

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

COMPTE RENDU INTÉGRAL

33^e SÉANCE

Séance du jeudi 4 juin 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 1513).
2. **Politique étrangère.** - Discussion de questions orales avec débat (p. 1513).
MM. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères ; Pierre-Christian Taittinger, Maurice Couve de Murville, Raymond Bourguine, Xavier de Villepin, Marcel Daunay, Jean Garcia, Jacques Genton, Marc Lauriol, Jacques Pelletier, Michel Souplet, Jean-Pierre Cantegrit, Robert Pontillon, Pierre Matraja, André Bettencourt, Jacques Habert.
3. **Déclaration de l'urgence d'un projet de loi** (p. 1537).
4. **Demandes d'autorisation de missions d'information** (p. 1537).

Suspension et reprise de la séance (p. 1537).

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

5. **Politique étrangère.** - Suite de la discussion de questions orales avec débat (p. 1537).
MM. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères ; Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes ; Didier Bariani, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères ; Jean Garcia, Jacques Genton, Jean-Pierre Cantegrit.
Clôture du débat.
M. le président.
6. **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 1550).
7. **Transmission d'un projet de loi** (p. 1550).
8. **Ordre du jour** (p. 1550).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures trente-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Discussion de questions orales avec débat

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. - M. Jean Lecanuet prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir exposer devant le Sénat, après les consultations poursuivies au cours des dernières semaines avec nos partenaires européens et atlantiques, la position du gouvernement français au regard des propositions soviétiques en matière de désarmement et de sécurité. Il lui demande, dans ce contexte, de préciser les initiatives que la France compte prendre pour favoriser l'expression d'une position européenne commune en la matière. (N° 147.)

II. - M. Pierre-Christian Taittinger interroge M. le ministre des affaires étrangères sur l'état des relations entre la France et l'U.R.S.S., sur la sécurité en Europe et sur les initiatives que pourrait prendre le Gouvernement dans le domaine de la réduction des armements. (N° 151.)

III. - M. Maurice Couve de Murville demande à M. le ministre des affaires étrangères quelle est, au jour d'aujourd'hui, la position du Gouvernement au sujet des négociations en cours entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les armes nucléaires en Europe. Y a-t-il quelque chance que la question posée par ces deux puissances, de la dénucléarisation de l'Europe occidentale, puisse être discutée entre les pays intéressés, de telle sorte qu'une position commune soit enfin définie par eux, ne serait-ce que dans les perspectives politiques ouvertes par l'Acte unique européen à son échéance de 1992 ? (N° 152.)

IV. - Du point de vue de la défense de la France, donc de l'Europe, l'initiative américaine de défense stratégique, I.D.S., a un triple effet positif. A tout le moins, elle élève les coûts et les risques de l'offensive, donc elle incite à la négociation. En réduisant, en quelque mesure, la vulnérabilité du territoire des Etats-Unis, elle diminue l'improbabilité d'une intervention nucléaire de ceux-ci pour la défense d'autrui. Dans la mesure où elle vise à détruire les missiles ennemis dans la phase initiale de leurs trajectoires, elle aurait la même efficacité pour la protection de l'Europe et de l'Amérique, les délais d'alerte et de réaction étant les mêmes au départ.

En revanche, dans la phase terminale, en raison de la brièveté des distances, donc des délais, elle serait d'efficacité nulle en Europe, dans les deux sens d'ailleurs, ce qui n'altérerait pas la réciprocité de la dissuasion.

D'où il résulte que la France et l'Europe ont un intérêt vital à bénéficier d'une initiative concentrant ses recherches sur la destruction en phase initiale.

Le projet Euréka semble des plus vagues. Il n'a ni objet de recherche défini, ni responsable désigné, ni budget. On peut concevoir une I.D.S. strictement européenne dont les dépenses doubleraient celles des Américains, ou bien une I.D.S. européenne dotée d'un chef homologue du général Abrahamson, capable d'organiser un échange minimisant les coûts et partageant les découvertes sous garantie de secret.

M. Raymond Bourguin demande donc à M. le ministre des affaires étrangères comment le gouvernement français conçoit la défense stratégique de la France, géographiquement indissociable de celle de l'Europe. (N° 46.)

V. - M. Xavier de Villepin demande à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, quelles sont les initiatives que le Gouvernement entend proposer à nos partenaires pour renforcer la coopération militaire en Europe, dans le cadre de la C.E.E.

Ne serait-il pas possible de mettre rapidement en place un Conseil européen de défense, regroupant les plus hautes autorités militaires des Douze ; la mission de ce Conseil européen serait d'œuvrer à la formation d'une agence européenne de l'armement. Cette agence européenne de l'armement permettrait d'harmoniser les politiques industrielles militaires.

Ce Conseil pourrait aussi promouvoir, sans toucher au principe de la dissuasion nucléaire française, une coopération intégrée des forces conventionnelles des pays membres. Ces actions permettraient de renforcer l'unité européenne dans le cadre de l'Alliance atlantique. (N° 154.)

VI. - M. Jacques Genton demande à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, de bien vouloir exposer au Sénat la politique que le Gouvernement entend suivre pour que la France aborde dans les meilleures conditions l'échéance du 31 décembre 1992, date à laquelle devrait être concrétisé le grand marché unique européen.

Il lui demande notamment les initiatives que le Gouvernement entend prendre en matière monétaire pour que soit renforcée la coopération entre les banques centrales et développé le rôle de l'ECU.

Il le prie de lui indiquer en outre si, selon lui, ces avancées européennes doivent donner lieu à une politique différenciée selon les pays membres de la Communauté qui s'associeraient éventuellement à de telles initiatives. (N° 155.)

VII. - M. Marcel Daunay demande à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, de bien vouloir indiquer au Sénat quelles initiatives le gouvernement français entend prendre pour régler la grave crise budgétaire que traversent les Communautés économiques européennes à laquelle sera consacré un prochain conseil des ministres. (N° 161.)

VIII. - Conscient des graves périls que l'accumulation des armements nucléaires fait peser sur la vie de l'humanité, M. Jean Garcia interroge M. le ministre des affaires étrangères sur les initiatives de la France en matière de paix et de désarmement, pour supprimer par étapes toutes les armes nucléaires d'ici l'an 2000. (N° 165.)

IX. - M. Marc Lauriol interroge M. le ministre des affaires étrangères sur l'opportunité et le réalisme d'une conférence sur les problèmes du Moyen-Orient. En effet, tous ces pays

devraient y participer et certains d'entre eux, et non des moindres, y sont hostiles. En particulier, la participation d'Israël est évidemment nécessaire, or les pays arabes contestent le droit même d'existence d'Israël.

Dans ces conditions, comment concevoir une conférence entre des pays dont certains dénie à un autre le droit à la vie ?

Aussi, il lui demande s'il faut persévérer dans l'organisation de la conférence générale, alors que cette méthode relève d'une logique occidentale et cartésienne qui est à l'opposé de la nature même de la démarche arabe toute de souplesse et de diversité. (N° 166.)

X. - M. Jacques Pelletier appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la politique qu'il compte mettre en œuvre, éventuellement en liaison avec ses homologues européens, pour défendre le respect de la personne et de la dignité humaine dans le monde.

Dans cet esprit, et à l'occasion de la commémoration du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, il lui demande quelles initiatives significatives, de nature à faire progresser cette cause, il entend prendre. (N° 167.)

XI. - M. Michel Souplet demande à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, de bien vouloir exposer au Sénat la réaction que le gouvernement français entend émettre à l'égard des propositions du président de la commission concernant le financement et l'avenir de la Communauté. (N° 168 rectifié.)

XII. - M. Jean-Pierre Cantegrit appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la politique africaine de la France.

L'Afrique vit mal : le cours fluctuant et principalement orienté vers la baisse du cours des matières premières, notamment du pétrole, entraîne des difficultés grandissantes et un endettement exagéré. Lors de sa visite à Washington au début du mois d'avril, le Premier ministre avait lancé l'idée d'une grande initiative qui permette à l'ensemble des pays en voie de développement et particulièrement aux pays africains d'alléger leurs dettes et de stabiliser le cours des matières premières.

Quel accueil a reçu cette initiative et où en est-on de sa mise en œuvre ?

Plus particulièrement, nos amis traditionnels en Afrique sont confrontés à des problèmes de développement de plus en plus aigus, y compris ceux qui, traditionnellement, tiraient le meilleur parti de leurs ressources. L'incertitude du lendemain, même si l'importance de notre aide tend à en diminuer les effets, crée un climat politique qui peut manquer de sérénité. Notre appui aux efforts de redressement et de considération s'avère donc de plus en plus nécessaire.

Au Tchad, les récentes victoires au nord du pays du président Hissène Habré devraient entraîner un nouvel aménagement du dispositif « Epervier ». Il semble que l'équivoque née de nos engagements antérieurs n'ait pas été dissipée.

Le moment n'est-il donc pas venu d'affirmer plus nettement nos objectifs vis-à-vis de l'Afrique, et plus spécialement de nos amis dans ce continent ? (N° 169.)

XIII. - M. Robert Pontillon attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fait que, malgré l'adoption de l'Acte unique, la Communauté européenne traverse indéniablement une crise de croissance marquée par quatre interrogations majeures :

1° La première concerne les modalités de financement des dépenses communautaires, dont le règlement constitue un préalable à toute ambition à long terme. Quel degré d'effort, notamment en matière de T.V.A., le Gouvernement juge-t-il compatible avec ses objectifs de politique économique ? Quel accueil réserve-t-il à la proposition du président de la commission d'assurer la communauté de ressources stables sur quatre ou cinq ans ? Estime-t-il enfin souhaitable de ramener les dépenses agricoles à 50 p. 100 du budget communautaire au lieu des 75 p. 100 actuels ?

2° L'Acte unique ne se réduit pas à l'achèvement du marché intérieur. Il comporte quelques avancées institutionnelles, insuffisantes sans doute, mais qu'il convient de mettre en œuvre rapidement : il s'agit d'un léger accroissement du pouvoir d'intervention du Parlement auprès du Conseil et de la création d'un secrétariat administratif assistant le président du Conseil européen. Quelle est la position de la France à l'égard de ces dossiers ?

3° L'ouverture du marché intérieur européen comporte des chances évidentes, mais aussi des risques réels pour notre économie. Il convient donc de s'y préparer avec sérieux. A cet égard, les diverses missions confiées à des hommes d'entreprises, pour importantes qu'elles soient, ne peuvent tenir lieu de la nécessaire concertation avec les organisations syndicales et patronales sur ce grave sujet. Comment le Gouvernement aborde-t-il ces perspectives ?

4° S'agissant des relations entre la C.E.E. et les Etats-Unis, après les affaires des importations agricoles et de l'aéronautique, comment le Gouvernement prévoit-il d'établir, parallèlement à l'ouverture du marché intérieur, une protection de l'ensemble européen ? (N° 170.)

XIV. - M. Pierre Matraja attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les événements survenus récemment aux îles Fidji. Au-delà du caractère antidémocratique de ce coup d'Etat que nous ne pouvions que condamner pour le principe, il doit nous conduire à nous interroger sur l'évolution de la situation dans le Pacifique Sud. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, cette région a été une zone de paix exempte de toute tension internationale. Durant cette période, la plupart des îliens de cette région ont acquis conformément à leur volonté et aux règles du droit international leur indépendance selon des formes très diverses. Aujourd'hui, ces micro-Etats sont confrontés à un double problème. Problème de développement économique dû à leur isolement géographique, à la conjoncture et à la faiblesse de leurs ressources. Problème communautaire d'autre part, la plupart de ces Etats présentant la particularité d'avoir un peuplement pluri-ethnique. Jusqu'à ces derniers jours cet Etat, ayant acquis son indépendance en 1970, était loué comme un modèle de coexistence entre les deux communautés de peuplement. Mais la stagnation économique régnant aux îles Fidji depuis le début des années 80 a développé un climat de défiance entre les deux communautés qui a culminé avec le récent coup d'Etat. Le risque de voir certains pays, et notamment l'U.R.S.S., profiter de cette situation pour s'installer dans le Pacifique Sud n'est pas à négliger. Le seul moyen d'éviter que ces Etats ne soient déstabilisés est d'assurer leur développement économique sans privilégier une ethnie par rapport à une autre. Ce rôle qui revenait très naturellement jusqu'à maintenant à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, seules véritables puissances économiques de la région, ne peut plus être assuré seul par ces pays eux-mêmes en proie à des difficultés économiques. La France, par l'intermédiaire de ses territoires d'outre-mer, s'est toujours proclamée comme puissance riveraine du Pacifique Sud. Économiquement même l'Australie et la Nouvelle-Zélande désirent que la France prenne la place qui lui revient dans cette zone. Cela éviterait aux Etats de la région d'avoir à faire un choix manichéen entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., cela éviterait d'étendre la rivalité Est-Ouest au Pacifique Sud jusqu'alors épargné. Il lui demande enfin de préciser les lignes directrices de la politique gouvernementale dans le Pacifique Sud et les réflexions que lui inspire le coup d'Etat aux îles Fidji. (N° 171.)

XV. - M. André Bettencourt attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conversations entre Américains et Soviétiques qui, sur la base la plus récente de l'option « double zéro », exposent la République fédérale d'Allemagne. Celle-ci demeure la première menacée par la formidable supériorité de l'arsenal conventionnel et chimique russe ; elle deviendrait aussi la seule proie européenne de leurs armements nucléaires à très courte portée. Cela favorise en Allemagne la tentation neutraliste. Quelle concertation le Gouvernement français entend-il mener avec la République fédérale d'Allemagne pour fortifier sa présence dans l'Alliance atlantique, quels objectifs pratiques veut-il se fixer avec elle, quels gages instituer d'une protection et d'un soutien suffisants ? Il y va de la réalité d'une Europe de défense. Il y va, plus précisément, de la réussite de la Charte de sécurité européenne, si opportunément proposée par M. le Premier ministre, Jacques Chirac, à l'Union de l'Europe occidentale. Quelle est l'appréciation du Gouvernement sur les progrès et les résultats possibles d'une telle entreprise ? (N° 172.)

XVI. - M. Xavier de Villepin souhaite obtenir de M. le ministre des affaires étrangères des précisions sur la situation diplomatique dans le Pacifique Sud.

La montée libyenne, le début de pénétration soviétique, la crise de l'Anzus liée à la nouvelle politique antinucléaire de la Nouvelle-Zélande, la récente crise aux îles Fidji, les ten-

sions latentes entre la Nouvelle-Guinée-Papouasie et l'Indonésie, ainsi que les difficultés économiques de la plupart des Etats récemment indépendants de cette zone, sont autant d'éléments d'inquiétude tant pour ce qui concerne l'avenir des trois territoires français que, d'une façon plus générale, l'avenir des intérêts occidentaux en cette région du monde.

Ce ne sont pas les conclusions du dernier forum du Pacifique Sud qui permettent d'espérer un apaisement, même si celles-ci se sont avérées apparemment moins défavorables pour la France que ce que l'on attendait.

Devant la dégradation de la situation politique des pays qui entourent la zone française, la représentation nationale souhaiterait connaître les mesures à court et moyen termes que le Gouvernement français entend prendre pour stabiliser la situation dans le Pacifique Sud. (N° 179.)

XVII. - M. Jacques Habert demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles pourraient être les mesures à court et moyen termes pour relancer la présence française en Amérique latine.

En effet, tant sur le plan des échanges commerciaux que sur celui des relations culturelles, et plus précisément de l'enseignement du français, on peut craindre qu'à la stagnation actuelle succède une régression. Sans ignorer les spécificités de chacun des pays de l'Amérique du Sud, ne serait-il pas possible d'envisager la mise en place d'une grande structure permanente, du type commission France-Amérique latine, qui permettrait d'encadrer de façon globale et continue les actions de la France dans cette région du monde, dans tous les domaines de l'action diplomatique. (N° 176 rectifié.)

La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères, auteur de la question n° 147.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Je me réjouis vivement qu'un débat de politique étrangère ait pu être organisé aujourd'hui et je tiens, monsieur le ministre, à vous en remercier. On aurait pu imaginer qu'il soit précédé d'un exposé de votre part. Je me félicite cependant que vous ayez bien voulu accepter la méthode du dialogue.

En ce qui me concerne, je ne me livre pas à une interpellation qui se voudrait critique ; je vous présente plutôt une réflexion, avec les modestes moyens d'information dont je peux disposer. Elle intervient, me semble-t-il, à un moment crucial des relations entre l'Est et l'Ouest.

Je ne vous cacherai pas le sentiment d'inquiétude que nous sommes nombreux à éprouver. Ce que je continue à appeler « le monde libre » apparaît, en effet, non pas sans initiative, mais sans initiative cohérente et il se laisse manœuvrer sans réplique unitaire aux propositions soviétiques dans le domaine de la sécurité et du désarmement.

Bien entendu, la recherche du désarmement est une nécessité permanente, mais elle ne doit jamais faire perdre de vue que la paix, dans un monde dangereux, repose sur l'équilibre des forces et l'esprit de défense.

Depuis plus de quarante ans, cet équilibre a préservé la paix. Le désarmement est donc souhaitable mais de manière contrôlée et équilibrée, qu'il s'agisse des armes nucléaires conventionnelles, chimiques ou bactériologiques - s'il faut les appeler par leur nom - car la liberté et la paix sont d'un prix plus grand que tous les autres.

Où en sommes-nous à cet égard aujourd'hui ? Selon nous, nous nous trouvons devant une évidence redoutable. Le temps est révolu où les Etats de l'Europe, exception faite de la France et de la Grande-Bretagne, pouvaient se reposer sur la présence indéfinie dans le temps des forces américaines stationnées sur notre continent.

Il suffit de relire l'interview - elle n'est pas ancienne - publiée le 27 mai dernier dans un grand quotidien français où le président Reagan déclarait : « La dénucléarisation de l'Europe est une perspective très lointaine. » Pour lointaine qu'elle puisse être, j'en conclus que cette perspective n'est plus exclue ; elle est donc ouverte. Ainsi apparaît le possible retrait de la puissance américaine hors d'Europe, nucléaire d'abord, puis, à terme peut-être, en armements conventionnels et, plus tard, en effectifs militaires.

Que resterait-il alors de l'Alliance atlantique en Europe ? Pour l'essentiel, les Etats européens, tout à leur commerce, à leur industrie, à leur agriculture, à leur coopération mais aussi, hélas ! tout à leurs querelles et à leur individualisme, demeurent sans la défense commune qui seule pourrait assurer leur sécurité.

Ma conviction est que ces Etats, s'ils veulent assurer durablement leur survie, doivent dès maintenant en prendre eux-mêmes les moyens. Je n'ai cessé, depuis vingt ans, d'annoncer et d'appeler la mise en œuvre de cette exigence. La France va-t-elle se contenter, aujourd'hui encore, de redire que la dissuasion du faible au fort suffit à garantir sa sécurité ?

Le renforcement de notre puissance nucléaire stratégique est certes plus que jamais indispensable. Mais est-elle suffisante ? Suffisante en moyens, même si ceux-ci ont été améliorés par le vote par le Parlement de la récente loi de programmation militaire. Est-elle surtout suffisante dans sa finalité ? Voilà le grand débat qui est ouvert. En d'autres termes, sa mission peut-elle se limiter à notre hexagone ?

Nous sommes un certain nombre, monsieur le ministre, à penser que ces questions, que beaucoup d'entre nous n'ont cessé de poser, ne peuvent plus être éludées. Voilà pourquoi, sans perdre de vue l'ampleur et la gravité des autres problèmes auxquels l'action extérieure de la France est confrontée - la construction communautaire dans la perspective de l'Acte unique européen, la situation en Afrique, particulièrement au Tchad et au Moyen-Orient, sans parler du meurtrier conflit entre l'Irak et l'Iran - vous me permettez, pour demeurer dans les limites décentes de mon temps de parole, de consacrer aujourd'hui mon intervention au seul problème de la sécurité en Europe.

Avant de tenter d'apprécier sans faiblesse et, je le voudrais, sans prévention, les propositions de Moscou en matière de désarmement, il m'apparaît nécessaire de préciser au préalable notre compréhension - avec les moyens dont nous pouvons disposer - de la politique soviétique.

Voici notre compréhension ; je la soumets à votre examen ou à votre critique.

Après deux successions manquées et plusieurs années d'immobilisme intérieur, l'accession de M. Gorbatchev au pouvoir devrait marquer, selon ses propres termes, une rupture dans la politique soviétique. Acceptons-en l'augure, mais tentons d'en comprendre les causes, la nature et la portée.

A l'origine de l'entreprise de M. Gorbatchev se trouve sans aucun doute le constat de l'incapacité du système soviétique, soixante-dix ans après la révolution marxiste, de remplir les missions qu'il s'était assignées.

La nouvelle équipe dirigeante soviétique a dû procéder à l'inventaire du très lourd héritage que ses prédécesseurs lui ont légué. Sur le plan intérieur, il n'a pu que constater - du moins je l'imagine - une société sclérosée, répressive, peu efficace, caractérisée par un échec économique et humain. Sur le plan extérieur, on peut imaginer que le nouveau responsable du Kremlin a constaté l'échec de la politique soviétique en Afghanistan et le rejet du système communiste par la Pologne, comme par la plupart des peuples satellites soumis à l'Union soviétique depuis la fin de la dernière guerre. Enfin, j'imagine qu'il n'a pas pu ne pas percevoir la désaffection généralisée dans le monde à l'égard de ce que certains ont cru pouvoir longtemps appeler le « modèle soviétique ».

Dans ces conditions, la nouvelle politique soviétique ne résulte pas d'un choix délibéré ; elle serait plutôt imposée par une nécessité dépourvue de réelle alternative. Malgré cela, M. Gorbatchev a su donner le change et faire valoir ses atouts devant une opinion occidentale plus empressée à préférer le soulagement que la réflexion et l'effort. C'est de cette manière que l'analogie avec l'esprit de Munich vient assez spontanément à l'esprit de nombreux observateurs.

M. Emmanuel Hamel. Hélas !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. J'essaierai pour ma part, en l'état de mes informations, de laisser cette appréciation entre parenthèses pour tenter d'apprécier la nouvelle politique soviétique, par-delà les mots, les discours et les déclarations, sur les actes. Si je m'en tiens aux actes, force est alors de constater que les évolutions enregistrées en Union soviétique demeurent, dans la réalité, très limitées. Nous avons donc le devoir - me semble-t-il - d'attendre pour juger si les actes correspondent aux paroles.

Sans négliger certains éléments qui peuvent être annonciateurs de changements plus amples et plus profonds et qui devront être observés avec la plus vive attention, il n'est que

trop clair, à mes yeux, que M. Gorbatchev, jusqu'à présent, a concentré ses efforts sur des gestes symboliques qui ne remettent pas en cause - je le regrette - les fondements du système soviétique et de la politique extérieure qui s'y rattache.

Mme Hélène Luc. C'est évident !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. L'objectif global des dirigeants soviétiques demeure inchangé. L'idéologie reste la même dans ses buts et dans ses principes. Seule la tactique est modifiée. M. Gorbatchev s'attache seulement à améliorer les performances du même système, mais en faisant bénéficier, s'il le peut, l'économie soviétique des ressources technologiques et financières des pays occidentaux tout en maintenant sa suprématie militaire en Europe.

Le but de la politique soviétique, tel que nous le percevons actuellement, ne varie pas. Il s'agit pour elle de maintenir et, si possible, d'accroître le rôle de puissance mondiale de l'Union soviétique. Mais il s'agit pour M. Gorbatchev - si j'ai bien compris ses déclarations et ses comportements - d'assurer à un moindre coût la capacité militaire et de combler le retard technologique de l'Union soviétique avec l'aide des pays dits capitalistes. Prenons garde, mes chers collègues, à ne jamais perdre de vue ces données qui me paraissent essentielles.

Un sénateur de l'U.R.E.I. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Habile politique - il faut lui rendre cet hommage - M. Gorbatchev a pris à leur propre piège de l'option zéro les dirigeants occidentaux qui l'avaient eux-mêmes avancée dans les années 1979-1981.

Mme Hélène Luc. Et maintenant vous la refusez.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Sans doute est-ce là la raison première pour laquelle plusieurs gouvernements européens, bien que conscients des risques encourus, ont préféré tenir un discours rassurant pour leur opinion publique et suivre la manœuvre des Etats-Unis en marche arrière.

Sans doute aussi faut-il trouver là l'origine des propos tenus par M. le Président de la République française, le 11 mars dernier, devant l'association de la presse diplomatique française.

Je ne disconviens pas qu'il est difficile de brûler un jour ce que l'on a revendiqué naguère. J'évoque ici, pour l'avoir entendu, le discours du chef de l'Etat français, à Bonn, devant le Parlement allemand, quand il encourageait la République fédérale d'Allemagne à accepter sur son sol les fusées Pershing en réplique aux fusées soviétiques SS 20.

Mais ne pouvait-on exposer clairement que ce sont les faits qui ont changé, et non pas les idées, et que ce qui pouvait être opportun voilà sept ou huit ans ne saurait plus l'être aujourd'hui en raison de la croissance, durant cette période, des forces nucléaires soviétiques à courte portée ? Bref, ne pouvait-on expliquer qu'une option zéro sur les forces nucléaires intermédiaires, qui laisserait intactes les autres armes nucléaires soviétiques, accrues en quantité et améliorées en précision, ne serait aujourd'hui qu'un marché de dupes ?

Tel est, selon moi, le piège politique que M. Gorbatchev a fermé sur les pays occidentaux, qui, pour la plupart, s'y laissent prendre.

M. Raymond Bourgine. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Jusqu'à ce jour, les propositions de M. Gorbatchev en matière de désarmement placent l'Occident dans l'embarras. En se fondant sur la position de l'O.T.A.N., qui remonte à 1979 et qu'on peut résumer de la manière suivante : ni SS 20 ni Pershing, le chef du Kremlin a proposé en 1987 le retrait des euromissiles. Les Occidentaux ont cru pouvoir éviter le piège en faisant de la surenchère et en évoquant les missiles à courte portée sur lesquels l'U.R.S.S. dispose d'une écrasante supériorité. Ils ont ainsi montré la voie de la dénucléarisation de l'Europe dans laquelle le Premier secrétaire de l'Union soviétique a été prompt à s'engager. Il en a même profité pour pousser l'avantage en suggérant éga-

lement la destruction des missiles tactiques. Il s'agit, en réalité, d'un véritable bouleversement de l'équilibre des forces en Europe.

Nous y assistons pratiquement dans l'indifférence de l'opinion publique en France, toute encombrée des disputes de la politique intérieure.

L'O.T.A.N. s'est déclarée satisfaite. Vous me permettrez de dire que je m'en étonne. Je préfère l'opinion du ministre français de la défense qui a déclaré : « Toutes les têtes nucléaires soviétiques, sans exception, peuvent tomber sur l'Europe de l'Ouest. Si l'on supprime tous les euromissiles à l'Ouest et leur équivalent à l'Est, il restera encore 15 000 têtes nucléaires soviétiques capables, toutes, de tomber sur l'Europe occidentale. »

La double, voire triple option zéro est en effet extrêmement dangereuse. Le retrait de tous les missiles de moyenne et inférieure portée aurait pour conséquence de retirer d'Europe tous les engins américains, tandis que les Soviétiques conserveraient la possibilité de vitrifier notre continent avec leur système central. Les missiles américains mer-sol installés dans les sous-marins et ceux qu'emportent les avions basés en Grande-Bretagne seraient-ils en mesure de rééquilibrer cette situation ? Vous me permettrez de poser cette question.

En outre, l'énorme supériorité conventionnelle et chimique de l'Union soviétique placerait une Europe dénucléarisée dans une situation très exposée.

Tel est notre jugement sur l'attitude américaine. Quant aux Européens, je n'irai pas jusqu'à dire qu'ils sont sans reproche puisqu'ils éprouvent beaucoup de difficultés à élaborer une position commune.

Le Gouvernement français, si je l'ai bien compris - nous sommes là pour le savoir - semble s'en tenir à l'option zéro. Mme Thatcher, quant à elle, s'est prononcée pour ce que l'on appelle l'option double zéro. M. Kohl, en la circonstance délaissé, vient, semble-t-il, de s'y résigner et si je ne me trompe, il vous appartiendra, monsieur le ministre, de m'éclairer.

M. Gorbatchev peut mesurer les avantages d'être seul et fort face à cette désunion. Il peut se féliciter des progrès accomplis vers les objectifs inlassablement poursuivis par l'Union soviétique pratiquement depuis la fin de la dernière guerre.

Quels sont ces objectifs ? La dénucléarisation de l'Europe, le découplage de l'Europe des Etats-Unis et la séparation ou tout au moins l'éloignement de la République fédérale d'Allemagne de l'Europe occidentale.

M. Emmanuel Hamel. Sans exclure la volonté de conquête jusqu'à Brest ? (*Rires sur les travées communistes.*)

Mme Danielle Bidart-Reydet. Ou jusqu'à la pointe d'Ouessant !

M. Emmanuel Hamel. Ne riez pas ! c'est bien cela l'enjeu !

M. Jean Garcia. Restez calme !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, laissez parler l'orateur.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Je ne contredirai pas M. Hamel, monsieur le président, je l'écoute.

Face à cette offensive de la diplomatie soviétique, la France n'a pas été sans réaction, elle a choisi l'union de l'Europe et, à cette fin, elle a décidé de s'impliquer activement dans une négociation qui ne la concerne qu'au second degré puisqu'il s'agit d'armes américaines et soviétiques, et non de notre propre force nucléaire.

Mais, en même temps, la France déclare qu'elle ne doit pas entrer dans la négociation engagée entre les deux super-puissances afin de ne pas y impliquer nos armes.

Cette position prudente me paraît fragile. Combien de temps pourra-t-elle être maintenue ?

Les Français savent bien que leur sécurité est liée à celle de leurs voisins. Ils savent également qu'une dénucléarisation de l'Europe mettrait sa force de frappe en première ligne. La France a choisi l'union de l'Europe en se déclarant prête à assouplir ses thèses pour permettre une position commune. Il

faut mesurer l'enjeu d'une telle évolution. Quelle que soit l'issue des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, la situation européenne aura changé.

L'idée - est-elle vraie ? est-elle excessive ? il vous appartient de juger, monsieur le ministre - que les Américains s'intéressent moins à l'Europe qu'à l'Asie aura, si la situation évolue comme j'ai brièvement tenté de le décrire, encore progressé.

De leur côté, les libéraux et les socialistes allemands auront montré plus clairement jusqu'où ils sont disposés à avancer en direction de l'Ostpolitik, en prenant le risque de la neutralisation, peut-être dans l'espoir d'accroître à très long terme les chances de leur réunification.

Devant les risques d'une telle dislocation, la France est-elle décidée à remplir le rôle majeur qu'elle doit jouer dans la constitution urgente et indispensable d'un pôle européen de défense ?

L'installation en Europe - j'y reviens - d'armes nucléaires américaines de portée intermédiaire, c'est-à-dire capables d'atteindre le territoire soviétique à l'instar des armes de portée intercontinentale implantées en Amérique, fut décidée en décembre 1979 en réplique aux SS-20 soviétiques. Mais, par-delà cet aspect de réplique, la présence de missiles balistiques dans les moyens nouveaux installés en Europe - les Pershing 2 - confortait la capacité de pénétration des armes nucléaires.

La conséquence majeure de la première « option zéro » est claire, c'est la disparition de la capacité de frappe nucléaire sur le territoire soviétique avec des missiles américains tirés à partir du sol européen. L'élément le plus significatif du couplage nucléaire de la défense de l'Europe avec le système américain central sera supprimé.

La seule réponse à ces défis serait une Europe responsable, capable de parler de façon concertée sur le sujet de la sécurité avec les Etats-Unis, ce qu'elle n'a pas pu faire encore, et capable d'assumer le rôle qui lui revient dans sa propre défense. Beau coup dans la formulation d'une position européenne va dépendre de la France et de son aptitude à proposer des évolutions trop longtemps différées.

Je voudrais que l'on cesse de tourner en rond autour de ces problèmes. Si la France veut peser dans le débat et être entendue de la République fédérale d'Allemagne, je crois qu'elle doit dire haut et clair que sa défense commence sur l'Elbe et qu'elle est prête, en concertation avec ses alliés, à élargir son concept stratégique à la dissuasion sur les avants. En tout cas, elle doit prendre l'initiative du vrai dialogue européen de la défense en consultation bien entendu étroite avec l'allié américain, en vue de la mise sur pied progressive de ce que j'appellerai, comme d'autres l'ont déjà fait, un pilier européen de l'Alliance atlantique.

La France doit plus largement faire ce qui relève d'elle pour que s'engage le grand réexamen de l'Alliance, qui ne peut plus être remis. Il me semble qu'elle devrait balayer les derniers tabous qui paralysent son action. Elle doit, en particulier, participer pleinement aux travaux de l'Alliance relatifs à l'évaluation de la menace et au choix des moyens propres à y faire face en prenant sa place au comité des plans de l'O.T.A.N., ce qui n'implique aucun retour à l'intégration militaire. Elle devrait aussi mettre aux postes clés du dialogue avec les alliés des hommes décidés à s'adapter à une situation qui ne permet plus d'atermolement.

C'est à ce prix, me semble-t-il, et seulement à ce prix-là que le contrôle des armes ne passera plus par-dessus notre tête ni celle de nos partenaires européens.

Ne croyons pas que nous pourrions durablement échapper aux conséquences d'un accord sur le désarmement entre les Américains et les Soviétiques. Il me paraît très clair - je soumets cette opinion à votre jugement - que la prise en compte des forces nucléaires tierces, c'est-à-dire françaises et britanniques, s'inscrira, quelle que soit notre attitude à terme, dans la perspective de dénucléarisation de toute l'Europe. La pression soviétique, en passant par le détachement de l'Allemagne, ne pourra que s'accroître dans cette direction.

Il est évidemment exclu - et, j'en suis convaincu, vous le réaffirmez, monsieur le ministre des affaires étrangères - que la France abandonne sa force nucléaire de dissuasion. Au contraire, elle s'efforce d'en accroître la puissance, mais sachons que pour tenir cette attitude il nous faudra faire preuve d'une très grande détermination. Préparons-nous à

une violente offensive psychologique dirigée contre la France, lancée par des prétendus pacifistes, dénonçant la France comme la seule nation d'Europe continentale obstinée à maintenir un armement atomique. L'arme atomique sera non pas présentée comme un bouclier de dissuasion, mais dénoncée comme une arme de terreur.

N'attendons pas passivement cette échéance. Prenons plutôt les devants. Je crains - qu'on me permette de le dire - que trop n'ait déjà été dit lorsque M. le Président de la République, parlant en tant que chef d'Etat et chef des armées, a admis, le 10 mars dernier, que « l'éventualité » d'une prise en compte des missiles français pourra être examinée. Veillons à ne pas briser la cohérence de notre discours sous peine de nous exposer à de graves difficultés dans un avenir qui n'est peut-être pas éloigné.

Regardons aussi du côté de la République fédérale d'Allemagne, notre alliée. Ses caractéristiques propres - une nation divisée, dépourvue de l'option nucléaire, confrontée à une crise démographique sans précédent et exposée en première ligne face au bloc militaire de l'Est - rendaient indispensable le maintien des forces américaines sur notre continent tant que n'était pas garanti un désarmement général, équilibré et contrôlé.

Mais si le processus engagé se révèle, comme je le redoute, irréversible, si les Etats-Unis d'Amérique sont décidés à s'accorder avec les Soviétiques et à diminuer leur force de dissuasion établie sur le continent américain, alors il incombera aux Européens, plutôt que de s'arc-bouter contre l'inévitable et d'invoquer des arguments devenus sans effet, de tirer les conséquences de la dérive américaine.

Comment dès lors ne pas penser à une proposition franco-britannique - dont je ne me dissimule pas les difficultés et les aléas - visant à étendre aux territoires de la République fédérale d'Allemagne leurs propres capacités de dissuasion, voire d'armes nucléaires pré-stratégiques ? Sinon, mes chers collègues, comment expliquer les vives réticences - j'use d'un euphémisme à dessein - exprimées par le chancelier Kohl, conscient du fait que plus les portées des fusées sont courtes, plus les marges d'alarme sont brèves et plus son pays, la République fédérale d'Allemagne, est exposé.

Peut-on s'étonner - même si on le regrette - qu'à la double « option zéro » proposée par l'inclusion dans les pourparlers de l'ensemble des armes nucléaires d'une portée inférieure à 1 000 kilomètres - au risque d'accroître ainsi l'effet de dominos particulièrement pernicieux - il ait préféré accélérer encore le processus de dénucléarisation de l'Europe ? Prenons garde d'oublier que par-delà l'attachement de la République fédérale d'Allemagne à l'Europe et à l'Alliance atlantique, l'Ostpolitik s'inscrit aussi dans une perspective à long terme d'une République fédérale d'Allemagne minée par la blessure de sa division et soumise aux tentations d'un neutralisme antinucléaire et pacifiste.

Tels sont, selon moi, les risques majeurs que font courir à la sécurité européenne les développements actuels en matière de sécurité et de désarmement. Face à cette situation, la première erreur à ne pas commettre serait celle de la résignation. Cependant - j'avance là une opinion en souhaitant qu'elle soit contredite - ce sentiment de résignation me paraît gagner peu à peu la plupart des pays européens.

Seule la France - et j'en remercie ceux qui en portent la destinée - a opportunément invité ses partenaires à intensifier leur consultation, notamment au sein de l'Union de l'Europe occidentale. Cependant les résultats des récents pourparlers de l'U.E.O., tels que j'ai pu en prendre connaissance dans la presse de ce matin, semblent très limités. C'était cependant dans ce cadre que M. le Premier ministre avait proposé de dresser une charte des principes essentiels à notre sécurité.

Tel est donc l'objet de ma question, monsieur le ministre des affaires étrangères. Elle tend à vous prier de présenter au Sénat le bilan, à ce jour, de toutes les consultations auxquelles vous avez pu procéder et de préciser la position de la France, qui m'est apparue, je vous l'avoue, parfois un peu hésitante face à des propositions soviétiques « qui l'intéressent » - c'est une expression dont le Gouvernement se sert - sans que la France - c'est une autre expression - se sente concernée directement.

J'avoue avoir quelques difficultés à comprendre la corrélation entre ces deux jugements. Est-il trop tard ? Est-il trop tard pour élaborer avec nos partenaires européens, et d'abord avec la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne, une position commune ? Sans me dissimuler les diffi-

cultés de la tâche, croyez-vous possible d'avancer résolument vers une défense européenne commune, fondée sur une coopération franco-allemande confortée et diversifiée ?

Si les initiatives de M. Gorbatchev avaient, au bout du compte, joué le rôle de catalyseur des énergies européennes, alors, du péril que j'ai tenté de décrire pourraient surgir - et je veux encore y croire - le sursaut et peut-être la chance de l'Europe.

Le risque - il existe - de voir l'Allemagne de l'Ouest privée de sécurité est essentiel pour l'Allemagne elle-même, mais aussi pour la France.

Le pacifisme et le neutralisme qui gagnent et qui progressent en Allemagne ne reculeront que si nous lui offrons une véritable solidarité de la défense.

La France, selon moi, en étroite liaison avec la Grande-Bretagne, dès qu'elle sera sortie des élections qui vont se dérouler dans les semaines à venir, devrait faire sans délai à la République fédérale d'Allemagne des propositions concrètes qui découlent des constatations que je viens de formuler à cette tribune.

J'ai toujours plaidé pour que la sécurité du monde libre repose sur deux piliers égaux en droit et, un jour, en moyens, les Etats-Unis d'Amérique et la Communauté économique européenne, dans le cadre d'une alliance garante de notre sécurité commune et seule capable d'équilibrer la puissance soviétique.

A l'heure où l'évolution du débat stratégique tend vers la dénucléarisation progressive de l'engagement militaire américain en Europe et où un désengagement au moins partiel des Etats-Unis apparaît comme une probabilité que nous n'avons pas le droit de mésestimer, ou de négliger, ou de faire semblant de ne pas voir, il n'est plus temps de se bercer de mots, encore moins d'illusions.

L'Europe libre devrait s'engager autrement qu'en paroles et en déclarations d'intention sur la voie d'une défense commune. C'est - sans exagérer le poids des mots - notre responsabilité historique de tout mettre en œuvre pour amorcer, accélérer et mener à bien un dialogue européen actif, volontariste et constructif, accompagné de réalisations pratiques militaires en vue de préserver la sécurité de l'Europe libre.

Cette Europe libre arrive à un point crucial de son avenir : ou elle se disloquera, ou elle s'unira pour se défendre. (*Applaudissements prolongés sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce débat traduit l'intérêt que la Haute Assemblée porte à l'image de la France dans le monde, à son action internationale, mais aussi la détermination du Parlement à être associé, à participer à cette réflexion permanente qu'exige la politique étrangère.

Il est intéressant pour vous, monsieur le ministre, d'écouter les opinions des uns et des autres, de voir les nuances, quelquefois les divergences d'appréciation, qui existent entre nous. Cela vous permettra peut-être de mieux apprécier la réaction de l'opinion publique face aux problèmes dont vous avez la responsabilité.

En effet, si les grands objectifs restent aujourd'hui valables et sont même renforcés, dirai-je, par la situation de cohabitation - entendez l'indépendance, la construction européenne, la recherche d'un équilibre global et régional, le volontarisme pour lutter contre les tensions et pour maintenir la paix - l'état du monde, la modification des données ne vous entraînent-ils pas, monsieur le ministre, à d'autres prises de position, à des attitudes différentes et à des adaptations correspondant mieux à nos ambitions ?

Quelle place tenir ? Quel rang occuper pour un pays comme le nôtre, sans revendication territoriale ni aspiration à l'hégémonie, mais qui entend demeurer la seule puissance moyenne dotée d'une capacité mondiale, jouissant d'une influence supérieure à son importance ?

Une politique étrangère ne se proclame pas, elle se construit avec foi et méthode autour de principes, guidée et dominée par deux paramètres : l'autorité d'un pays à se faire entendre et la somme des intérêts moraux et matériels qu'il entend assumer. C'est ce que le numéro un soviétique, mes chers collègues, exprimait dans une formule significative :

« Du moment que nous formons pour nous-mêmes des plans aussi grandioses concernant notre ordre intérieur, quelles conditions extérieures avons-nous intérêt à favoriser ? »

Cette question se pose en termes identiques pour nous. Elle a entraîné de la part des Français une réponse ambivalente : ils souhaitent à la fois adhérer à un grand dessein politique, mais ne sont pas toujours prêts à sacrifier une part importante de leur bien-être aux engagements extérieurs.

Vous savez mieux que quiconque, pour avoir apprécié la qualité et la force de notre outil diplomatique, quelles difficultés vous rencontrez sur le plan budgétaire, d'où les difficultés qu'éprouve la diplomatie française, enserrée dans ses contraintes, à la fois pour affirmer sa spécificité nationale et pour soutenir une vocation mondiale.

Devant un monde inquiet, méfiant, surarmé, nos choix peuvent-ils rester identiques ou appellent-ils des révisions, des ajustements, en cet instant où les défis permanents de ces dernières décennies connaissent des revirements ?

Des incertitudes et des menaces ont surgi des rencontres successives de Genève et de Reykjavik concernant le problème le plus angoissant qui se pose à nous, à savoir la sécurité en Europe.

Le projet américain de construction d'un système anti-missiles déployé dans l'espace et le programme soviétique de recherches concernant les technologies avancées applicables à la défense contre les missiles balistiques - B.M.D. - quels que soient leurs résultats, quelles que soient leurs retombées, vont ouvrir une ère de déséquilibre et remettre en cause notre conception de la protection de l'espace européen. Il convient de ne pas écarter cet élément de notre débat.

La Communauté en est consciente, mais quelle réponse apporte-t-elle ? Pourtant, de la force et de la lucidité de cette réponse dépendra son avenir. Les initiatives soviétiques, le désir américain d'aboutir à des accords se situent déjà dans cette perspective.

D'où l'intérêt, monsieur le ministre, de vous interroger, d'abord, sur l'évolution des relations franco-soviétiques.

Que pouvons-nous attendre actuellement de l'U.R.S.S. ? Qu'espère-t-elle, de son côté, de notre comportement ? Qu'est devenue la période où la relation privilégiée entre les deux pays jouait un rôle moteur dans la détente Est-Ouest ? Pourquoi, en vingt-cinq ans, sommes-nous passés des temps forts de l'amitié à un refroidissement qui s'institutionnalise ?

Je reconnais que, dans les années 1960, la France et l'U.R.S.S. possédaient de bonnes raisons de rechercher le dialogue et de trouver réciproquement un interlocuteur privilégié. Mais, depuis, monsieur le ministre, de multiples éléments ont contribué à transformer cet environnement.

Ainsi, le rapprochement germano-soviétique, l'*Ostpolitik*, qu'évoquait tout à l'heure M. le président de notre commission, le dégel entre Moscou et Washington se sont révélés préjudiciables à cette construction.

Après, nous avons vu l'ouverture des négociations stratégiques, la reconnaissance des frontières d'après-guerre en Europe centrale, la signature des accords d'Helsinki, toutes choses qui ont fait pâlir la place de la France dans la politique soviétique.

Pour le Kremlin, il semble que les priorités se soient déplacées. Souhaite-t-il réellement encore considérer notre pays comme un partenaire différent ?

Depuis quelques années, il faut admettre que les dialogues au sommet ressemblent plus à un exercice diplomatique qu'à un retour vers les années 1960. Ils correspondent plus à une tradition qu'à une conviction.

En effet, mes chers collègues, si la détente avait survécu au « printemps de Prague », elle a mal résisté au drame afghan et aux crises polonaises. Le déploiement des SS 20, qui restera une faute historique contre le désarmement, les difficultés d'application des accords d'Helsinki, les réactions hostiles des opinions publiques européennes ont modifié la vision passée et, si le mot détente a encore un sens, il est urgent de le redéfinir.

Même si la détente a eu l'immense mérite de faciliter la coexistence et de s'opposer au retour de la guerre froide, malgré toutes les intempéries, sur le plan international, une réalité différente s'est esquissée.

L'U.R.S.S. traverse une période délicate - je me garderai de parler de déclin - semblable à cette étape qu'ont connue les Etats-Unis d'Amérique après la guerre du Viet-Nam.

Son prestige, l'aura que le courage indomptable de son peuple pendant la dernière guerre avaient suscitée se sont effrités. Les événements d'Afghanistan et de Pologne, son manque d'ardeur pour les combats humanitaires, le peu de passion que l'Union soviétique met à favoriser le développement des pays du tiers monde, exception faite, malheureusement, des aides militaires et de la vente de matériel, la part importante qu'elle prend dans la course aux armements, les arbitrages décevants qu'elle rend à l'égard de certains mouvements de libération, l'emprise négative qu'elle exerce dans des régions dangereuses ont contribué à restreindre son influence. Les difficultés économiques et la catastrophe de Tchernobyl ont ajouté à ce trouble.

Le socialisme soviétique ne s'impose plus, aux yeux de nombreux peuples qui l'avaient adopté, comme un modèle de référence.

En France, il faut admettre que l'image de l'Union soviétique s'est détériorée, même si la majorité des Français restent favorables à la poursuite d'un dialogue et d'une coopération qu'ils jugent indispensables au maintien de la paix.

C'est dans ce contexte que nous devons examiner et apprécier les propositions du numéro un soviétique, avec une interrogation en filigrane : s'agit-il d'une carte inédite jetée dans le jeu international ou, au contraire, d'un accompagnement habile destiné à souligner un style et une originalité, même si ces propositions se placent dans le prolongement d'une stratégie connue ?

Si l'enjeu n'était pas aussi grave, je serais tenté - votre avis me sera précieux sur ce point, monsieur le ministre - de rejoindre l'opinion de certains observateurs qui considèrent que le contrôle ou la réduction des armes nucléaires ne constitue pas le problème le plus important, ni pour les Soviétiques, ni pour les Américains.

Quand on dresse un bilan honnête et plutôt positif des accords SALT 1 et SALT 2, on constate que l'on a surtout cherché à concrétiser des équilibres et à contribuer à un arrangement, essentiellement politique, plus vaste et plus profond qui constitue l'évidente préoccupation des deux superpuissances. Nous ne pouvons pas ignorer cette toile de fond quand on veut nous engager dans un autre type de discussions.

C'est là que surgissent les différences d'appréciation du problème des options zéro et double zéro. L'option zéro, qui a existé, a été rompue, ne l'oublions pas, par l'Union soviétique - et non par la France ou l'O.T.A.N. - et, sur l'option double zéro, je rejoins l'analyse de M. le président de la commission.

Il faut être extrêmement prudent, car l'option double zéro, mal préparée, peut conduire au développement des armes à rayon court et aux armes de terrain, ce qui est contraire à l'objectif poursuivi.

Il faut reconnaître qu'il y a là, entre l'administration américaine et l'administration soviétique, qui n'entendent jamais concéder un avantage significatif à l'adversaire, une bataille permanente, un enjeu dont nous ne devons pas supporter le fardeau.

Les esprits pessimistes feront remarquer que vingt ans de négociations ont abouti au gonflement hallucinant des arsenaux nucléaires des superpuissances, aux progrès foudroyants de la recherche appliquée, à la course effrénée dans la conquête de l'espace. A ce propos, que les choses soient dites de façon objective et sans aucun parti pris : c'est l'Union soviétique qui a commencé la conquête militaire de l'espace en 1959. Il faut que cela soit dit, même à la tribune du parlement français. *(Applaudissements sur quelques travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.)*

Ce constat désabusé ne doit pas occulter les aspects positifs de ces négociations : les tensions qui ont été réduites et le maintien de la paix qui a peut-être été assuré par la recherche d'un équilibre difficile, me semble-t-il, même si le résultat nous a laissé à certains moments un goût d'amertume.

La négociation et la reprise d'un dialogue sérieux doivent rester le fil conducteur du comportement de la France. Il est essentiel cependant de fixer clairement les moyens, les objectifs et la recherche d'une finalité. En effet, les Européens ne peuvent pas se laisser enfermer dans un dilemme créé par l'Union soviétique et selon lequel la sécurité de l'Europe serait un jeu à somme nulle et la sécurité de l'un des joueurs serait l'insécurité de l'autre.

Si respectables soient-ils, les besoins de sécurité de l'Union soviétique ne peuvent être assurés au prix d'une pression inadmissible et continue sur les autres pays d'Europe.

La négociation ne peut s'enfermer dans la recherche unique de la dénucléarisation en Europe. Si nous voulons avoir pour le désarmement une grande vision et un objectif profond, il faudrait rechercher la démilitarisation de l'Europe comme ambition, prise au sens réaliste, c'est-à-dire chaque pays ayant des forces militaires correspondant aux exigences d'une juste et réciproque sécurité, théorie que soutient la France depuis plusieurs années et qui permettraient de diminuer les tensions, de limiter la course aux armements.

En tenant compte des menaces potentielles qui pèsent sur certains pays, il serait possible, par la négociation, d'appréhender une autre réalité. Tout autre approche qui refuserait cette finalité, qui n'accepterait d'en définir les étapes, qui ne comporterait pas en particulier une réduction des armes conventionnelles et chimiques serait à la fois, monsieur le ministre, dangereuse, inefficace et illusoire.

Je soulignerai la stupéfaction - elle sera certainement partagée par ceux qui étudieront ultérieurement cette époque - qu'il est permis d'éprouver en remarquant qu'aucune des grandes manifestations populaires qui se sont déroulées en Europe au cours de ces derniers mois, à Bonn, à Rome, à Londres, contre l'armement nucléaire, n'a jamais visé les types d'armement dramatique que sont les armements chimique et bactériologique.

M. Jacques Genton. Eh oui !

M. Pierre-Christian Taittinger. Je vous citerai un exemple, non pas pour chercher un effet facile, mais simplement pour vous rappeler une réalité : dans une agglomération compacte, quatre tonnes de gaz incluant des agents neurotoxiques peuvent entraîner 100 000 victimes avant l'arrivée de tout secours. Je n'évoquerai pas les agents bactériologiques aux effets aussi pervers, ne cherchant pas à développer les inquiétudes que l'on peut éprouver devant les développements spontanés de nouveaux types de virus.

En conclusion, ne craignons pas d'aborder de nouvelles négociations qui ont pour objectif le destin de l'Europe en étant d'accord entre pays concernés sur notre responsabilité à l'égard des générations futures, et sachant nous débarrasser d'un héritage, je dirai plutôt d'un codicille non écrit de Yalta, le refus d'une Europe motivée par une volonté politique commune. Si le numéro un soviétique veut réellement, je le cite, que « l'Europe soit une maison commune où la géographie et l'histoire ont lié très étroitement les destinées de dizaines de pays et de peuples », qu'il sache également que les séquelles du passé, que les confrontations que nous avons connues depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, rendent les Européens exigeants, responsables et solidaires de leur sécurité. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville auteur de la question n° 152.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre des affaires étrangères, comme tous mes collègues, je suis heureux que vous ayez accepté que le Sénat organise ce débat de politique étrangère qui devrait vous permettre de vous exprimer sur les grands problèmes internationaux qui sont à l'ordre du jour et font l'objet de biens graves préoccupations. Je suis moins heureux en revanche, permettez-moi de le dire, de la formule qui a été choisie, celle de questions qui vous sont posées et auxquelles vous voulez bien répondre. Ce dont il s'agit, en effet, dans un tel débat, c'est d'abord de savoir quelle est la politique du Gouvernement, ou plutôt du pouvoir... *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

MM. Etienne Dailly et Maurice Faure. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. ... et puis d'en discuter. Le point de départ en serait l'exposé du ministre des affaires étrangères, après quoi s'ouvrirait le débat.

Cette méthode traditionnelle m'apparaîtrait aujourd'hui être d'autant plus indiquée que les questions, pour l'essentiel, vont porter, sous une forme ou sous une autre, sur le même

sujet, à savoir les négociations russo-américaines sur les armes nucléaires en Europe et par conséquent les conditions de la défense européenne.

Le point de départ pour un parlementaire serait de savoir quelle est à ce sujet la politique de son gouvernement, celui-là même avec lequel il discute et qu'avec ses collègues, il est, si j'ose dire, appelé à contrôler. Or, cette position, nous ne la connaissons pas vraiment encore, en admettant qu'elle ait été déterminée avec plus ou moins de précision.

Certes, les déclarations des autorités responsables ne manquent pas, notamment à la suite des nombreuses rencontres que vous-même, M. le président de la République et M. le Premier ministre avez eues avec les dirigeants des autres pays, avec ceux qui sont soit les décideurs, M. Reagan et M. Gorbatchev, soit les principaux intéressés, Mme Thatcher, M. Fanfani, MM. Kohl et Genscher. Mais nous ne savons pas vraiment quelles sont les argumentations qui leur ont été exposées, ni ce qu'en conclusion la France est prête à accepter et surtout ce qu'elle refuse en tout état de cause.

Ce constat étant fait, je dois ajouter qu'à ce flou relatif, nous pouvons, soit soupçonner pour les premières, soit, dans une mesure, comprendre pour les secondes, qu'il existe des raisons.

Les premières de ces raisons sont hélas, et bien entendu, de politique intérieure. Je reconnais qu'on trouve chez la plupart de nos partenaires des problèmes de même nature, à l'exception naturellement de l'Union soviétique qui ignore de telles faiblesses, du moins à ce qu'il apparaît de l'extérieur.

En France, le problème résulte des conditions très particulières dans lesquelles sont conduites depuis quinze mois les affaires touchant à la défense et à la politique extérieure. En d'autres termes, y-a-t-il accord entre les cohabitants, un accord qui permet à notre pays, suivant une expression récemment employée à ce propos, de s'exprimer d'une seule voix ? Nul à ce jour n'a soulevé ouvertement cette question et nous n'attendons pas de vous, monsieur le ministre, une réponse.

S'il y a des tendances différentes, voire des désaccords, mieux vaut en effet ne point les étaler sur la place publique, ne serait-ce que parce que l'étranger nous observe et nous juge. Mais, dans une affaire aussi capitale, il ne peut s'agir que d'une période d'attente ; la dérobade ne serait pas admissible à terme.

J'arrive aux mêmes conclusions s'agissant de la seconde catégorie des raisons qui, semble-t-il, conduisent au vague actuel de nos prises de position.

Il faut bien sûr se mettre d'accord avec soi-même. Il faut aussi, en la circonstance, se mettre d'accord avec nos amis et alliés de l'Europe occidentale dont certains ont de la peine à se décider, et d'abord à trancher entre les positions divergentes qui opposent leurs dirigeants ou les formations politiques que ceux-ci représentent.

On peut comprendre que, dans pareille situation, vous ayez scrupule à trancher définitivement et publiquement pour la France, au risque de compromettre l'impérieux devoir, qui nous confronte, comme nos amis, de définir une position européenne commune. Mais cela, vous pouvez le dire et en expliquer franchement les raisons, car le débat est sur la place publique.

En réalité l'Europe, notre Europe occidentale, se trouve placée brutalement par les deux géants qui discutent tranquillement entre eux, devant une réalité qu'elle n'a pas voulu voir pendant quasiment une génération, et dont les conséquences constituent une véritable révolution. Cette réalité, cette révolution, ce sont tout simplement les conditions dans lesquelles se présentent la défense, donc la sécurité, de l'Europe occidentale avec les négociations qui ont commencé à Reykjavik au début de la présente année.

Depuis la conclusion en 1949 du traité de l'Alliance atlantique, ces pays vivaient dans la quiétude la plus totale. Ils étaient assurés que leur défense était prise en charge entièrement par les Etats-Unis, dont la puissance, et d'abord la puissance nucléaire, était telle qu'ils n'avaient aucun souci à se faire. Leur seul problème était de s'en remettre entièrement à leur grand protecteur, ce qui les dispensait d'ailleurs de tout effort national particulier qui aurait pu leur faire assumer des responsabilités ou leur imposer des charges nouvelles.

Dans une telle atmosphère, les Européens n'avaient pas compris l'inévitable évolution qui se faisait au jour le jour. En 1949, l'U.R.S.S. commençait à peine son effort nucléaire. Dix ans plus tard, tout avait changé et les Etats-Unis qui, eux, étaient parfaitement conscients de la situation, en tiraient les conséquences en décidant de renoncer à la stratégie des représailles massives qui leur faisait courir trop de risques pour lui substituer celle de la réponse flexible. Une stratégie, incidemment, qui donnait un rôle de premier plan aux armes nucléaires intermédiaires, celles qui se trouvent sur notre continent, les engins intercontinentaux n'intervenant qu'en dernière extrémité, ce que les géants espéraient bien, l'un et l'autre, éviter.

La France, seule entre tous, avait été consciente de cette évolution capitale. Cette prise de conscience avait fait beaucoup pour la confirmer dans sa conviction qu'à côté de l'Alliance atlantique une défense proprement nationale demeurerait nécessaire pour un pays responsable et, s'il en avait les moyens, une défense également nucléaire, donc dissuasive. Bien entendu, dans le conformisme général, pareille politique fit jadis scandale, en attendant d'être acceptée comme un fait accompli, et d'abord par les Américains qui ne pouvaient nous tenir rigueur de les avoir compris.

Pour éveiller les autres Européens aux dures réalités, il fallut l'affaire de SS 20, lancée par les Soviétiques en 1978, on n'a jamais très bien compris pourquoi ! C'est alors que nos partenaires ont commencé à prendre conscience du fait que les Etats-Unis ne les garantissaient pas à 100 p. 100 contre tout risque. Rappelons-nous que les Allemands - Helmut Schmidt était alors Chancelier - ont été à l'origine de la décision prise en 1982 d'installer des Pershing II en Europe. Jusque-là, les Occidentaux étaient demeurés totalement passifs face au profond déséquilibre créé par l'initiative de Moscou.

Cette décision était accompagnée d'une demande de reprise des négociations russo-américaines sur la limitation des armements. Ici encore, la République fédérale d'Allemagne avait été, avec insistance, demanderesse, vu l'état de son opinion publique. Celle-ci s'avérait, en effet, profondément divisée.

Beaucoup d'Allemands, et d'abord les chrétiens-démocrates dirigés par Helmut Kohl - lequel devait gagner les élections de 1983 - restaient attachés à la politique traditionnelle de Konrad Adenauer : appartenance indéfectible à l'Ouest sous le couvert de la protection américaine.

Mais toutes sortes de mouvements se développaient par ailleurs, menés par les Verts, avec le concours de nombre de sociaux-démocrates, qui remettaient en cause les tabous, et, d'abord, celui de la défense nucléaire, dont l'Allemagne, à l'ouest comme à l'est, serait, en cas de conflit, la principale victime, sans d'ailleurs y participer elle-même à aucun échelon.

A l'arrière-plan, bien entendu, se pose le problème de la réunification, devenu, maintenant que l'on ose en parler, le souci premier. Il se concrétise, depuis l'*Ostpolitik* de Willy Brandt, par le développement des relations de toutes sortes avec l'Allemagne de l'Est, cela supposant de bons rapports avec l'Union soviétique.

C'est dans ce contexte, pour ce qui concerne l'Allemagne, que s'est poursuivie depuis plusieurs années la nouvelle phase des négociations nucléaires. Pour les deux grands partenaires, rien ne paraît avoir changé quant à l'essentiel, qui se définit par deux soucis : maintenir entre eux un équilibre des forces, en fait réalisé sur le plan nucléaire stratégique depuis plus de vingt ans ; éviter, en toutes circonstances, le risque d'un conflit direct, donc d'un anéantissement réciproque.

Pour Moscou, les choses paraissent simples. On discute des nouvelles orientations politiques de M. Gorbatchev. Je ne sais, pour ma part, s'il veut changer le régime communiste, mais il me paraît clair que son premier souci est d'améliorer la situation économique lamentable de son pays.

En ce sens, est satisfaisant tout ce qui peut réduire les charges écrasantes qu'impose un gigantesque appareil militaire et, d'abord, celles qui résultent des armements nucléaires, dès lors que l'équilibre avec les Etats-Unis ne serait pas compromis. D'où la guerre engagée contre l'I.D.S. de M. Reagan qui, si elle se poursuivait et aboutissait, obligerait Moscou à suivre la même voie. D'où tout ce qui a été discuté, et plus ou moins convenu à Reykjavik : réduction massive des armements stratégiques qui, aux chiffres aux-

quels ils sont parvenus, représentent un pur et simple gaspillage, début d'un processus de dénucléarisation de l'Europe puisque, de toute façon, la supériorité russe en termes de forces conventionnelles est écrasante.

Pour Washington, rien n'est aussi simple car il ne saurait s'agir d'abandonner la défense d'une Europe occidentale qui, du seul point de vue de l'équilibre mondial des forces, doit rester dans son camp. Rien ne peut faire, cependant, que le souci d'écarter tout affrontement nucléaire direct avec l'Union soviétique ne reste au premier plan des préoccupations.

L'I.D.S. marquait en ce sens la volonté du président Reagan. Comme pour les Soviétiques, tout s'est concrétisé et révélé à Reykjavik qui, pour cette raison, marque vraiment un tournant dans l'histoire contemporaine.

Aux réductions massives pratiquement convenues, aucun calendrier n'était cependant fixé. C'est par la suite que Moscou a proposé de commencer par les engins intermédiaires installés en Europe, ce qui lui permettait tout à la fois d'écarter, sans perdre la face, le préalable de l'I.D.S. et de liquider des armes, les Pershing II, capables d'atteindre le territoire soviétique.

Ce fut accepté sans discussion. Les négociations s'engageaient sur cette base à Genève et les alliés européens furent ensuite consultés, étant entendu qu'on n'imaginait pas qu'ils pussent ne pas être d'accord...

En Europe, dans un premier temps, ce ne fut pas la bombe, si je puis dire. L'option zéro avait été proposée par les Occidentaux eux-mêmes : on est souvent victime de ses propres erreurs ! Mais à mesure que les négociations se développaient et que les Russes multipliaient les propositions pour aller plus loin, apparurent les vrais problèmes. La dénucléarisation complète de l'éventuel champ de bataille européen était en réalité en cours, tandis que l'Union soviétique conservait la quasi-totalité de ses moyens nucléaires capables de frapper l'Europe occidentale et que sa supériorité en forces conventionnelles demeurait intacte.

Mme Hélène Luc. Elle propose de les diminuer : acceptez ! On ne parle que de guerre dans cet hémicycle ; c'est très décevant ! (*Murmures sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Maurice Couve de Murville. Dès lors, que devenait l'équilibre des forces ?

Concrètement, il s'agissait de savoir si les Européens allaient ratifier la décision déjà prise sur l'option dite du double zéro, ne laissant subsister, au moins pour le moment, que les engins à très courte portée, dits engins de théâtre.

Rencontres entre dirigeants, réunions de toutes sortes entre gouvernements, avec ou sans la participation des Etats-Unis, se sont multipliées et nous arrivons au point où des positions vont être prises officiellement.

Il est clair que la plupart de nos partenaires sont prêts à suivre Washington pour l'option du double zéro. La seule condition posée serait - semble-t-il - qu'il s'ensuive une négociation avec Moscou sur les forces conventionnelles afin de réduire le déséquilibre entre celles de l'Est et celles de l'Ouest. La condition sera naturellement acceptée par l'Amérique. Quand à M. Gorbatchev, il vient d'indiquer à Varsovie - si je ne me trompe - qu'il ne refuse pas de s'engager dans cette voie.

Seulement, que peut-il en résulter de concret, alors que le double zéro sera, lui, un fait accompli ? Depuis des années, on discute à Vienne, sous le vocable de M.B.F.R., et ce sans aucun résultat. Retirer de part et d'autre des troupes d'Europe centrale, y compris quelques effectifs américains - il ne faut jamais l'oublier - ne peut, en aucune manière, réduire l'immense supériorité des forces soviétiques, qu'elles soient installées dans des Etats satellites ou sur leur territoire national.

A défaut, peut-on imaginer que les Européens seraient prêts à consentir l'effort massif qui permettrait d'établir un certain équilibre par rapport à l'autre côté ? Poser la question, c'est déjà y répondre.

Quoi qu'il en soit, dans ce qui paraît être un consensus en voie de formation, deux pays ont manifesté de fortes réticences : la République fédérale d'Allemagne et la France. Malheureusement, leurs motivations sont différentes et je le dis avec tristesse, car nul plus que moi n'est convaincu de la

nécessité d'un accord fondamental et d'une active coopération entre Français et Allemands sur tout ce qui concerne l'Europe, et d'abord sa défense. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Du côté de Bonn, le désarroi était total, puisque l'on était pris entre les réactions normales des chrétiens-démocrates sur l'affaiblissement de la défense occidentale, les réactions populaires contre les risques d'une guerre nucléaire qui pourrait anéantir les deux Allemagne...

Mme Hélène Luc. Elles ont des fusées sur leur territoire !

M. Maurice Couve de Murville ... et, enfin, une volonté sous-jacente de ne pas porter atteinte au processus engagé depuis l'*Ostpolitik* et qui entretient l'espoir, si lointain soit-il, d'une possibilité de réunification.

Comme on pouvait s'y attendre, a fini par prévaloir la crainte de s'opposer simultanément aux Etats-Unis et à l'Union soviétique ; autrement dit, l'acceptation du double zéro - c'est ce qui doit être annoncé aujourd'hui même, je crois - fût-ce accompagné de quelques conditions formelles.

Pour la France, le problème est différent, même si nos idées ne vont nullement, j'en suis convaincu, à l'encontre des intérêts réels de la République fédérale puisqu'il s'agit pour nous de chercher à maintenir une défense efficace de l'Europe occidentale et par là de prévenir le danger d'un conflit. Je crois comprendre - j'espère que tel est le souci du Gouvernement - que, la dissuasion nucléaire ayant fait ses preuves depuis quarante ans, il serait bien léger d'en sacrifier les moyens.

Je relève à ce propos, monsieur le ministre, l'étonnant renversement des choses depuis que les Etats-Unis ont inventé et utilisé l'arme nucléaire et que l'Union soviétique s'est lancée à son tour dans la course. Après avoir cherché, sur le thème de la non-prolifération, à empêcher les autres de fabriquer les mêmes engins, les dirigeants de ces deux pays ont commencé à se rendre compte que l'essentiel, pour eux, était de ne pas s'engager dans une guerre nucléaire. D'où les efforts en cours pour une dénucléarisation générale : armes stratégiques et armes intermédiaires.

On pourrait penser que tel est aussi l'intérêt du monde entier. Mais, du même coup, les pays plus petits font un constat : l'arme nucléaire, c'est d'abord la dissuasion ; elle joue aussi du faible au fort ; c'est donc, pour les moins grands, un moyen inespéré de chercher à empêcher les plus grands de les attaquer.

Telle est depuis longtemps la stratégie de la France. Devons-nous vraiment en changer parce que d'autres ont d'autres intérêts ?

Nous attendons, monsieur le ministre, que vous nous éclairiez sur votre position et que vous nous indiquiez quelles sont vos intentions. Si elle ne se rallie pas à la position qui est maintenant pratiquement celle de tous les autres, la France risque de se trouver, une fois de plus, placée dans une position difficile, étant en désaccord, en fait, essentiellement avec les Etats-Unis et, cette fois, avec l'Union soviétique aussi.

Mais l'expérience du passé nous montre que, s'il en résulte des inconvénients sur le moment, les réalités finissent toujours par l'emporter.

Disant cela, encore une fois, je pense à la République fédérale d'Allemagne, avec laquelle il faudra bien qu'un jour nous établissions les bases d'une politique commune en matière de défense, au-delà du verbiage et des faux-semblants que l'on rencontre trop souvent, en ce domaine comme en d'autres, dans les affaires européennes, d'une politique qui pourrait être acceptée ensuite par nos autres partenaires dès lors qu'elle serait fondée sur le réalisme et le bon sens.

Cela peut sembler aujourd'hui être du domaine du rêve. N'en perdons pas cependant l'espoir ! Nous ferons le point en 1992. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique, de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Bourguine.

M. Raymond Bourguine. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je crains que, parlant après MM. Lecanuet et Couve de Murville, qui ont dit ce que je

crois essentiel pour la sécurité de la France et de l'Europe, je ne vous paraisse faire seulement des redites. Je m'y risquerai cependant puisque les choses plusieurs fois dites, mais sous un autre angle, sont toujours nécessaires.

Je me félicite tout d'abord, monsieur le ministre, du communiqué qu'a fait aujourd'hui M. le Premier ministre pour rappeler en quelques mots que nos forces nucléaires ne sont pas négociables, que notre souci majeur est celui de la solidarité européenne, que la dissuasion est indispensable à l'Europe - je crois le résumer correctement - et que les véritables priorités, sont, d'une part, la réduction des armements stratégiques, d'autre part, la correction des déséquilibres conventionnels et chimiques en Europe.

Je crois en effet - comme l'ont dit M. le président de la commission des affaires étrangères et M. Couve de Murville, ancien Premier ministre, dont l'expérience est connue - que la défense et la sécurité de l'Allemagne constituent un intérêt vital pour la France.

S'il advenait que l'Allemagne cédât à la tentation neutraliste, aggravée par la tentation naturelle dans un peuple de la réunification, la France tomberait un jour comme un fruit mûr. En effet, une Europe centrale qui serait tout entière, sauf la France, entrée dans l'orbite soviétique, créerait une situation irrésistible.

Nos échanges économiques avec le reste de l'Europe certes, mais surtout avec l'Allemagne sont très intimes. Celle-ci est notre premier client, notre premier fournisseur. Il ne serait pas possible de garder notre liberté et notre survie dans la liberté à côté d'une Europe où l'Allemagne serait devenue un satellite de l'Union soviétique.

Or on ne peut pas ne pas se mettre à la place des Allemands. A juste titre, M. Couve de Murville disait tout à l'heure que l'on est souvent victime de ses anciennes erreurs. Lorsque les Etats-Unis, sous la conduite de M. Reagan, se font les champions de l'option zéro, que font-ils ? Ils retirent d'Europe les moyens de la dissuasion au profit de cette Europe centrale, c'est-à-dire non seulement de l'Allemagne, mais de la Belgique, de la Hollande, du Danemark, de tous ces pays qui ne disposent pas d'une dissuasion nucléaire propre.

En effet, les armes de théâtre ne sont pas, par définition, dissuasives : elles ne peuvent tomber que sur le sol de l'Allemagne de l'Ouest ou de l'Est et les Allemands, qui savent calculer, n'ignorent pas qu'une guerre nucléaire où les armes de théâtre ne tomberaient que chez eux se traduirait par la vitrification de leur sol et l'anéantissement définitif de leur peuple. C'est une hypothèse qu'ils ne peuvent pas accepter.

C'est aussi, je le crains, une des explications de l'espèce de désespoir qu'on a vu se manifester dans la natalité de l'Allemagne. Il est difficile d'expliquer un phénomène démographique en entrant dans le cerveau du peuple concerné. On peut constater cependant que la natalité allemande atteignait un million de naissances en 1964 et que, brutalement, elle s'est effondrée, comme si le peuple allemand se croyait condamné à mort et sentait l'inutilité de la procréation, donc de la survie. Il faut retirer à l'Allemagne ce sentiment de désespoir qui la conduirait au neutralisme. C'est d'ailleurs à cause de ce sentiment que le neutralisme et le pacifisme ont réussi à se développer en Allemagne.

Si, en France, nous ne sommes pas victimes de ces deux phénomènes, nous le devons d'abord - je le dis avec force, au nom de l'unité morale et psychologique de notre pays, et parce que c'est vrai - au général de Gaulle qui, avec une clairvoyance prophétique, a compris, dès 1959, que nous ne pouvions pas remettre notre destin à notre allié américain.

M. Amédée Bouquerel. Très bien !

M. Raymond Bourguin. Je suis toujours très franc et je ne cacherai pas l'affection profonde qu'à titre personnel je porte aux Etats-Unis. Toutefois, l'expérience prouve que ceux-ci ne sont pas fiables. Des élections présidentielles y auront lieu en 1988 et, en 1987, nous ne savons pas qui sera le prochain président des Etats-Unis. Il se peut que ce soit le sénateur Sam Nunn dont on dit qu'il est un « faucon », mais un singulier « faucon » car ce président de la commission de la défense du Sénat américain - et l'on connaît la puissance d'une telle fonction dans un tel Sénat - préconise depuis longtemps le retrait des troupes américaines d'Europe.

Quant à M. Reagan lui-même, il a commencé par l'I.D.S. et, aujourd'hui, il préconise l'option zéro, c'est-à-dire le retrait d'Europe de la dissuasion protégeant l'Allemagne.

Par conséquent, la phrase de M. Jacques Chirac dans son communiqué, selon laquelle la dissuasion est indispensable en Europe, signifie, selon moi, que nous, Européens, devons envisager, dans le cadre d'une politique commune de défense - je rends en particulier hommage à ce qui a été dit avant moi par MM. Lecanuet et Couve de Murville - la protection de toute l'Europe par la dissuasion.

Une notion a été avancée autrefois par M. Valéry Giscard d'Estaing dans un exposé à l'Institut des hautes études de défense nationale : celle de « sanctuaire élargi ». En effet, la nécessité d'élargir le sanctuaire en y englobant l'Allemagne de l'Ouest est certaine. La France ne peut pas rester vivante et libre sans solidarité européenne. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

J'ajouterai que l'objectif des Russes, selon moi, est assez clair et se situe à longue distance. Il consiste à capter la technologie de l'Europe, cette technologie qu'ils ne possèdent pas pour des raisons structurelles, leur système économique ne prédisposant pas à l'innovation. Cette technologie existe en Allemagne, en France, en Europe et leur but est manifestement de la capter.

Si nous étions en présence d'une Allemagne neutralisée, qui serait transformée par le chantage atomique soviétique en un fournisseur de technologie à l'Union soviétique, nous, Français, serions en danger, et les Américains aussi. Mais nous n'avons pas à nous mettre à la place des Etats-Unis qui mesurent, je l'espère, le danger que représenterait une Europe auxiliaire, voire ancillaire, de l'Union soviétique. Ce danger étant celui qui nous menace, nous devons prendre notre propre destin entre nos mains.

M. Yakovlev, qui est, paraît-il, le successeur de M. Souslov comme penseur en Union soviétique, a donné la semaine dernière une interview à *US News and World Report*. Il l'a dit clairement, son but est d'acquiescer la technologie que les Russes ne sont pas capables de créer par eux-mêmes.

Par conséquent, le problème nous paraît bien délimité : l'option zéro doit être refusée ; l'option double zéro n'a pas de sens puisqu'elle laisse subsister des armes de théâtre ; quant à l'option triple zéro, qui consisterait à réaliser la dénucléarisation totale de l'Europe, elle ne se comprend qu'en cas de démilitarisation, comme l'a dit M. Pierre-Christian Taittinger. Cela signifierait que l'Union soviétique accepterait de réduire le déséquilibre conventionnel et chimique qui la favorise actuellement. S'il s'agit là d'un très bel objectif de négociation, celui-ci est très difficile à atteindre. Comme vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre Couve de Murville, tout à l'heure, c'est un objectif qui appartient dans une large mesure au rêve.

Je sais bien que la vie ne vaudrait pas la peine d'être vécue dans un monde où l'action ne serait pas la sœur du rêve. Il faut rêver. Mais c'est un rêve trop lointain pour que nous puissions espérer le réaliser bientôt et obtenir de l'Union soviétique la réduction de ses armements conventionnels.

Ma conclusion est dans ma question, monsieur le ministre : comptez-vous prendre une initiative française pour que l'Europe se dote non seulement d'une politique commune de défense, mais d'organes communs de défense ?

Les mots « communauté européenne de défense » n'ont pas bonne presse ; ils ont reçu, en leur temps, c'est-à-dire entre 1952 et 1954, une mauvaise définition. C'était une communauté dans laquelle étaient regroupées dans un amalgame des forces françaises et des forces allemandes, un amalgame où l'on ne voyait pas très bien quels étaient les drapeaux, où étaient les unités. Les Français, notamment ceux qui ont l'expérience de l'âme d'un peuple et de l'âme de son armée, s'y sont à l'époque refusés.

Mais une forme nouvelle de communauté européenne de défense est concevable, celle où nous mettrions en commun avec les Allemands et, bien entendu, avec les autres Européens qui accepteraient de nous accompagner - je pense aux Britanniques, aux Italiens et aux autres - nos moyens de recherche.

Dans ma question, que j'avais posée en mai 1986 - les événements ont évidemment beaucoup évolué depuis - je vous demandais si nous ne devions pas concevoir une initiative de

défense stratégique européenne. Non seulement il n'est pas impossible, techniquement, pour autant que nous le sachions, de mettre au point des armes de défense capables d'arrêter en chemin les missiles ennemis, mais aussi et surtout, dans ces recherches où nous sommes, nous Français et Allemands, particulièrement aptes, il existe une possibilité de trouver des armes nouvelles de nature à modifier le déséquilibre existant entre les forces conventionnelles de l'Union soviétique et les nôtres. Je me suis laissé dire, par une autorité qui n'est pas négligeable, puisqu'il s'agit du général Abrahamson, qu'au cours de recherches de l'I.D.S. avait été mise au point une arme nouvelle capable de détruire à quarante kilomètres un char soviétique, c'est-à-dire une tête de destruction auto-guidée. Ainsi, dans un centre de recherches d'armes nouvelles, qui pourrait se tourner, bien sûr, vers l'espace, mais aussi, plus modestement, tendre à surmonter le déséquilibre dont les Soviétiques bénéficient actuellement, nous pourrions à terme, grâce à notre supériorité technologique, renverser le déséquilibre actuel et nous mettre à l'abri d'une offensive conventionnelle émanant de l'Union soviétique.

Je ne pense pas que l'Union soviétique nous attaquera jamais ; je crois qu'elle cherche à se mettre dans une position de joueur d'échecs, nous plaçant un jour « échec et mat », c'est-à-dire en face d'une proposition qu'on ne peut pas refuser, en raison du déséquilibre justement.

Autrement dit, ma question est : le Gouvernement français se prépare-t-il, dans la logique du communiqué de M. Jacques Chirac, en vue de la correction des déséquilibres conventionnels et en vue d'une dissuasion indispensable à toute l'Europe, à proposer à la République fédérale d'Allemagne d'abord et au reste des Européens ensuite la création d'un centre de recherches d'armes nouvelles, qui soit une I.D.S. à l'européenne et qui nous permette de tirer le bénéfice de notre supériorité technologique ? (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Après les orateurs éminents qui m'ont précédé, je poserai deux questions plus limitées, mais que je crois importantes pour notre pays. La première porte sur la coopération militaire en Europe et la seconde sur la politique de la France dans le Pacifique Sud.

Sur le premier point, je veux vous demander si notre Gouvernement entend proposer à nos partenaires des initiatives pour renforcer la coopération militaire en Europe.

Ne serait-il pas possible de mettre rapidement en place un conseil européen de défense, regroupant les plus hautes autorités militaires des Douze ? Ce conseil aurait pour mission d'œuvrer à la formation d'une agence européenne d'armement, qui permettrait d'harmoniser les politiques industrielles militaires. Il pourrait également promouvoir, sans toucher au principe de la dissuasion nucléaire française, une coopération intégrée des forces conventionnelles des pays membres. Ces actions contribueraient au renforcement de l'unité européenne au sein de l'Alliance atlantique.

Je précise que les industries de la défense ne sont pas concernées par l'ouverture des frontières prévue pour 1992. Nous nous orientons donc vers un marché civil très différent du militaire, un marché ouvert, qui s'opposerait donc à un secteur fermé purement national. Est-ce bien raisonnable quand on sait qu'il y a interpénétration croissante des deux domaines ? L'expérience spatiale, où l'interaction est continue entre le militaire et le civil, est, à ce sujet, exemplaire.

En dehors même de cette évolution, on constate un désordre certain dans les fabrications européennes. L'industrie française elle-même traverse des difficultés sérieuses et procède à des réductions d'emplois. Notre commerce extérieur, pourtant si brillant dans le domaine des armements, a vu récemment, au mois d'avril 1987, son solde industriel - y compris militaire - devenir déficitaire. Ce qui était une force de la France tend à devenir un secteur lourd.

Il apparaît donc nécessaire de procéder en commun à la restructuration des sociétés européennes. Nous devons tenter également de coordonner nos budgets de recherche.

Mais reconverter l'industrie, chercher ensemble ne sont que des objectifs limités. Il faudrait, me semble-t-il, aller au-delà de simples accords de coopération, qui furent décevants dans les dernières années, et tenter de définir de nouvelles règles

de jeu afin d'aboutir à une agence européenne de l'armement qui pourrait définir la demande d'armes, la centraliser et raisonner sur des volumes plus importants.

Une telle création permettrait d'éviter un gaspillage des ressources, une dispersion des efforts. Elle ferait bénéficier l'industrie dans son ensemble, sous-traitante ou non, grande ou petite, d'une vision d'avenir d'un grand marché intérieur.

Pensez-vous, monsieur le ministre, que nous pourrions prendre des initiatives dans le domaine de la coopération militaire ?

J'en viens à ma seconde question, relative à la politique française dans le Pacifique.

Vous me permettez deux remarques liminaires.

La première porte sur l'organisation de notre diplomatie dans la zone Asie-Pacifique. Elle m'est apparue bien complexe. Les responsabilités de plusieurs ministères sont croisées ; il y apparaît de nombreuses personnalités chargées de mission ; d'où des risques de dispersion et d'incompréhension. En langage quotidien, je me permettrais de vous dire que je ne suis pas sûr qu'un chat y retrouverait tous ses petits. En langage d'affaires, je vous dirais que l'organigramme aurait bien besoin d'être clarifié.

Notre politique pour la Nouvelle-Calédonie - c'est ma seconde remarque - doit s'accompagner d'un effort important de diplomatie et de communication.

La France est une puissance riveraine du Pacifique par l'intermédiaire de la Nouvelle-Calédonie, de Wallis-et-Futuna et de la Polynésie française. Grâce à ces territoires, notre pays est devenu le troisième pays maritime, avec un espace de 11 millions de kilomètres carrés.

Or, l'ensemble de cette zone connaît une instabilité croissante par suite de l'intérêt accru des grandes puissances pour une région susceptible de devenir le flanc du théâtre d'opérations de la partie nord du Pacifique et apte à l'exploitation politique du désir de neutralité et d'isolationnisme.

Rappelons seulement le discours de M. Gorbatchev à Vladivostok, le 26 juillet 1986, qui faisait l'éloge des navigateurs soviétiques, dénonçait les ingérences aux Philippines et affirmait que le Pacifique se transforme progressivement en une arène de confrontations militaires.

Il est une autre donnée du problème, c'est la signature par l'Union soviétique d'accords de pêche avec Kiribati en 1985 et le Vanuatu en 1987. La valorisation des droits de pêche introduit les Grands dans une région d'où ils étaient absents.

Evoquons également la décolonisation de nombreuses îles du Pacifique entre 1960 et 1980 et l'apparition d'une double revendication, anticolonialiste et antinucléaire, qui a trouvé un large écho dans les opinions et au sein des églises.

Il y a enfin la résurgence d'antagonismes entre Polynésiens et Mélanésiens, soudés dans leur soutien à leurs frères canaques.

La crise de l'Anzus, par suite du refus de la Nouvelle-Zélande d'accueillir des navires de guerre équipés d'armes nucléaires ou à propulsion nucléaire, constitue un problème grave pour les Etats-Unis.

Terminons par les difficultés économiques de la plupart des Etats du Pacifique, dont le développement dépend beaucoup des aides de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Les événements des îles Fidji soulignent l'instabilité de la région et constituent un atout pour la politique suivie par la France.

Dans ce contexte d'instabilité, la France devient progressivement le bouc émissaire des frustrations.

Il faut rappeler les faits : adoption, en août 1985, lors du forum de Rarotonga, du traité de dénucléarisation du Pacifique Sud, signé par neuf des treize Etats et territoires qui composent le forum, traité signé par l'U.R.S.S. et la Chine, qui finit par ne viser essentiellement que les expérimentations menées par la France sur l'atoll de Mururoa.

Avec l'Australie, nos rapports se sont détériorés et j'approuve votre politique qui a consisté à marquer nos distances en gelant, pour une durée indéterminée, les relations au niveau ministériel et à celui des hauts fonctionnaires, et en déclarant *persona non grata* le général australien à Nouméa, dont les activités étaient fort peu compatibles avec ses fonctions.

Le résultat du vote du 2 décembre 1986 sur la Nouvelle-Calédonie aux Nations unies incite à la réflexion : contre nous, la résolution 41-41 A a été adoptée par 84 voix ; mais il est vrai que 69 pays ne l'ont pas soutenue.

L'analyse du scrutin fait tout de même apparaître que des pays amis ne nous ont pas suivis - je pense en particulier au Japon et au Brésil. Avions-nous suffisamment préparé le terrain ?

Il me semble en tout cas important de continuer à convaincre, et ce d'autant plus que nous risquons peut-être de voir les Etats-Unis passer de l'abstention à l'hostilité, quand on sait que M. Rosenblatt, expert du parti démocrate, indiquait le 30 septembre 1986 à Washington que « l'élection du candidat démocrate en 1988 signifiera que les Etats-Unis cesseront de privilégier leur solidarité avec leur allié européen pour se montrer sensibles, sur la question nucléaire comme sur le problème de la décolonisation, aux préoccupations qui sont celles des nations amies du Pacifique Sud. »

Il faut donc à la France une politique étrangère d'ouverture pour protéger sa présence dans le Pacifique. Notre pays doit être accepté comme nation riveraine et alliée, dont la force confortera tous les pays coresponsables. Qui pourrait donc gagner à notre éviction ? Cela suppose une augmentation des contacts dans la région avec les Etats-Unis et le Japon, auquel on pourrait proposer des liens de coopération par le biais de ses universités et des ses agences de développement.

Avec l'Australie, il me semble souhaitable, après les élections de juillet prochain et à l'occasion des fêtes du bicentenaire de renouer le dialogue. Les événements aux îles Fidji, les interventions des Libyens devraient faciliter cette politique de rapprochement. Il me semble, monsieur le ministre, que sur ce point, avec l'Australie, vous devriez sonner la fin de l'entracte.

Le Gouvernement a engagé des actions de coopération technique, économique, sociale et culturelle pour les petits Etats du Pacifique Sud. Il est important, en effet, de renforcer de manière significative notre présence dans la région. Il faut que la voix de la France soit entendue. Parallèlement à la création de l'université du Pacifique, d'autres mesures s'imposent, notamment l'extension du réseau de Radio France internationale et la location de capacités sur des satellites régionaux permettant la diffusion de programmes de télévision en dehors de nos territoires. Dans le Pacifique comme ailleurs, notre politique doit avoir les moyens de nos ambitions.

M. l'ambassadeur Viot indiquait fort bien et fort clairement hier à notre commission que, faute de crédits, nous serions peut-être conduits à réduire notre présence diplomatique à l'étranger. Si nous en arrivions là, ce serait bien contraire à nos intérêts, à nos objectifs et bien décevant aussi pour ceux qui ont le grand mérite et la lourde tâche de défendre et de représenter notre pays.

Je suis pour ma part convaincu que beaucoup d'économies administratives peuvent encore être réalisées pour nous permettre, non seulement de maintenir notre présence française à l'étranger, mais encore de la renforcer. Je suis sûr, messieurs les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous êtes d'accord avec cette politique et opposés à la diminution de la présence française à l'étranger. Vous pouvez compter sur l'appui total du groupe de l'union centriste pour vous aider dans la bataille du budget qui se prépare dès maintenant. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocrate.*)

M. le président. La parole est à M. Daunay, auteur de la question n° 161.

M. Marcel Daunay. Je m'adresserai tout particulièrement à M. le ministre chargé des affaires européennes pour lui faire part des difficultés grandissantes de la politique agricole commune, qui a été une réussite, disons-le franchement, au niveau communautaire.

Personne n'ignore le bien-fondé de cette politique, mais aussi les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Depuis déjà quelques années, tous les hommes politiques de France et des autres pays de la Communauté ont soulevé le problème de l'équilibre du budget de la Communauté économique européenne. Mais, je crains que personne n'ait osé en évoquer les véritables causes et, en tout cas, dénoncer la mauvaise utilisation des crédits affectés à la politique agricole commune.

Devant l'ampleur du déficit pour 1987, que vous connaissez, monsieur le ministre, la commission a proposé de modifier le système d'avance du F.E.O.G.A. - Fonds européen d'orientation et de garantie agricole - et de lui substituer un système de remboursement qui devrait intervenir sitôt après épuisement des crédits budgétaires du F.E.O.G.A. - garantie 1987, soit en fait par non-paiement par la commission des avances F.E.O.G.A. de novembre et de décembre. Cela signifie que, dès septembre ou octobre, nous serons en état de cessation de paiements.

Il faudra alors mettre en place un budget rectificatif et supplémentaire financé par la marge de T.V.A. restant disponible sous le plafond de T.V.A. et par des avances intergouvernementales non remboursables.

Or, un tel système n'est acceptable pour l'agriculture française que s'il permet de financer l'insuffisance budgétaire du F.E.O.G.A. et, en aucun cas, il ne devrait être utilisé pour financer l'ensemble du déficit budgétaire.

En fait, le problème, c'est la conservation de mécanismes fondamentaux de la politique agricole commune. Le traité de Rome, qu'était-ce ? La politique agricole commune, qui était le ciment de la politique communautaire toutes actions confondues, ne risque-t-elle pas d'être confrontée à de sérieuses difficultés et de nous laisser entrevoir la disparition d'une politique européenne ?

Monsieur le ministre chargé des affaires européennes, pouvez-vous nous indiquer quelles initiatives le Gouvernement français entend prendre pour régler la grave crise budgétaire que traverse la Communauté économique européenne, crise à laquelle sera consacré un prochain conseil des ministres ? Je vous en remercie par avance. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans ce débat de politique étrangère organisé autour de questions orales avec débat, j'aurais souhaité évoquer le racisme, l'apartheid en Afrique du Sud, la domination en Europe des sociétés monopolistes avec l'Acte unique, la situation au Moyen-Orient et l'aide indispensable à apporter au peuple du Nicaragua.

Je n'aborderai qu'une question, celle de la paix et du désarmement. Tel est l'objet de la question que j'ai adressée à M. le ministre des affaires étrangères.

Conscient des graves périls que l'accumulation des armements nucléaires fait peser sur la vie de l'humanité, je vous ai interrogé, monsieur le ministre, sur les initiatives de la France en matière de paix et de désarmement pour supprimer, par étapes, toutes les armes nucléaires d'ici à l'an 2000. Je considère, en effet, qu'à notre époque l'accumulation des armes nucléaires met en cause la vie de l'humanité. Des hommes de bon sens, des médecins, des scientifiques considèrent qu'aujourd'hui il faut choisir effectivement entre la vie et la mort, entre la paix et la guerre nucléaire.

Lors de la séance du 6 mai dernier consacrée à la loi de programmation militaire, j'ai cité la déclaration du professeur Albert Jacquard : « Les cinq milliards d'hommes sont actuellement la proie d'une machine qu'ils ont construite, la machine à broyer d'un coup tous les hommes. Cette machine est l'arme atomique. » Un jour, par folie de quelques-uns ou probablement par accident, elle accomplira l'œuvre pour laquelle elle a été construite : l'humanité aura disparu.

Cela me rappelle la pièce de théâtre, *Le Pari stupide*, jouée par les élèves du lycée Delacroix, dans ma commune de Drancy, dans le cadre du programme d'action éducative, à la suite de la visite du docteur Hida, survivant irradié d'Hiroshima.

« Parier sur la menace pour accumuler des armes nucléaires toujours plus perfectionnées, n'est-ce pas un pari stupide puisque l'on sait que le gagnant aurait seulement quelques heures de survie avant d'être englouti à son tour dans le froid et les ténèbres d'un hiver nucléaire qui étoufferait tout souffle de vie sur notre planète ? »

Le groupe des Six, Mexique, Argentine, Grèce, Tanzanie, Suède, Inde, représentant des pays de cinq continents luttant pour le désarmement et la paix, ne dit pas autre chose lorsqu'il réclame l'accélération des négociations sur l'élimination des armes nucléaires et appelle à relever ce défi afin de libérer les générations futures du cauchemar de l'holocauste nucléaire.

De même, au congrès international des scientifiques pour la paix, où 3 000 personnes étaient présentes, il a été réaffirmé dans le texte final : « Nous croyons que les armes nucléaires ne peuvent être utilisées sans détruire la civilisation telle que nous la connaissons. »

Récemment encore, 2 800 praticiens venus de cinquante-cinq pays, réunis à l'appel du septième congrès de l'association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire, a dressé un diagnostic sans fard : « L'arme nucléaire fait de milliards d'hommes des otages en les menaçant de génocide. »

Ce congrès se déclare d'accord avec ceux qui préconisent la liquidation totale des armes nucléaires et non pas simplement leur réduction. Il souligne aussi le formidable gâchis humain et financier que représente cette course à l'apocalypse, alors même que les besoins des populations sont de moins en moins satisfaits et heurtent violemment l'éthique médicale.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Très bien !

M. Jean Garcia. Ce sont là des voix raisonnables qu'il convient d'écouter.

Ce mouvement d'opinion s'étend dans tous les milieux, en France et dans le reste de l'Europe ; il a pris une telle ampleur qu'il a conduit le Gouvernement de la R.F.A. à réagir positivement aux propositions soviétiques de désarmement. Nous nous en félicitons et nous souhaitons que cela se concrétise.

Même si cet accord s'accompagne encore de réticences à certains égards, il confirme l'efficacité de l'action pour la paix à laquelle, contrairement au parti socialiste français, les socialistes ouest-allemands se sont ralliés.

Au lieu d'inclure la France dans un processus de désarmement et de répondre ainsi à l'attente des hommes et des femmes de ce pays, votre Gouvernement, parlant d'une même voix avec le Président de la République, s'oppose à toute mesure concrète de désarmement : il poursuit des expériences atomiques à Mururoa en dépit de toutes les protestations ; il encourage les entreprises françaises à participer aux préparatifs de la guerre des étoiles.

Les obstacles que vous mettez à la politique de désarmement, politique qui, à mon sens, vous fait peur, sont balayés les uns après les autres par les diverses propositions soviétiques. Je constate d'ailleurs le pessimisme qui anime aujourd'hui tous les va-t-en-guerre.

Après le Gouvernement de Londres, celui de Bonn se voit contraint de se dire d'accord avec le démantèlement des euro-missiles.

Vous parlez d'un consensus, ce n'est que trop vrai : du milliardaire Le Pen aux socialistes, tous les députés et tous les sénateurs, à l'exception des communistes, ont dit oui à la poursuite des expériences à Mururoa, oui à la bombe à neutron, oui à l'arme chimique et oui à l'accroissement des dépenses militaires.

Face aux luttes sociales, vous prétendez qu'il serait impossible de trouver les moyens de répondre aux revendications légitimes des travailleurs et de combler le déficit de la sécurité sociale, par exemple.

Dans notre pays, le budget militaire est le seul qui soit en augmentation, et ce, au détriment de toutes les dépenses civiles ; pour la première fois, il dépasse celui de l'éducation nationale.

Or, à l'heure où les pays en voie de développement sont étranglés par leur dette qui représentait, en 1985, 1 000 milliards de dollars, à tel point que certains pays, telle la Côte-d'Ivoire, viennent de se déclarer en cessation de paiement, la réduction des dépenses d'armement permettrait d'envisager de nouvelles formes de coopération, fondées sur les échanges réciproques avec ces pays. A cet égard, notre groupe a proposé la création d'un fonds mondial de développement qui serait alimenté par une partie des ressources libérées par la réduction des dépenses militaires.

On évoque une nouvelle fois, ici ou là, une supériorité massive de l'armement conventionnel du pacte de Varsovie. Le ministre de la défense M. Giraud l'avait fait lui-même, au mois de mai, en répondant à mon intervention sur la programmation militaire. Mais il ne faut pas être sourd ou feindre de l'être, monsieur le ministre. Vous savez très bien

que l'Union soviétique a elle-même proposé que s'ouvrent des discussions en vue d'une réduction de ce type d'armement. Cette proposition vient d'être réaffirmée récemment à Berlin et mérite, à mon sens, une réponse.

En vérité, vous avez en main des propositions cohérentes, complètes : la liquidation des fusées à moyenne et à courte portée, des missiles opérationnels, la réduction des forces armées et des armements classiques, en annulant les déséquilibres.

Vous êtes en présence de propositions progressives - notre monde les attend - en faveur de la disparition de l'arme nucléaire. Mais, en réalité, ce qui menace la France et l'Europe c'est, selon moi, la concentration extraordinaire des armements atomiques et non le désarmement, comme vous le laissez croire dans une perversion des mots.

Il faut avoir une autre façon de penser le monde, un monde qui veut vivre débarrassé de la hantise atomique.

L'Europe ne doit pas être pour toujours un silo d'armes nucléaires. Notre intérêt national ne doit pas être tenu pour négligeable ; il se confond avec celui de la paix.

Aussi, rien n'est plus urgent que d'arrêter les essais nucléaires et d'inverser de façon équilibrée et contrôlée le processus du surarmement. La survie de l'humanité est en cause, nous sommes tous concernés.

Monsieur le ministre, vous n'êtes pas sans connaître l'aspiration grandissante des Françaises et des Français à voir notre pays jouer un rôle différent et prendre une part active au désarmement. En effet, 85 p. 100 d'entre eux se prononcent dans ce sens et des millions de citoyens s'interrogent sur le danger de l'accélération de la course aux armements.

Devant les coups successifs que reçoit le parti « militariste », cette opposition, cette volonté de désarmement, s'exprime et s'exprimera avec force dans notre capitale, le 14 juin prochain, à l'appel des 100, dans cette immense ronde de la paix d'hommes et de femmes de convictions différentes.

On a parlé de lucidité. Einstein nous a rappelé que « la réaction en chaîne de la lucidité doit s'opposer à la réaction en chaîne des neutrons ». (*Applaudissements sur les travées communistes*).

M. le président. La parole est à M. Genton, auteur de la question n° 155.

M. Jacques Genton. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, avec l'Europe, il faut se garder de verser dans le pessimisme comme de sombrer dans le piège de l'optimisme. C'est la sérénité, voire la lucidité, qui doit conduire la réflexion.

A l'approche du prochain conseil européen qui se tiendra à Bruxelles à la fin de ce mois, il nous paraît indispensable d'évoquer aujourd'hui l'actualité des Communautés européennes qui, une nouvelle fois, nous préoccupe.

Le XIV^e rapport semestriel d'information de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes porte sur les activités des institutions communautaires entre le 1^{er} novembre 1986 et le 30 avril 1987. Il a été mis en distribution cette semaine. Je me permets de le signaler à votre attention, mes chers collègues. Notre délégation y retrace comme d'habitude les principaux événements communautaires des six mois écoulés. Il suggère quelques réflexions dont s'inspirera mon propos.

Toutefois, avant de présenter les questions que ce débat nous invite à développer, je souhaite me faire l'interprète, messieurs les ministres, de plusieurs de mes collègues et amis qui, à la lecture de certaines informations de la presse belge, sont préoccupés par la mise en cause, une nouvelle fois, de Strasbourg comme siège des sessions du Parlement européen.

Nos collègues du département du Bas-Rhin, notamment, et tous les sénateurs sans doute avec eux, souhaitent que le Gouvernement informe le Sénat des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour que les Etats membres respectent leur décision relative au siège des institutions confirmée à Maastricht en 1981.

Mais je dois arriver à l'objet principal de ma question : la prochaine mise en œuvre de l'Acte unique européen et ses diverses conséquences. Depuis quelques mois, l'objectif d'achever le « grand marché intérieur » en 1992 est couramment rappelé et se retrouve presque chaque fois dans les déclarations publiques et dans les commentaires qui accompagnent les manifestations de la vie européenne.

L'achèvement, dans les six années à venir, du Marché commun, semble présent à l'esprit d'un grand nombre de représentants des secteurs de l'activité économique. Voilà assurément un grand motif de satisfaction ! Pour autant, les conditions de la réussite ne doivent pas être oubliées.

Dans une communication de la fin du mois de février de cette année, la commission des Communautés a opportunément analysé les trois réformes que nécessite le succès de cette ambition : poursuite de la réforme de la politique agricole commune, volonté d'assurer une meilleure cohérence économique et sociale et réforme du financement du budget communautaire.

L'idée de l'achèvement du grand marché intérieur à l'horizon de 1992 est devenue presque « obsessionnelle » puisqu'on l'entend exprimer désormais à tout propos et, je n'ose pas encore le dire, hors de propos. C'est un acquis positif à la condition qu'elle recouvre une réelle volonté politique.

Achever le « grand marché » en 1992 doit rester, dans les années qui viennent, la nouvelle référence et l'obligation impérative pour ceux dont dépendent les progrès de la construction européenne. Cela ne doit pas devenir une simple formule donnant à bon compte les apparences de la relance.

On rappelle souvent ce que signifie l'expression « l'achèvement du marché intérieur ».

Il s'agit, d'une part, d'éliminer les principaux obstacles physiques au franchissement des frontières entre Etats membres : simplifications administratives et harmonisation des procédures. Il s'agit, d'autre part, de lever les frontières techniques, telles les actuelles entraves à la circulation des services, par l'harmonisation des normes, notamment. Mais il faut aussi, et l'entreprise n'est pas mince, éliminer les frontières fiscales par l'harmonisation de la T.V.A. et des accises.

Puis-je ajouter qu'il faudrait éliminer, de part et d'autre, des arrière-pensées qui, pour être latentes, se laissent parfois deviner ?

La commission des Communautés a fixé dans ce but cinq priorités : ouverture des marchés publics, réduction des disparités fiscales, rapprochement des normes techniques, libération des marchés de capitaux et des services financiers, et établissement d'une « Europe des citoyens ».

Qu'il me soit permis, sur ce dernier point, de relever avec satisfaction l'accord intervenu récemment au conseil sur le programme Erasmus visant à développer les échanges inter-universitaires. Notre délégation avait souligné l'intérêt de ce projet dans des conclusions qu'elle avait adoptées sur ma proposition au mois d'avril.

Il nous paraît heureux qu'en cette affaire la volonté politique l'ait finalement emporté sur les obstacles budgétaires. La somme de 85 millions d'ECU sur trois ans qui a pu être dégagée par les Etats membres devrait permettre de mener à bien cette nouvelle action communautaire.

On s'est interrogé parfois sur les raisons de notre insistance en cette affaire. Il nous a paru tout simplement indispensable de ne pas laisser périlcliter une idée intelligente et généreuse qui est admise par la quasi-totalité de nos tendances politiques et dont la réalisation peut permettre de donner à la Communauté européenne, pour les générations nouvelles essentiellement, et c'est à elles que nous avons pensé, bien évidemment - une autre image que celle actuellement déformée par nos difficultés chroniques et qui est, à n'en pas douter, rébarbative.

Nous remercions le Gouvernement d'avoir repris et soutenu ce projet déjà accepté, semble-t-il, par son prédécesseur.

A la vérité - il est souvent pénible de le rappeler - l'achèvement du marché intérieur n'est pas une nouveauté, puisque c'était l'objectif premier des signataires du Traité de Rome, voilà trente ans.

Après le « Livre blanc » de la commission en 1985, l'Acte unique européen, dont la ratification est maintenant définitive depuis le résultat positif du référendum irlandais de la semaine dernière, a fixé opportunément une nouvelle échéance à cet objectif. Sera-t-elle tenue ? Nous le souhaitons vivement. Un climat propice a été créé au début de cette année. C'est une bonne chose pour l'Europe, à condition que ce climat perdure.

Parmi les priorités retenues, la dimension monétaire est évidemment l'un des aspects particuliers et essentiels de l'achèvement du marché intérieur. Il mérite, entre autres, d'être souligné. En cette matière éminemment complexe, je laisse aux spécialistes le soin de faire des savantes analyses. Je ne ferai, pour ma part, que des constatations.

Très logiquement, la libéralisation des mouvements de capitaux et des services financiers implique une harmonisation des politiques monétaires et financières des Etats membres. En effet, pour que la concurrence en ce domaine puisse jouer, on comprend que les cours des devises européennes doivent être stables, qu'une action concertée sur les taux d'intérêt est nécessaire, que les « règles du jeu » doivent être les mêmes pour tous, et que, comme l'a conclu récemment un groupe d'experts, le système monétaire européen doit être renforcé.

Dans cette perspective, nous avons noté le mémorandum déposé au mois de février par le Gouvernement français qui préconise, notamment, une convergence des politiques économique et monétaire et, surtout, l'utilisation de l'ECU public comme monnaie de réserve par les banques centrales.

L'objectif est bien de prémunir les monnaies européennes contre les mouvements perturbateurs du dollar américain et de constituer dans la Communauté une zone de stabilité monétaire. Elle est, en effet, indispensable au libre exercice de la concurrence des services financiers et à la libre circulation de capitaux libellés en devises différentes.

Le S.M.E. semble avoir atteint pour l'instant cet objectif. Mais ce succès, le plus remarqué des dernières années, tient à une coopération intergouvernementale relativement incertaine et non à une action proprement communautaire, il faut bien le dire. De ce fait, il n'est ni définitif ni complet.

Les Etats membres, cependant, ne sont pas prêts à mettre en œuvre la seconde phase du S.M.E. qui, déjà prévue pour mars 1981, verrait le transfert des décisions de politique monétaire qui sont prises actuellement par les gouvernements nationaux et les banques centrales à un fonds monétaire européen.

C'est pourquoi, messieurs les ministres, l'une de nos questions, l'une de nos curiosités, allais-je dire, est de savoir comment le Gouvernement entend opérer pour renforcer le S.M.E. Sans rêver à la création rapide de ce fonds monétaire européen à l'égard duquel les banques centrales, notamment la Bundesbank, ont les plus grandes réticences, on attend que le renforcement de la cohésion monétaire en Europe passe par une plus grande coopération entre les banques centrales et le développement de l'ECU public.

Nous avons relevé avec intérêt que cette dimension de l'achèvement du grand marché intérieur sera analysée par une commission mise en place récemment par le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. La commission, connue sous l'appellation de « commission Boiteux », du nom de son président, est chargée plus largement d'apprécier toutes les implications de l'achèvement du grand marché sur l'économie française. Notre délégation prendra connaissance des résultats des travaux de cette commission avec la plus grande attention. J'ajoute que notre délégation souhaite elle-même établir un inventaire de toutes les mesures qui pourraient être prises et essayer d'en suivre la réalisation progressive, ce qui constitue, il faut bien le dire, une entreprise assez sérieuse.

Il nous semble, par ailleurs, qu'on ne saurait méconnaître les implications de l'achèvement du marché intérieur à l'égard des pays tiers à la Communauté. Le grand marché ne sera profitable à l'Europe que si celle-ci sait maîtriser la pénétration des produits et des services de certains pays tiers, notamment ceux du sud-est asiatique. Il serait, en effet, désastreux qu'un grand marché de 320 millions de consommateurs et d'un nombre tout aussi impressionnant de millions de producteurs apporte davantage de bénéfices à ceux qui lui sont extérieurs qu'à ceux qui l'ont constitué. Sans qu'il soit question de protectionnisme, bien qu'il soit progressivement de mise de l'autre côté de l'Atlantique et encore plus en Asie, il faut avoir conscience que l'achèvement progressif du grand marché nécessite en même temps une politique commerciale commune ou, à tout le moins, une attitude concertée des Etats européens à l'égard des partenaires commerciaux de la Communauté. A ce sujet, monsieur le ministre, il nous semble qu'il serait utile de dissiper une certaine équivoque qui paraît exister dans l'interprétation des règles du G.A.T.T. - general agreement on tariffs and trade - par nos alliés américains.

Pour la France, l'achèvement du marché intérieur européen présente, nous le savons, à la fois un risque et une chance.

Un risque, car la suppression de tous les obstacles non tarifaires aux échanges ne manquera pas de se traduire par une pénétration accrue des produits de nos partenaires sur notre propre marché, ce qui impliquera une meilleure compétitivité des produits français.

Une chance, car nos entreprises, de leur côté, auront un accès plus aisé aux marchés de nos partenaires pour peu qu'elles s'engagent résolument et en plus grand nombre vers cette conquête.

Messieurs les ministres, nous souhaitons connaître les dispositions du Gouvernement à cet égard.

Mais, nous le savons - c'est le deuxième volet de mon intervention - le grand marché ne sera pas achevé en 1992 si la Communauté ne concentre pas également ses efforts sur les trois domaines suivants : poursuite de la réforme de la politique agricole commune, mécanismes durables assurant le financement du budget communautaire et recherche de la cohésion économique et sociale entre Etats membres.

En ce qui concerne la réforme de la politique agricole commune, des mesures difficiles et courageuses ont été prises. D'autres mesures sont nécessaires et sont annoncées. Mais nous ne devons pas oublier que l'agriculture française est très directement visée par les adaptations qui doivent être apportées à ce qui constitue la seule politique véritablement commune. Il est exact que la politique agricole commune est très coûteuse, qu'elle engendre des excédents ruineux et qu'elle doit être adaptée aux nouvelles réalités des marchés mondiaux. Le système des interventions, pour ne citer que lui, a été détourné de son objectif. Il est devenu l'instrument de débouchés privilégiés, alors qu'il ne devait être qu'une sécurité pour les producteurs.

Mais dira-t-on jamais assez que la politique agricole commune est le principal acquis de la Communauté et que les mesures d'adaptation doivent avant tout la préserver ? Des réformes aboutissant à sa « renationalisation » constitueraient un autre gaspillage. En ce domaine, le principe de préférence communautaire doit être appliqué sans faiblesse quelles que soient les pressions rencontrées. J'allais dire « quelles que soient les pressions américaines » - elles existent - mais ce ne sont pas les seules.

En outre, la qualité des productions doit être favorisée.

Nous avons la preuve - je n'ose pas évoquer mes activités d'élu local - que les produits de haute qualité ne souffrent pas de mévente. Enfin, même si l'on dit que les marchés agricoles extérieurs sont saturés, l'Europe verte doit affirmer sa vocation exportatrice et conquérir - elle le peut - de nouveaux débouchés.

Quoi qu'il en soit, les négociations sur la réforme de la politique agricole commune se succèdent sans qu'une décision globale sur son orientation ait été prise. Entre-temps, une succession de mesures opère une réforme partielle et, à bien des égards, négatrice des principes initiaux. C'est pourquoi il est temps que chacun prenne ses responsabilités et qu'on expose aux intéressés ce que sera effectivement la politique agricole commune de demain et les perspectives d'avenir qu'elle leur offre, en s'efforçant de ne pas engager nos agriculteurs sur de mauvaises voies.

Il faut pour cela approfondir le problème sans doute essentiel de la relation entre les instruments traditionnels de la politique agricole commune, à savoir la politique de marché et des prix liée à la politique structurelle, et l'aide directe aux revenus, à commencer par les plus faibles. J'ose ajouter que les aides nationales aux revenus, directes ou indirectes, ne sont pas à écarter en toutes circonstances puisqu'elles permettraient au moins temporairement d'aider notre agriculture à traverser une passe difficile, en attendant, comme nous l'espérons, une remise en place des marchés agricoles.

Les problèmes budgétaires actuels, pour leur part, ne sont pas nouveaux, mais atteignent, en 1987, une particulière gravité. L'actuel exercice budgétaire appelle une « rallonge » de 5 milliards d'ECU soit environ 35 milliards de francs. Cette somme représente environ 15 p. 100 de la dotation de 250 milliards de francs, soit le quart du budget français, qui a été ouverte en début d'année pour financer l'ensemble des dépenses de la Communauté.

Celle-ci est coutumière du fait, me dira-t-on, et parviendra, quoi qu'il arrive, à trouver le remède, cette année comme les années précédentes. Soit. Mais la Commission des Communautés a annoncé que si le déficit de 5 milliards d'ECU n'est

pas comblé, elle sera dans l'obligation, dès le mois d'août, de réduire de 30 p. 100 les dépenses du F.E.O.G.A.-garantie et de 50 p. 100 les dépenses « non obligatoires ». Cela a d'ailleurs été rappelé voilà un instant. La gravité de la situation budgétaire présente n'est donc ni illusoire ni habituelle.

A l'évidence, la Communauté ne pourra pas progresser si elle est en proie à d'incessantes difficultés de financement. Sa situation budgétaire actuelle empêche le financement de politiques novatrices, telle la politique de recherche et de développement technologique, qui auraient un impact économique salubre et contribueraient à la lutte contre le chômage. Au demeurant, si l'asphyxie financière de la Communauté appelle un accroissement de ses ressources propres, elle nécessite également une gestion certainement plus rigoureuse permettant d'accroître l'efficacité des dépenses et de mettre fin aux irrégularités dont le budget communautaire est victime.

La réforme proposée récemment par la Commission des Communautés tend à substituer le produit national brut à la taxe sur la valeur ajoutée comme assiette des ressources propres. Elle est très ambitieuse et appelle, pour être justement appréciée, une évaluation rigoureuse de ses implications pour notre pays. De plus, elle pérennise au profit du Royaume-Uni une compensation budgétaire qui était à l'origine transitoire et sur la justification de laquelle on peut continuer à s'interroger.

Mais avant de réformer son système de financement, la Communauté doit en priorité faire face à ses difficultés immédiates. En 1987, le taux d'appel effectif de la T.V.A. devrait atteindre, en réalité, plus de 1,6 p. 100, alors qu'il est actuellement plafonné à 1,4 p. 100. L'an prochain, les mêmes problèmes se poseront, évidemment, si le plafond de la T.V.A. n'est pas porté à 1,6 p. 100 comme cela avait d'ailleurs été envisagé voilà trois ans dans le « paquet financier » du Conseil européen de Fontainebleau. J'ai l'impression de m'entendre répéter des propos que j'ai déjà tenus dans cette enceinte à plusieurs reprises. Là aussi, messieurs les ministres, nous voudrions connaître les positions du Gouvernement.

Enfin, pour en terminer, il y a la recherche de la cohésion économique entre les Etats membres d'une Communauté dont l'hétérogénéité économique a encore été accentuée par son élargissement, l'an dernier, à deux nouveaux membres.

Il n'est pas douteux que, sans mesures de soutien et d'accompagnement en faveur de certaines régions et de certains secteurs, le grand marché desservirait les intérêts des uns et rendrait les autres plus prospères. L'idée d'assurer une meilleure cohésion entre des Etats membres dont le développement économique est inégal est la contrepartie de l'avènement d'un espace sans frontières à l'horizon 1992. Un grand marché qui accentuerait les disparités existantes serait, en effet, un objectif vain.

Mais jusqu'où doivent aller les mesures de cohésion ? Elles ne doivent assurément pas opérer des transferts du budget communautaire vers les budgets nationaux, comme elles l'ont surtout fait jusqu'à présent. Elles doivent viser à réaliser des opérations d'un intérêt effectivement communautaire, décidées en concertation avec les bénéficiaires. C'est pourquoi le doublement des dotations des fonds structurels, comme le propose la Commission des Communautés, ne saurait, à nos yeux, être décidé tant que les méthodes d'intervention des fonds ne seront pas plus rigoureuses et efficaces.

L'objectif de cohésion, comme celui d'achèvement du grand marché, est complexe. Il est l'application du principe de solidarité communautaire. Là plus qu'ailleurs, il met en évidence un clivage au sein de la Communauté entre les pays du Nord et ceux du Sud, c'est-à-dire, pour être franc et simplifier, entre les « pays riches » et les « pays pauvres » ou « relativement pauvres » de la Communauté.

Faut-il, dès lors, chercher à mettre en œuvre une « Europe à plusieurs vitesses » ou, plus simplement, une « Europe à deux vitesses » ? Voilà environ cinq ans, j'ai évoqué cette possibilité à cette tribune en disant qu'il faudrait y venir, un jour ou l'autre. Celle-ci, au demeurant, existe déjà dans le domaine industriel et de la recherche. Airbus et le programme Eurêka en sont des exemples. Une « Europe à géométrie variable » ne permettrait-elle pas de faire progresser la Communauté dans des secteurs de pointe et, en définitive, d'être profitable à tous ses membres, et pas seulement à ce « club des grands » qui en serait le moteur ?

Cette orientation permettrait peut-être à la Communauté de se maintenir au niveau de ses principaux concurrents dans le domaine de la recherche et du développement technologique notamment. Si elle devait être davantage explorée, la voie de « l'Europe à deux vitesses » donnerait lieu à des initiatives qui, en toute hypothèse, devraient être prises en concertation avec tous les Etats membres.

Pour conclure, monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je dois malgré tout faire part d'un certain pessimisme. La Communauté européenne, en effet, a défini les conditions de sa mise à jour, mais elle ne l'a pas engagée beaucoup plus avant.

Après avoir célébré son trentième anniversaire, elle retrouve ses difficultés quotidiennes et les négociations au sein du Conseil achoppent, qu'il s'agisse du programme-cadre recherche, des prix agricoles ou du financement du budget. Les gouvernements se disent prêts à agir, mais il se révèle incapables de déclencher la relance, alors que les conditions sont pourtant propices à un nouveau départ.

Je terminerai mon propos en évoquant l'attitude de la République fédérale d'Allemagne, qui - il faut bien le dire - est à cet égard très préoccupante, et, ce faisant, je rejoins très facilement les interventions qui ont précédé la mienne.

Ayant moins besoin, du point de vue économique et sans doute aussi politique, de la construction européenne qu'il y a trente ans, le gouvernement allemand donne l'impression de chercher à se désengager plutôt que de vouloir franchir des étapes nouvelles. La chimère d'une réunification permise par le neutralisme se développe en République fédérale d'Allemagne, ce pays étant partagé entre la liberté, c'est-à-dire sa fixation à l'Ouest - tant désirée et tant recherchée par les fondateurs du régime actuel, je pense surtout à l'un d'entre eux - et la fraternité, c'est-à-dire son attirance vers l'Est.

Soyons conscients du fait que la Communauté européenne n'aura pas d'avenir si l'opinion publique d'outre-Rhin croit davantage à la « grande Allemagne » qu'à l'Europe. Je suis persuadé, pour ma part, que dans la conjoncture présente il appartient à la France de faire des propositions pour que l'engagement de la République fédérale d'Allemagne dans la Communauté ne puisse être mis en doute.

Aujourd'hui comme naguère, c'est-à-dire à l'époque où le général de Gaulle tendit la main au chancelier Adenauer, et devant les graves incertitudes qui nous menacent et qui ont été évoquées par le président Lecanuet et plusieurs de nos collègues, la coopération franco-allemande doit rester le cœur de cette Communauté que nous avons bâtie ensemble.

Croyez-vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, qu'une telle initiative puisse être prise et accueillie avec faveur ? (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Lauriol.

M. Marc Lauriol. Monsieur le président, messieurs les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis une vingtaine d'années - je ne crois pas exagérer - l'idée d'une conférence générale des pays du Moyen-Orient est périodiquement avancée dans l'espoir, si souvent déçu, de régler - ou du moins d'apaiser - les innombrables frictions qui naissent et renaissent dans cette partie du monde. Chaque relance n'a jusqu'à présent fait que souligner l'échec des précédentes. Aujourd'hui, la proposition renaît de ses centres sous l'impulsion auguste des Etats-Unis, de la Jordanie et de l'Egypte.

Je suis donc amené, monsieur le ministre, à vous interroger à ce sujet. Certes, je ne mets pas en doute le caractère désirable d'une telle conférence. Sur ce point, tout le monde est d'accord : une telle démarche est hautement souhaitable dans l'intérêt tant des pays moyen-orientaux que des pays occidentaux, victimes des prises d'otages et du terrorisme, qui puise ses racines dans le désordre du Moyen-Orient.

Si elle est incontestablement souhaitable, cette conférence générale est-elle possible ? A cet égard, plusieurs obstacles apparaissent, sur lesquels je crois devoir vous questionner pour que, ensemble, Gouvernement et Parlement puissent tenter de voir clair sur les perspectives ouvertes.

Premier obstacle : pour qu'une conférence générale voie le jour, il faut que tous les pays ou peuples intéressés en soient d'accord, et notamment ceux qui sont les plus engagés dans les conflits ouverts ou latents : Irak, Iran, Palestiniens, Israël, Liban, Syrie, Libye.

Sans se montrer trop pessimiste, on ne peut considérer que, sur ce premier point, l'accord soit acquis ou même simplement en voie de l'être.

Deuxième obstacle : une conférence générale ne se conçoit que si toutes les parties en cause reconnaissent le droit à l'existence de chacune d'entre elles. Mieux : le seul fait de s'asseoir ensemble à la même table de discussion implique bien évidemment que chacun reconnaisse à tous les autres le droit à l'existence. Cette reconnaissance réciproque serait d'ailleurs l'un des principaux avantages de cette procédure.

En sommes-nous là ? La réponse affirmative que nous souhaitons tous paraît très éventuelle et il est permis d'en douter. A votre avis, ce progrès est-il en voie de s'accomplir ?

Enfin, troisième obstacle : les pays occidentaux eux-mêmes, qui jouent un rôle moteur dans cette initiative, ne paraissent pas, du moins jusqu'à présent, mener des politiques très coordonnées au Moyen-Orient. Chacun vise des buts qui lui sont propres et qui n'ont rien de complémentaire, ne serait-ce qu'en raison d'intérêts économiques considérés, à tort ou à raison, comme étant parfaitement divergents.

Ces divergences seront-elles surmontées en raison d'intérêts communs pourtant évidents ? La lutte contre le terrorisme, la protection et la libération des otages devraient susciter des rapprochements extrêmement énergiques. Mais la question, malheureusement, reste posée.

Un autre point commun réside dans la croyance même en une conférence générale comme solution des problèmes du Moyen-Orient. C'est un réflexe très occidental, notamment très français, très rationnel. Mais n'est-il pas quelque peu candide, quand on connaît si peu que ce soit les pays du Moyen-Orient et du sud de la Méditerranée, de prêter la même démarche d'esprit aux orientaux qui ne voient pas et n'abordent pas les problèmes politiques et les problèmes généraux de la vie comme nous le faisons ?

Cette relativité des conceptions est fort bien mise en lumière par la façon dont l'ambassadeur des Etats-Unis en Israël vient de décrire, voilà une huitaine de jours, l'état actuel des négociations sur ce point. « La conférence envisagée inviterait les parties à former des comités géographiques bilatéraux pour négocier deux par deux. La conférence n'aurait aucun pouvoir ni pour imposer une solution ni pour s'opposer à elle. »

Il est évident, qu'ainsi entendue, la notion même de conférence paraît se diluer, au sens français du terme tout au moins. Elle se ramène tout de même à une procédure formelle qui serait un préalable à toute négociation bilatérale. Monsieur le ministre, il me paraît très difficile de voir un progrès dans ce préalable qui entravera fatalement toute initiative de rapprochement. Je voudrais également sur ce point - car il est assez grave - connaître la position du Gouvernement. Je vous remercie par avance de votre réponse. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Pelletier.

M. Jacques Pelletier. Monsieur le président, messieurs les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon propos a trait à un aspect particulier de la politique étrangère : la défense des droits de l'homme à travers le monde.

Je tiens à dire que cette contribution à notre débat est une contribution collective de l'intergroupe sénatorial de défense des droits de l'homme et je remercie le président Pierre-Christian Taittinger, actuel président de notre intergroupe, de m'avoir délégué à cette tribune.

Vous me permettrez, en exergue à mon propos, de saluer l'initiative prise par le Gouvernement de créer le poste de secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, témoignage insigne de sa volonté d'intégrer cette dimension dans sa politique et je me félicite, monsieur le ministre, de la concertation qui s'est établie entre votre département ministériel et le secrétariat d'Etat aux droits de l'homme, preuve que cette préoccupation n'est pas incompatible avec la politique internationale et qu'elle trouve tout naturellement sa place dans la politique extérieure d'un pays comme la France.

Ma question - ce n'est pas un hasard - comporte deux volets.

D'une part, quelles mesures peuvent être arrêtées, notamment à l'échelle de l'Europe, pour défendre le respect de la personne et la dignité humaine dans le monde ?

D'autre part, est-il possible de prendre des initiatives significatives à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme pour en faire avancer la cause ?

S'agissant de la conduite de la politique extérieure de la France, je tiens ici à dissiper l'idée reçue selon laquelle le réalisme dans les relations internationales doit l'emporter sur toute autre considération et qu'au fond les principes contenus dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ou la déclaration universelle des droits de l'homme ont un caractère trop abstrait ou trop rigide pour être sérieusement respectés.

Je suis tout au contraire convaincu que ces principes ont une place éminente dans notre droit positif et qu'ils méritent constamment d'être rappelés, notamment dans les forums internationaux, pour être ainsi assuré qu'ils seront entendus avant d'être appliqués.

L'histoire nous enseigne qu'en cette matière, plus que dans d'autres, aucune victoire n'est définitive, aucun acquis n'est certain si la vigilance se relâche. Souvenons-nous du préambule de la Déclaration des droits de l'homme :

« Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gens, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels inaliénables et sacrés de l'homme. »

Tous, ici, ressentons l'importance et l'extraordinaire vigueur de ce message lancé voilà bientôt deux siècles par les hommes de la liberté.

Ce message, chaque Français l'a reçu en dépôt. Ce message, chaque citoyen doit le faire vivre, c'est-à-dire le faire rayonner et partager par tous ses semblables, sans aucune distinction d'origine, de race ou de conviction.

Ce message, il nous incombe à nous autres sénateurs d'en être les protecteurs vigilants et les soutiens actifs.

Ce message, il est de votre responsabilité, à vous, monsieur le ministre, de le rappeler dans le monde entier, car il n'y a pas de frontière pour les droits de l'homme, seulement une grande ambition : celle de faire partager à tous et entre tous la fraternité et la dignité.

Je veux rendre un hommage tout particulier à ceux qui maintiennent en éveil les responsables à la cause de ces droits fondamentaux, à celles et à ceux - particuliers, associations, groupements, institutions - qui témoignent inlassablement pour ceux qui sont asservis ou persécutés. Ils nous rappellent que nos pays d'Europe occidentale constituent un îlot de démocratie et que, dans trop de pays, l'injustice et l'oppression ont libre cours.

Je veux saluer le travail patient, méthodique, obstiné et discret de ces hommes et de ces femmes qui, par leur action, donnent au mot « solidarité » sa vigueur et sa noblesse et qui, au-delà des camps et des barreaux des prisons, donnent l'espoir aux sans-noms, aux sans-voix, menacés par l'oubli quand ce n'est pas par la mort.

Parler, faire parler pour que l'horreur et l'indécence reculent, pour abattre le mur du silence complice de l'injustice, agir avec discrétion, souvent sans récompense : tel est le prix qu'il faut accepter de payer pour obtenir des succès précieux.

A cette occasion, je voudrais vous demander, monsieur le ministre, d'être notre interprète auprès des agents de votre département, spécialement des ambassadeurs et des attachés consulaires, pour leur adresser l'hommage du Sénat pour les actions menées.

Nous savons tous qu'une des finalités de notre diplomatie est de faire évoluer vers la démocratie des pays qui se sont éloignés ou qui n'ont jamais connu l'Etat de droit.

Préserver, écouter, orienter, c'est en quelque sorte menacer de l'intérieur les régimes dictatoriaux et totalitaires.

Pour multiplier nos possibilités d'intervention et accroître nos chances d'efficacité, l'Europe me paraît être un cadre tout à fait approprié. Elle rassemble, en effet, des pays qui partagent les mêmes valeurs et qui, non contents d'avoir proclamé des principes, essayent de les appliquer chez eux.

Des textes comme la Convention européenne des droits de l'homme, une institution comme la Cour européenne des droits de l'homme attestent, sans équivoque, de leur adhésion à cette cause. Ils doivent, à mon sens, constituer le noyau dur sur lequel asseoir une politique concertée des droits de l'homme.

J'ai à l'esprit, une multitude de champs d'action - la liste n'est pas limitative, hélas ! - qu'il s'agisse de l'apartheid en Afrique du Sud, des déportations de population en Ethiopie, de l'aliénation des libertés individuelles ou collectives et de la répression au Chili, en Angola, au Cambodge, comme dans de nombreux autres pays, de la persécution politique, religieuse et syndicale en U.R.S.S. et dans les pays de l'Europe de l'Est.

Bien sûr, je me dois d'évoquer ici l'atroce affaire des otages du Liban. Après plus de deux années de captivité, les familles ne trouvent pas dans les perspectives à court terme des motifs d'espérer ! Situation affreuse entre toutes que celle de ces femmes, de ces enfants, de ces parents qui attendent désespérément le retour d'un mari, d'un père, d'un fils, otages innocents retenus contre toutes les règles du droit international. Si une action commune des pays d'Europe peut être de nature à faire évoluer le cours de cette situation tragique, je suis certain que vous trouverez, monsieur le ministre, un soutien sans faille sur tous nos bancs.

Prophétique voilà deux siècles, la mission de la France, nécessairement pragmatique aujourd'hui, n'est pas moins dépourvue de charge affective et la célébration dans deux ans du bicentenaire de la proclamation de la Déclaration des droits de l'homme devra donner lieu à des initiatives dans tous les domaines et dans toutes les directions.

Il vous sera aisé d'en entretenir notre éminent collègue, le président Edgar Faure, mais je pense qu'il vous incombe, en votre qualité de chef de notre diplomatie, d'initier auprès de nos partenaires des manifestations d'une ampleur exceptionnelle à la mesure même de la portée qu'on voudra leur donner.

Je ne voudrais pas conclure mon propos sans vous dire notre satisfaction de l'annonce qui vient d'être faite du transfert des cendres de René Cassin au Panthéon, le 5 octobre, date du centième anniversaire de sa naissance.

Ce transfert avait été depuis longtemps, et à plusieurs reprises, souhaité unanimement par le Sénat.

La France s'enorgueillit d'avoir donné au monde des hommes qui ont œuvré tout au long de leur vie non seulement pour défendre les principes proclamés dans la Déclaration des droits de l'homme, mais aussi pour en assurer le respect. La figure de René Cassin, prix Nobel de la paix, revient à l'esprit de tous les hommes de cœur et son œuvre est à jamais gravée dans leur mémoire. René Cassin a vraiment sa place au Panthéon.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les réflexions que je tenais à vous livrer, assuré que je suis de trouver au sein du Sénat la bienveillante attention qui s'attache aux thèmes qui transcendent les clivages politiques.

Dans sa *Lettre à un otage*, Antoine de Saint-Exupéry écrivait : « Si le respect de l'homme est fondé dans le cœur des hommes, les hommes finiront bien par fonder en retour le système social, politique ou économique qui consacrerait ce respect. »

C'est, j'en suis sûr, le vœu de chacun ici et c'est l'honneur de la France de maintenir toujours très haut la défense de ces valeurs. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, sur les travées socialistes, ainsi que sur celles de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Souplet.

M. Michel Souplet. Vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre chargé des affaires européennes, de me voir intervenir dans ce débat de politique étrangère sur un dossier sensible, celui du devenir de la politique agricole commune et, par voie de conséquence, de l'avenir même de notre agriculture ; mes amis MM. Daunay et Genton, entre autres, ont déjà abordé ces problèmes et manifesté leur inquiétude à cette tribune.

Une mission interne à la commission des affaires économiques et du Plan, que j'ai eu l'honneur de présider, a travaillé depuis six mois, et notre rapporteur, M. Jean François-Poncet, a fait adopter les propositions d'adaptation de la

politique agricole commune, qui seront présentées officiellement le 10 juin prochain. Ces propositions visent un avenir certes proche, mais aussi plus lointain.

Aujourd'hui, en revanche, les agriculteurs français attendent de la part du Gouvernement des positions courageuses, fermes et dont les effets psychologiques et économiques se feront ressentir très rapidement.

Il nous apparaît tout d'abord capital que la solidarité et la cohésion gouvernementale soient totales entre le ministre de l'agriculture, le ministre de l'économie et le ministre des affaires européennes.

En effet, on ne peut pas, d'un côté, défendre la politique agricole commune pour l'agriculture française et, d'un autre, adopter une attitude négative ou, en tout cas, réservée à l'égard du financement européen, non seulement pour le F.E.O.G.A., mais aussi pour des projets de haute technologie.

En deuxième lieu, il convient de financer immédiatement le déficit du budget communautaire pour 1987. Celui-ci va dépasser légèrement les cinq milliards d'ECU, c'est-à-dire sensiblement 35 milliards de francs, pour l'ensemble de la C.E.E. On ne peut pas indéfiniment reporter ces déficits sur les exercices suivants, car on court à l'asphyxie et les retards des versements sont très préjudiciables aux Etats et aux entreprises.

En troisième lieu, la France doit jouer un rôle moteur dans les progrès que la Communauté se doit de réaliser. En ce qui concerne les propositions globales de M. le président Delors, notamment en matière de financement futur, nous ne devons pas rejoindre le camp des pays qui bloquent la mécanique, la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne, en particulier. Il convient de tenir un discours cohérent et d'affirmer la volonté de réaliser avec succès le marché unique au 1^{er} janvier 1992. Les propositions de M. Delors peuvent d'ailleurs être améliorées.

Enfin, il me paraît indispensable que les incidences néfastes de l'application aveugle des montants compensatoires monétaires disparaissent, d'abord par une diminution, puis par une disparition totale de ces montants compensatoires positifs. Il est évident que la perspective d'un marché unique n'est réaliste, à terme, qu'avec une monnaie commune. Allons rapidement vers l'ECU, monnaie communautaire à valeur identique dans tous les Etats.

Actuellement, la République fédérale d'Allemagne et nous-mêmes avons deux conceptions bien différentes du rôle de l'agriculture.

Les Allemands se renferment dans leur coquille et souhaitent orienter la politique communautaire vers des aides directes généralisées et limiter la production aux seules possibilités de débouchés ce qui, de notre point de vue, conduit à une profession d'assistés et découragera les jeunes de s'orienter vers une agriculture d'entreprise.

Pour nous, au contraire, la volonté politique semble bien être de jouer tous les atouts d'une agriculture exportatrice, dynamique et compétitive mais qui, sur le plan national, soit capable de remplir pleinement sa fonction sociale, sa fonction économique, voire sa fonction « sociale », mot qui, bien qu'il ne figure pas dans le dictionnaire, me semble bien expliciter la fonction même de l'agriculture sur le terrain. Il faut donc se donner les moyens de cette politique.

On ne peut pas envisager l'avenir avec un minimum de sérénité sous la menace constante d'une crise politique grave déclenchée pour des raisons financières. Il ne faut pas que la France renouvelle un deuxième Fontainebleau, qui n'a rien résolu à long terme mais qui, par des concessions lourdes, a hypothéqué l'avenir : discipline budgétaire inappliquée, mécanisme de compensation permanente vis-à-vis de la Grande-Bretagne, bénéfice de la T.V.A. à la République fédérale d'Allemagne.

Nous vivons le paradoxe suivant : l'on dépense des sommes importantes pour exporter 25 millions de tonnes de céréales chaque année avec restitution et, dans le même temps, on laisse entrer 25 millions de tonnes de produits de substitution et 25 millions de tonnes d'oléagineux et protéagineux sans aucun prélèvement, sans aucune taxe.

Il est donc plus qu'urgent que la Commission suive les recommandations des professionnels et le vote du Parlement européen sur le rapport de notre ami M. Mouchel, qui fut voté par 139 voix contre 66 - belle victoire qui ne saurait rester sans lendemain - rapport qui a décidé l'instauration

d'une taxe sur les matières grasses d'origine végétale et marine importées ou produites dans la C.E.E. Nous espérons donc que la Commission suivra la décision du Parlement européen.

Nous demandons également au Gouvernement de s'engager rapidement dans un vaste programme de transformation industrielle des produits agricoles, richesses renouvelables et qui coûteront de moins en moins cher à l'avenir, entraînant par sa décision d'autres pays à suivre le nôtre.

Pourquoi attendre, monsieur le ministre, le rapport sur le bio-éthanol demandé par la Commission à quatre experts français, allemand, italien et anglais, dont les conclusions sont renvoyées de mois en mois ; il paraît que certains de ces experts, très proches des milieux pétroliers, freinent des quatre fers, laissant ainsi aux groupes multinationaux du pétrole le temps d'investir dans d'autres créneaux de produits concurrents de notre bio-éthanol.

Voilà, monsieur le ministre, quelques réflexions que nous sommes nombreux au Sénat à partager et quelques questions auxquelles nous souhaitons que vous puissiez apporter des réponses claires et positives.

C'est cet espoir qui m'a conduit à vous interroger ; les paysans attendent de vous un engagement politique sans ambiguïté. (*Applaudissements sur les bancs de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R. ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Cantegrit.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Nous sommes heureux, monsieur le ministre, que vous soyez là pour ce débat de politique étrangère. Ils sont assez rares, au sein de cette Haute Assemblée, et votre présence est la bienvenue.

Rejoignant en cela M. Couve de Murville, j'aurais souhaité un débat plus vaste, même si la procédure des questions orales est fort importante et permet, certes, de s'exprimer.

Lors de la précédente décennie, le développement du tiers monde, les problèmes Nord-Sud étaient à l'ordre du jour. Le monde occidental, qui avait enregistré un développement exceptionnel depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, s'interrogeait avec une certaine mauvaise conscience sur l'avenir des pays en voie de développement.

Bien entendu, pour la France, l'Afrique - plus particulièrement l'Afrique francophone - était l'objet privilégié de ces interrogations.

Notre président, M. Poher, et M. Galley, lorsqu'il était ministre de la coopération, s'étaient souciés de ces problèmes de développement et de la sensibilisation de l'opinion française. J'ai eu l'honneur de collaborer avec eux et je me souviens des travaux que nous avons menés en commun sur cette sensibilisation de l'opinion publique.

Puis, les chocs pétroliers et leurs conséquences sur les économies occidentales, le fait qu'avec la sécheresse la situation d'une partie de l'Afrique devenait encore plus insoluble firent baisser les bras à bon nombre de bonnes volontés qui s'étaient manifestées. La tâche paraissait trop immense et seules des actions ponctuelles, non négligeables certes, étaient entreprises.

Le cycle des pluies est maintenant revenu, en tout cas au-dessous du Sahara. Je souhaiterais donc que nous nous interrogeons sur l'évolution de l'Afrique noire, plus particulièrement de l'Afrique francophone, car il n'est pas excessif de dire que les préoccupations sont grandes et que les solutions ne sont pas encore au bout du chemin.

L'accroissement démographique provoque une réelle inquiétude et entraîne un certain découragement car, contrairement à ce qui se passe pour certains pays de l'Asie du Sud-Est, les remèdes ne sont pas encore appliqués, même s'ils sont déjà trouvés.

L'exode rural a créé autour des villes d'immenses bidonvilles, peuplés d'un grand nombre de chômeurs, et ce n'est pas la baisse des cours des matières premières qui permettra aux jeunes pays africains de régler leur endettement, souvent considérable !

Il est significatif qu'un pays comme la Côte-d'Ivoire soit amené à se déclarer insolvable et à ne plus pouvoir assurer le service de sa dette extérieure. Pourtant, ce pays - nous sommes très nombreux à admirer son président, M. Houphouët-Boigny, qui est l'un des sages de l'Afrique - avait su diversifier ses ressources agricoles et enregistrer un exceptionnel développement qui rendait admiratifs bon

nombre de ses voisins. Or, la Côte-d'Ivoire ne peut plus rembourser ses huit milliards de dettes. Les baisses des cours du café et du cacao en sont les premières raisons.

Tous les pays africains ont été touchés. Les plus prospères, comme le Gabon, le Nigeria, importants producteurs de pétrole, sont soumis aux directives du Fonds monétaire international et ont entrepris des révisions sévères de leurs programmes de développement.

A ces difficultés s'ajoute l'instabilité politique d'Etats devenus indépendants depuis peu et soumis à de sévères luttes d'influence.

Trois Etats mènent une politique africaine et ont une réelle influence en Afrique.

La France, qui a su conserver avec les pays francophones d'Afrique des liens privilégiés, qui dispose d'accords de coopération, y compris en matière de défense, de coopérants et d'une communauté française expatriée qui joue un très grand rôle.

L'Union soviétique, qui s'intéresse à l'Afrique à divers titres, pour y développer son idéologie et y occuper une place stratégique. Ces dernières années ont vu son influence s'étendre quelquefois à cause des erreurs de l'Occident ; tel fut le cas pour les ex-colonies portugaises.

Enfin, l'Afrique du Sud, qui domine tout le Sud de l'Afrique, mais qui est empêtrée dans ce débat retardataire de l'apartheid qui l'empêche de jouer son rôle sur ce continent.

D'autres pays, certes, ont leur part d'influence : les Etats-Unis qui, depuis l'arrivée du président Reagan, sont plus présents en Afrique ; la Libye, qui a un pouvoir déstabilisateur, bien que le Tchad, dont nous parlerons tout à l'heure, ait stoppé ses actions désordonnées.

Tout cela, bien entendu, fait naître des conflits qui traversent l'Afrique du nord au sud et qui accroissent la pauvreté de ce continent.

Devant cette situation, je souhaiterais, messieurs les ministres, vous demander votre avis sur trois points :

Premièrement, que peut-on attendre d'une initiative visant à alléger la dette des pays en voie de développement et notamment des pays d'Afrique qui nous sont les plus proches ?

Deuxièmement, où en est la zone franc et où en sont les difficultés de l'Afrique noire ? Où en est le programme d'ajustement structurel dont les limites sont, malheureusement, apparentes ?

Troisièmement, où en sommes-nous au Tchad et quelle réflexion pouvons-nous avoir pour la suite de notre politique dans ce pays ?

Autorisez-moi quelques réflexions permettant de préciser mes interrogations. Que peut-on attendre d'une initiative visant à alléger la dette des pays en voie de développement en Afrique ? Enumérer les tentatives déjà faites pour atteindre cet objectif serait un exercice long et fastidieux qui allierait le vœu pieux à la démagogie ?

Le Stabex et, depuis 1981, le S.Y.S.T.I.M. ont été, je crois, les premiers essais loyaux et concluants visant à pallier en partie les fluctuations désordonnées des cours de quelques produits tropicaux et de certaines matières premières.

Ce système s'attaquait aux effets pervers du marché, mais point à la cause, car cela eût entraîné des implications touchant trop à la politique.

Dans l'ignorance de ce que pourrait être le contenu de l'initiative prise à Washington par le Premier ministre, M. Jacques Chirac, ne pourrait-on pas, en faisant preuve de réalisme, s'atteler à la poursuite de quelques objectifs immédiatement accessibles et qui soulageraient nos amis : porter la durée d'amortissement des prêts rééchelonnés de quinze à vingt ans, au lieu de dix actuellement ; accorder sur les remboursements un délai de grâce plus généreux que les quatre ou cinq ans consentis actuellement : réduire les taux d'intérêt ?

Ne pourrait-on même aller jusqu'à l'annulation du remboursement de certaines aides et rendre moins coûteuse la facilité de financement compensatoire du F.M.I. lorsque cette facilité est destinée à atténuer les baisses de recettes d'exportation ?

En agissant de la sorte, ce n'est pas seulement l'intérêt des bénéficiaires qui est en cause, mais aussi celui des pays donateurs. Une économie faible et vacillante ouvre la porte à

l'aventure, aux excès de toutes sortes et permet aux influences les plus néfastes à l'intérêt de l'Occident de se donner libre cours.

Ma deuxième interrogation, monsieur le ministre, touche les difficultés de la zone franc.

La B.C.E.A.O. - banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest - est dans une situation difficile et la banque mondiale nous en impute la responsabilité. Par ailleurs, la B.C.E.A.C. - banque centrale des Etats d'Afrique centrale - connaît également des problèmes.

La banque mondiale a découvert, voilà quelques années, les difficultés de l'Afrique noire et s'est lancée dans un vaste programme d'ajustement structurel dont les limites apparaissent actuellement.

Des arrière-pensées existent au sein de la banque mondiale, qui indiquent que notre pays aurait une part de responsabilité entendant maintenir sa tutelle sur un certain nombre de pays autrefois sous l'obédience de la France.

Cette position se trouve confortée par l'absence de Français représentatifs au sein de la banque mondiale et en mesure de contrer une telle accusation.

Il paraît toutefois vrai que certains pays africains proches de la France ont des trous astronomiques au sein de la B.C.E.A.O., ce qui implique soit une prise en charge par notre pays, soit une dévaluation du franc C.F.A.

N'est-il pas temps d'aller dire la vérité à certains chefs d'Etat en attirant leur attention sur le fonctionnement trop laxiste de certaines banques d'Etat lequel a des effets sur la banque centrale ?

Nos responsabilités particulières en Afrique conduisent à penser que, d'une façon ou d'une autre, nous serons impliqués dans l'apurement de cette situation ; mais serons-nous seuls ou pourrions-nous partager ce fardeau avec d'autres ? Pour cela, il serait temps que nous prenions nos responsabilités et que nous vidions l'abcès sans attendre des échéances.

Nous pourrions, à cette occasion, nous interroger sur l'absence de représentant français dans les plus hautes instances de la banque mondiale. C'est ainsi seulement que nous pourrions nous appuyer sur nos partenaires européens et sur l'aide internationale.

Ma troisième interrogation est relative à la politique que mène notre pays au Tchad.

Depuis des décennies, sous les septennats successifs du général de Gaulle, de MM. Pompidou, Giscard d'Estaing et Mitterrand, le Tchad a été pour la France une source de difficultés. Nous nous sentons, à juste titre, des responsabilités sur ce territoire qui est un assemblage de populations nomades et islamiques au nord, noires, sédentaires, catholiques ou animistes au sud. Une attitude prudente nous a valu au cours des années passées des déboires, des humiliations qui n'ont pas haussé notre réputation en Afrique.

La politique menée par le premier gouvernement de M. Mauroy, alors que M. Jean-Pierre Cot était ministre de la coopération, avait créé de graves inquiétudes chez nos alliés africains qui s'interrogeaient sur notre réelle capacité à les protéger des entreprises de déstabilisation menées notamment par le colonel Kadhafi et la Libye.

La prise de conscience de ce que nous représentons en Afrique a amené le Président de la République et le Gouvernement à aider le président Hissène Habré.

L'opération Manta, puis le dispositif Epervier, le soutien logistique apporté aux Tchadiens ont permis de maintenir l'essentiel. Les succès de Ouadi Doum et Faya-Largeau sont dus au courage et à la détermination des combattants de M. Hissène Habré qui ont infligé une sévère défaite aux Libyens du colonel Kadhafi.

La France a sa part dans ce succès, ayant fourni un important matériel aux combattants tchadiens après les avoir entraînés, conseillés et guidés. Mais quelle prudence soudaine nous a privés, au moment de la victoire, d'en retirer tous les bénéfices ? Ce seizième parallèle, que nous nous obstinons à ne pas vouloir franchir, fut l'objet d'une juste irritation de nos alliés tchadiens.

Enfin, M. Aurillac, ministre de la coopération, a fait le voyage de Faya-Largeau, montrant notre soutien à la reconquête du territoire national tchadien. Mais quelle sera notre

attitude devant la décision des Tchadiens de reprendre la bande d'Aozou, car il paraît évident qu'ils y sont décidés ? Ils en ont le moral et certains moyens. J'en suis convaincu.

Nous devons donc nous interroger sur ce qui sera un événement majeur de la politique africaine et qui aura des retombées sur toute la politique internationale.

Ne devrions-nous pas, alors que nous diminuons actuellement, en accord avec les Tchadiens, notre présence militaire au Tchad, puisque les combats ont momentanément cessé, augmenter notre aide civile permettant la reconstruction de ce pays et particulièrement de sa zone Nord ?

Les entreprises françaises sont réticentes à s'installer. Ce n'est pas le cas de certaines entreprises étrangères, notamment italiennes, qui prennent des parts du marché que nous occupions autrefois. Sachons réussir l'après-guerre, occuper notre place dans ce pays qui a été sous la dominance française et qui est un grand pays ami francophone, en œuvrant à son développement.

Messieurs les ministres, la réponse que vous voudrez bien m'apporter éclairera la politique africaine de notre pays. Elle sera suivie avec une attention particulière par les centaines de milliers de Français qui vivent en dessous du Sahara sur ce continent africain. En effet, il faut bien comprendre que si les quelques réflexions que je viens de formuler dénotent un certain pessimisme, il est clair que c'est dans les pays où la France a la plus grande présence, le plus grand héritage, que l'on maîtrise tant bien que mal mais mieux qu'ailleurs la situation.

C'est une constatation que les pays francophones d'Afrique ont, dans la majorité des cas, mieux engagé leur indépendance et qu'ils tirent mieux leur épingle du jeu. Cela devrait nous conforter, quelles que soient les difficultés, à assumer notre place en Afrique avec détermination. Cela est non seulement vrai pour nos amis africains, mais aussi pour la France. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Pontillon.

M. Robert Pontillon. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, à notre tour, nous nous félicitons de ce débat qui, quelles que soient les contraintes qui résultent de notre propre règlement, devrait nous permettre un utile échange de vues sur des préoccupations qui sont la matière première de nos interrogations communes.

Les miennes intéressent les problèmes, les contraintes et les difficultés actuelles de la construction européenne. Je pourrais les développer longuement, compte tenu de l'importance des enjeux et des implications de politique intérieure qu'ils déterminent ; eu égard aux servitudes de l'horaire et dans le souci d'éviter des gloses inutiles ou de vaines redondances, je me bornerai à les expliciter en quelques phrases.

Le premier problème tient au calendrier.

Dans quelques jours, il y a Venise ; dans quelque soixante mois interviendra l'avènement de l'Acte unique. L'une comme l'autre de ces échéances nous interpellent ; elles interrogent notre volonté politique et notre engagement européen.

L'objet de mes questions porte dès lors sur cinq domaines.

Le problème des finances communautaires tout d'abord : après bien des collègues, je n'ajouterai rien à l'énoncé de cette question, car il se suffit à lui-même.

Le deuxième domaine concerne la politique agricole. Elle peut se résumer en une seule interrogation : sommes-nous prêts à envisager une réduction du coût de l'Europe verte au profit du développement d'autres politiques communes ? Le Parlement européen vient d'approuver une telle perspective. La jugez-vous souhaitable, messieurs les ministres ? La tendance actuelle ne risque-t-elle pas de conduire à une politique agricole à deux vitesses qui condamnerait les régions les plus défavorisées et déterminerait des revenus inégaux pour nos propres agriculteurs ?

La consolidation institutionnelle constitue le troisième volet de mes interrogations. L'instabilité institutionnelle a entravé dans le passé la dynamique communautaire. Comment éviter aujourd'hui que la relance favorisée par l'Acte unique ne serve de bonne conscience palliative à une absence réelle de contenu des politiques communautaires, notamment dans le secteur des technologies et des sciences ?

Plus importantes, plus déterminantes encore à nos yeux, sont les difficultés liées à la mise en œuvre du grand marché intérieur.

Je perçois à cet égard deux risques majeurs.

Le premier serait d'adopter une attitude trop optimiste qui nous éloignerait de la lucidité indispensable pour les adaptations nécessaires. L'achèvement du marché intracommunautaire suppose une claire évaluation des défis et des enjeux. M. le ministre Bosson nous indiquait récemment, en commission, que la plupart des industriels français le considèrent comme une chance, à condition cependant de s'y préparer. C'est le cas plus particulièrement pour les petites et moyennes entreprises. Les responsables de la confédération générale des petites et moyennes entreprises manifestaient cette semaine une certaine inquiétude à cet égard devant cette évolution.

Quels sont dès lors les moyens que vous consacrez pour permettre à nos entreprises d'affronter 1992 ? Selon notre délégation à la planification, il faudrait que la France augmente de 80 p. 100 en six ans son effort d'investissement par rapport à la période précédente pour pouvoir accroître de 15 p. 100 ses capacités de production.

Le second danger, déjà perceptible, est celui d'une approche trop administrative de la réflexion. A cet égard, l'installation le 14 mai dernier, par M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation, de la commission Boiteux, pour essentielle qu'elle soit, ne saurait à nos yeux tenir lieu de cette nécessaire concertation qui n'a de sens que si elle est étendue aux forces vives de la nation, les partenaires sociaux en particulier.

Ma dernière interrogation, enfin, est relative à la protection du marché communautaire.

Je crois, pour ma part, que, face aux agressions extérieures, la C.E.E. doit réagir. Elle doit le faire avec les mêmes armes que les Etats-Unis et le Japon qui se livrent à un véritable partage du monde commercial : les armes offensives d'une politique industrielle et commerciale dynamique et compétitive ; les armes défensives qui sont les mesures de protection de notre marché intérieur.

Vous me permettez d'ajouter, *in fine*, une dernière question qui ne figurait pas dans le libellé initial de ma question, mais que me suggère l'actualité toute récente. J'ai lu, j'ai entendu dire que l'on évoquerait à Venise le problème, oh combien préoccupant ! de la dette des pays du tiers monde. A l'heure où l'on parle tant de désarmement - cet hémicycle en a été l'écho tout cet après-midi - on ne peut dès lors esquiver la relation étroite entre désarmement et développement. Sans céder sur ce plan à l'illusion ou à la facilité, il me semble que l'Europe et ses alliés extérieurs s'honoreraient d'une initiative, voire d'un projet qui répondrait à l'attente impatiente du tiers monde.

Existe-t-il, dès lors, quelque réalité derrière cette information ? Pouvez-vous le confirmer, messieurs les ministres ? Quelle sera, à tout le moins, l'approche de la délégation française à Venise sur ce point ?

Quelles sont, finalement, sur cet ensemble de problèmes, les réponses du Gouvernement sur les volets divers d'une même exigence : la construction de l'Europe et la place de la France dans cette entreprise ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Matraja, auteur de la question n° 171.

M. Pierre Matraja. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la plupart des questions qui ont été posées ont porté jusqu'à maintenant sur les négociations américano-soviétiques en matière de désarmement et sur leurs implications à l'échelon européen.

Je ne conteste pas le fait que l'éventuel retrait des euromissiles doive susciter des interrogations sur l'avenir de la défense de notre territoire, et plus largement sur celui de l'Europe de l'Ouest, mais la France a toujours eu vocation à assumer son rôle de puissance mondiale, même moyenne. Aussi, je veux attirer l'attention du Gouvernement et de notre Haute Assemblée sur les événements qui se sont déroulés récemment aux îles Fidji et sur leurs éventuelles répercussions.

Je le fais également, car la France possède des intérêts majeurs dans cette région et qu'elle ne peut se désintéresser des évolutions affectant l'ensemble du Pacifique Sud.

Notre défense repose sur la dissuasion nucléaire et sans l'atoll de Mururoa, nous ne pourrions poursuivre nos essais nucléaires, condition *sine qua non* pour permettre à nos forces nucléaires de se maintenir en l'état et à notre politique de dissuasion de n'être pas qu'un vain mot.

Sur ce plan, je ne doute pas de la volonté de notre Gouvernement de rester ferme sur ce principe et de maintenir le polygone d'essais en activité. Je m'en félicite. Mais pour atteindre cet objectif, encore faut-il mener une politique au niveau diplomatique qui soit adaptée à la situation. Or, je crains malheureusement que ce ne soit pas le cas.

Votre attitude reflète, à mon avis, l'absence totale de vision globalisante de la région. Or, le Pacifique Sud possède désormais une unité : unité géographique, d'une part ; unité politique, d'autre part, qui s'est forgée au moment de la décolonisation dans cette région, c'est-à-dire assez tard, puisque cette période a débuté en 1962 avec l'indépendance des Samoa occidentales et s'est achevée provisoirement en 1980 avec l'indépendance du Vanuatu ; unité économique enfin, les micro-Etats de la région faisant face aux mêmes difficultés dues à leur isolement géographique et au manque de diversification de leurs ressources. Pour l'essentiel, leur économie repose sur l'exploitation de leurs zones économiques exclusives et sur les droits de pêche qui leur sont attachés.

Quoi de plus naturel, dès lors, que ces Etats aient exprimé leur désir d'affirmer cette unité par l'intermédiaire du Forum du Pacifique Sud créé en 1971 ? Quoi de plus naturel que ces Etats, qui éprouvent de nombreuses difficultés pour traduire dans la réalité leur indépendance juridique, aient mis en avant comme thèmes unificateurs des questions ayant trait à la notion de souveraineté des Etats, tel l'achèvement de la décolonisation ou le refus du nucléaire ? La France, dans ces conditions, a fini par apparaître comme une intruse dans la région au lieu d'y donner l'image d'une nation alliée riveraine.

Notre réponse face à ces préoccupations aurait dû être marquée par la pondération, par le dialogue ; elle aurait dû prouver que la France était coresponsable des intérêts de la région et membre à part entière de la Communauté du Pacifique Sud.

Or, est-ce une attitude responsable que de traiter le Premier ministre australien d'« imbécile », de brocarder la seule instance régionale représentative au niveau politique, à savoir, le forum du Pacifique Sud, et de prendre, comme vous nous l'avez indiqué, monsieur le ministre, des mesures à l'encontre de l'Australie pour ses positions prétendument hostiles à notre pays alors que vous savez très bien que le 17 mars dernier, lors de la réunion du Comité de décolonisation des Nations unies, sans l'influence modératrice de l'Australie les pays du Forum du Pacifique Sud auraient tenu un langage beaucoup plus virulent sur le dossier néo-calédonien ?

En un an, monsieur le ministre, votre Gouvernement a réussi à réduire à néant tous les efforts que nous avons accomplis dans cette région pour améliorer l'image de notre pays. Ainsi, à l'automne 1983, avions-nous invité une délégation scientifique australienne et néo-zélandaise à visiter le centre d'essais nucléaires de Mururoa. Le rapport publié l'année suivante par cette commission concluait que les Polynésiens se trouvaient soumis à une radioactivité tant naturelle qu'artificielle inférieure aux niveaux mondiaux moyens.

Sur la question néo-calédonienne, nous envisagions, pour ce territoire, un statut d'indépendance en association avec la France, plan que Bill Hayden, ministre des affaires étrangères australien, qualifiait, en 1985, de « mécanisme raisonnable en toutes circonstances pour parvenir à une transmission de pouvoir pacifique ».

Cette éventualité, monsieur le ministre, votre Gouvernement l'a écartée, car elle n'est pas prévue par notre Constitution. Cette formule de l'indépendance-association est assez répandue dans le Pacifique Sud. Les îles Cook et Niue sont ainsi associées à la Nouvelle-Zélande alors que les archipels de Micronésie sont associés aux Etats-Unis. Les experts de la Banque asiatique de développement, que l'on ne peut qualifier de dangereux subversifs, considèrent la libre association comme préférable dans l'intérêt des îliens.

Le Gouvernement dont vous êtes membre, monsieur le ministre, a engagé une politique de confrontation avec les pays de la région.

En septembre 1986, M. Pons accusait l'Australie de faire le jeu de la Libye en soutenant les indépendantistes en Nouvelle-Calédonie. Et pourtant, ce sont ces mêmes Australiens qui viennent de fermer, le 19 mai dernier, la représentation libyenne à Canberra.

L'analyse qui est faite en général sur la présence libyenne dans le Pacifique-Sud me semble, d'ailleurs, tout à fait surréaliste. Pour discréditer les éventuels indépendantistes, on évoque leurs contacts avec les émissaires du mal absolu, à savoir les Libyens. Pour justifier une politique de raidissement absolu, rien de tel que d'évoquer la menace libyenne. C'est, en fait, accorder une bien grande influence au colonel Kadhafi.

La Libye est accusée de mener des actions de déstabilisation. Encore faudrait-il ajouter que ces menées n'ont une réelle chance de succès que dans les pays où la situation est déjà troublée. Dans cette région du Pacifique, outre les contacts avec certains indépendantistes canaques, la Libye opérerait au Timor oriental, île envahie en décembre 1975 par l'Indonésie, qui, depuis, a mené une politique de répression systématique avec recours à la torture, dénoncée chaque année par Amnesty International dans son rapport et par l'Assemblée générale des Nations unies. Elle opérerait également en Irian Jaya où l'Indonésie réprimerait sévèrement la colonie papou.

La Libye - si je peux me permettre une métaphore - ressemble un peu à la grippe : sur des personnes jeunes et bien portantes, cela reste un mal bénin ; sur des personnes âgées, déjà affaiblies par d'autres maladies, elle peut être mortelle. Comment peut-on expliquer autrement que la Libye ait échoué dans sa tentative de déstabilisation du Tchad alors qu'elle opérait dans son jardin et avec toute sa puissance militaire, alors que le simple contact avec quelques conseillers politiques et militaires libyens suffirait à faire basculer en sa faveur des territoires situés à 10 000 kilomètres de Tripoli ? Brandir l'épouvantail libyen ne doit pas devenir un prétexte pour éviter de s'interroger sur nos propres carences.

L'analyse de la pénétration de l'U.R.S.S. dans le Pacifique-Sud devrait s'inspirer de la même philosophie. Crier aux loups parce que les Soviétiques ont signé des accords de pêche avec les îles Kiribati, puis avec le Vanuatu, ne sert à rien si l'on n'essaie pas de comprendre pourquoi les Soviétiques ont pu s'implanter dans cette région.

La principale, et presque l'unique, ressource des Etats du Pacifique-Sud provient de l'exploitation de leur vaste domaine sous-marin et, notamment, des produits de la pêche. Ne disposant pas des moyens matériels et humains nécessaires pour exploiter eux-mêmes ces richesses situées dans leur zone économique exclusive, ces micro-Etats ont donc pris l'habitude d'en concéder l'exploitation moyennant redevance.

Jusqu'en 1985, c'est l'association des thoniers américains qui disposait d'une sorte de monopole, dont profitaient les pêcheurs américains pour imposer aux Etats du Pacifique Sud des accords léonins. L'U.R.S.S. proposait à partir de 1985 des conditions plus avantageuses ; il eût été surprenant que certains pays ne se laissent pas tenter.

Lors du débat qui s'est tenu dans cette assemblée sur la Nouvelle-Calédonie, nous avons entendu des voix s'écrier : « Nous devons à tout prix rester en Nouvelle-Calédonie sinon les Russes vont déferler dans cette région. » Les Américains, eux, ne se sont pas affolés. Comprenant leur erreur, ils ont directement signé d'Etat à Etat des accords de pêche, fin 1986, plus avantageux pour les micro-Etats à tel point que Kiribati n'a pas renouvelé son accord avec l'U.R.S.S.

Que cet Etat ait profité de ces accords pour permettre le va-et-vient, dans cette région, de bateaux de pêche dotés d'instruments d'écoutes électroniques, sans doute. Que les pêcheurs américains soient responsables de cette intrusion pour avoir signé des accords en ayant commis un abus de position dominante, on ne peut le nier. Que les Américains aient désormais réparé une partie du dommage est une bonne chose.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces événements ? Sans doute que ce n'est pas en vilipendant les Etats du Pacifique Sud que nous préserverons notre position dans cette région ; nous y parviendrons en leur venant en aide. Si notre pays ne s'impose pas comme partenaire privilégié, c'est certainement le Japon qui s'implantera. Le processus semble, d'ailleurs, déjà engagé.

Les récents développements intervenus aux îles Fidji devraient nous inciter à réfléchir. Ayant acquis son indépendance en 1970, cet Etat était considéré jusqu'au début des années 1980 comme un modèle de développement économique alors même que la coexistence de deux communautés de peuplement - mélanésienne et indienne - s'effectuait sans difficulté.

La période de stagnation qui a suivi a provoqué une méfiance entre ces deux communautés - d'autant plus que les Indiens détenaient le monopole du commerce - débouchant sur le récent coup d'Etat. De cet épisode, on peut tirer sans doute deux enseignements.

En premier lieu, dans les Etats à peuplement multiple, il ne faut jamais que l'une des communautés ait l'impression d'être écartée des choix politiques ou du développement économique. C'est le cas dans de nombreuses îles du Pacifique Sud où se côtoient des Mélanésiens, des Polynésiens, des Indiens, des Chinois, des Japonais, etc. La région néo-calédonienne est, d'ailleurs, un exemple parmi tant d'autres de cette situation.

En second lieu, les îles du Pacifique qui ont - et c'est légitime - acquis leur indépendance ne disposent sans doute ni des ressources humaines ni des ressources économiques pour assurer seules leur développement. Jusqu'à ce jour, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, deux géants à l'échelle de cette région, ont pu venir en aide à leurs voisins du Pacifique. Mais faisant également face à des difficultés économiques, elles ne sont plus à même d'assumer le rôle qui était le leur.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'en tant que nation riveraine du Pacifique Sud, ou qui se veut telle, la France pourrait jouer ce rôle en augmentant son aide bilatérale aux Etats de cette région ? Le gain, à mon sens, serait double : la présence de la France serait sans doute mieux acceptée par les Etats du Forum du Pacifique, tandis que la stabilité de la zone en serait renforcée.

La France se veut riveraine du Pacifique Sud, mais, actuellement, elle en est dramatiquement absente au niveau économique. La part du marché détenue par la France dans les pays du bassin du Pacifique est, en moyenne, de 1,75 p. 100 alors qu'elle est de 4,5 p. 100 pour la Grande-Bretagne et de 4 p. 100 pour la République fédérale d'Allemagne. Les investissements français représentent à peine 1,5 p. 100 des investissements étrangers réalisés dans la zone.

Je pense que les Australiens, qui ne tiennent pas à voir la présence française disparaître du Pacifique - contrairement à ce qui est affirmé - préféreraient nous voir jouer ce rôle. La position prise par cet Etat sur le problème calédonien traduit uniquement son inquiétude devant l'avenir. Nous sommes en train de créer, à ses yeux, une situation qui constitue une menace pour la stabilité de la région et vous savez très bien, monsieur le ministre, que certains fonctionnaires du département d'Etat américain pensent comme lui.

L'idée de créer un secrétariat d'Etat au Pacifique Sud n'était sans doute pas mauvaise. Reste que nous avons l'impression que cette structure fonctionne comme une coquille vide à usage uniquement interne pour signifier aux populations de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie que l'on se préoccupe de leur sort. Mieux vaudrait certainement que ce secrétariat soit ouvert vers les autres pays de la zone, mais cette ouverture nécessite un préalable : notre réconciliation avec les Etats du Pacifique Sud. (*Applaudissements sur les traversés socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bettencourt.

M. André Bettencourt. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'en reviens aux propos qui ont été tenus en début de séance. En effet, après de nombreux collègues, et plus spécialement après MM. Couve de Murville, Lecanuet et Taittinger qui ont déjà insisté sur ce point, j'aborderai moi aussi la situation de l'Allemagne, gravement exposée par la double option zéro, et ses conséquences sur les relations entre la France et la République fédérale. Là est l'actualité, là se situe le cœur de notre sécurité.

La paix de l'Europe, notre paix, repose sur la sécurité de l'Allemagne. Il n'y aura pas de doctrine européenne commune de défense sans étroit accord et sans solidarité affirmée entre la France et la République fédérale. Or ce qu'il est convenu d'appeler la double option zéro n'a pas paru revêtir, dans un premier temps, la même signification pour notre voisin et pour nous.

M. le Chancelier de la République fédérale l'a finalement acceptée, plus qu'il ne l'a voulue. Il y a mis des conditions, tel le maintien des Pershing 1 A à notamment, ce qui est vraiment le moins qu'il pouvait souhaiter, étant donné la contrainte de son opinion, les dissentiments de sa coalition et - il faut bien l'avouer - l'incertitude dans laquelle l'Allemagne s'est quelque temps trouvée à l'égard de ses propres alliés.

De tout cela, mes chers collègues, il faut mesurer les effets sur notre unité et sur notre sécurité.

MM. Richard Nixon et Henry Kissinger l'ont fait, dans un article du *Los Angeles Times*, dès le 26 avril, avertissant en ces termes le président des Etats-Unis : « Si vous retirez d'Europe les missiles nucléaires de moyenne portée, mais aussi ceux de courte portée, cela voudrait dire que l'emploi des armes nucléaires restantes se limiterait au champ de bataille allemand. » Je cite encore : « Si la bataille devait se dérouler sur le sol allemand, il faut prévoir que l'Allemagne serait placée dans l'alternative que voici : s'engager dans la dénucléarisation totale ou se doter elle-même d'armes nucléaires ».

Je résume donc l'avis de MM. Nixon et Kissinger : pour l'Allemagne fédérale, ce serait le neutralisme ou la bombe.

Evidemment, l'aspect théorique de l'alternative n'échappe à personne. D'après les sentiments actuels du peuple allemand, tout le risque est dans le premier terme, le neutralisme, avec son lot de complaisance à l'égard de l'U.R.S.S.

Ne serait-ce pas la réplique redoutable de l'Allemagne fédérale, la première exposée à l'invasion, et de surcroît, la plus susceptible d'une atteinte nucléaire ?

Que de tels accords soient ratifiés, et il sera presque impossible, lors de nouvelles tensions, de refaire ce qui aura été défait. Le retour des fusées américaines serait tout à fait improbable. Soyons sans illusions !

Mais formulons une autre hypothèse : que les modalités d'application, de vérification, les aspects techniques de l'opération soulèvent des divergences qui ruineraient les intentions d'une première entente ratifiée ou en amoindriraient de façon très importante les espérances, eh bien, alors, dans quelques mois, dans un an, peut-être plus tôt, peut-être plus tard, que se serait-il passé ?

Les Russes auraient remporté une éclatante victoire politique, ils se seraient acquis l'indulgence d'une majorité d'Allemands, ils auraient attiré à eux une fraction non négligeable de la classe politique allemande.

De fait, les récentes élections marquent les progrès politiques des libéraux et des partisans du désarmement à tout va, progrès parfois singuliers dans les places fortes de la démocratie chrétienne elle-même.

Ne voit-on pas comment dans le Palatinat, où le chancelier Kohl a pourtant gouverné pendant sept ans, les libéraux ébranlent la majorité absolue des démocrates chrétiens, comment, à Hambourg, ils prennent des voix aux écologistes et aux pacifistes, comment, en Schlesvig-Holstein et à Brême, ou les diètes seront renouvelées en septembre, les socialistes font déjà leurs offres au F.D.P. et enfin comment, dans ce pays, le pacifisme ne s'habille plus seulement de vert ?

Quel terrible gain pour l'Union soviétique ! Voilà qu'elle aurait gagné, voilà qu'elle gagne déjà sur le théâtre de la politique une victoire qu'elle n'est pas encore sûre de remporter sur la scène des conversations diplomatiques.

Bref, le danger ici est que la politique puisse aller plus vite que la diplomatie, et qu'elle aille dans le sens de l'Union soviétique !

Un peuple politiquement isolé est un peuple militairement ouvert. Un peuple militairement seul est politiquement captif.

Parmi d'autres, le vice-président du groupe parlementaire chrétien-démocrate, M. Volcker Rùhe, en est bien conscient. Récemment, il l'a dit devant des parlementaires américains : « Il n'est pas de l'intérêt de l'Allemagne de conclure d'autres accords d'élimination des missiles aussi longtemps que n'aura pas été réglée la question des armements classiques. L'Allemagne serait dans une situation tout à fait particulière puisqu'elle serait le seul de tous les pays occidentaux à se trouver sous le feu des missiles d'une portée inférieure à cinq cents kilomètres. »

Le 15 mai, M. Kohl précisait : « Les intérêts spécifiques de l'Allemagne exigent de prendre en compte, dans toute négociation sur le désarmement, non seulement les fusées intermé-

diaires à longue portée - 1 000 à 5 000 kilomètres - ou, comme le proposent Russes et Américains, celles à plus courte portée - 500 à 1 000 kilomètres - mais aussi tous les missiles à très courte portée, les armes chimiques et les forces conventionnelles. »

Sur cette conception d'ensemble s'est refermé un double piège.

En effet, cette position a été interprétée en Allemagne comme un refus global des ouvertures de M. Gorbatchev, refus que l'opinion populaire allemande comprend mal quand, au contraire, le reste du clan occidental, notamment les Anglais, y voyait l'ambition de trop embrasser et peut-être, à terme, la mise en cause jugée intolérable de l'instrument nucléaire britannique et français ; cette position, dis-je, devait emporter, dans un premier temps, moins d'approbations officielles à Londres ou à Paris que de satisfactions secrètes à Moscou !

L'urgence s'impose donc d'accorder nos vœux avec la République fédérale d'Allemagne. Je sais, monsieur le ministre, que vous y apportez votre fermeté et votre talent.

La « globalisation » a paru être la convergence où nous a orientés le 49^e sommet franco-allemand.

Ce fut d'ailleurs la position initiale de M. le Président de la République. Cette attitude est, je crois, la plus sage. Dès lors qu'il n'est pas convenable de décliner *a priori* une offre, il faut en tout rechercher l'équilibre constant des forces, condition de la paix.

Mais, dans l'aspect global de la négociation, la préoccupation européenne doit l'emporter. C'est d'abord de l'Europe qu'il s'agit ! La paix de l'Europe est indivisible.

Aussi déplorable que serait l'élimination pure et simple des Pershing, une attitude unie et déclarée de l'Europe, dans toute négociation du désarmement, constituerait le préalable à la construction autant que jamais nécessaire de sa défense et peut-être, pour les Européens, son occasion historique.

Il y a un premier degré d'action commune avec la République fédérale. Il est pratique. Il consiste à développer la cohésion des commandements, les exercices joints, base impérative de l'emploi commun et, surtout, la coopération de la recherche et des techniques, M. Raymond Bougine le signalait tout à l'heure.

Paris a signé avec Bonn, le 20 mars, un accord de principe pour la construction du futur hélicoptère antichar après, d'ailleurs, la décision conjointe avec le Royaume-Uni d'une commande de trois Boeing Awacs de détection aérienne et la conclusion, entre MM. André Giraud et Georges Younger, d'une entente d'assurance mutuelle sur les communications par satellite.

Au-delà, M. Jean Lecanuet proposait à cette tribune, il n'y a pas si longtemps, un authentique standard des armements : « La nécessité vitale pour nos industries d'armement », disait-il, « de contourner la montée des coûts et de s'adresser à une clientèle de corpulement suffisante les contraint à élaborer une logique industrielle d'ensemble qui ne peut être qu'une logique européenne. »

Voilà un but accessible si l'on garde présente à l'esprit la part qu'y prendraient les Etats. Ce ne sont pas les industriels seuls, sans volonté politique assignée, qui feront une Europe de l'armement, et ce d'autant moins, mes chers collègues, qu'il ne faut pas se cacher les réticences de la République fédérale à l'égard d'un pacte technologique de nos armements dans la disparité actuelle de nos richesses. C'est d'ailleurs une entrave permanente aux relations franco-allemandes.

Permettez-moi d'évoquer cet aspect intérieur mais capital. Ne nous y trompons pas ! Les nouvelles règles de la Communauté ne rétabliront pas notre rang. L'Europe seule ne rendra pas la France européenne si la France ne trouve en elle-même le ressort qui portera ses entreprises à la hauteur de l'Europe.

Nos prix, nos changes sont libérés et M. le ministre d'Etat a inspiré, dans la nation, l'élan et les commencements d'un capitalisme populaire. La République fédérale d'Allemagne, elle, a un taux de croissance élevé, une inflation négative record, une monnaie souveraine et la place de premier exportateur mondial.

Le général de Gaulle disait : « On serait impressionné par la perspective de ce que pourraient donner ensemble la valeur allemande et la valeur française... Il y aurait là, sans

aucun doute, une possibilité de développement commun qui pourrait transformer l'Europe libre et même rendre l'espérance à celle qui ne l'est plus. »

Certes !... Mais il y faudra un prodigieux sursaut de notre économie. Dans le cours actuel des choses, des conventions financières et technologiques sans formalisation politique ne sauraient offrir à la République fédérale un crédit suffisant.

Précisément, il y a un deuxième degré d'action avec la République fédérale et nos autres partenaires : il est politique.

Tel est l'intérêt de la « charte de sécurité » proposée par M. le Premier ministre Jacques Chirac, le 2 décembre dernier, à l'Union de l'Europe occidentale.

Vu l'abus d'institutions dont a parfois souffert la construction européenne, M. le Premier ministre a fait le meilleur choix possible en n'en créant point de nouvelle et en tentant de réactualiser celle-ci, qui réunit les grands alliés européens de l'O.T.A.N. et qui est née justement pour associer à nouveau la République fédérale d'Allemagne à la sécurité de l'Europe.

On peut comprendre les scepticismes qu'a pu faire naître la teneur d'un texte qui sera rendu public probablement en octobre.

Cependant, une voie est préparée pour l'avenir et, déjà, cette entreprise irrite assez l'Union soviétique.

Il suffit de lire les dépêches et les réactions officielles, de parcourir les accusations portées à Moscou contre le courage de M. Chirac qui aurait pris, je cite : « l'offensive des cercles conservateurs de l'O.T.A.N. » !

Entraîner la République fédérale d'Allemagne dans une dynamique européenne de sécurité, il y a là une mission dessinée pour la France qui présente en Europe un consentement intérieur unique en la matière.

La République fédérale est le sanctuaire de l'Europe. Ou bien on le croit, ou bien on ne le croit pas. Mais si on le croit, cette conviction n'est pas un effet secondaire de la présence des Pershing, ils en sont jusqu'ici la matérialisation.

S'ils s'en allaient, la nécessité s'imposerait de resanctuariser la République fédérale d'Allemagne par d'autres moyens et, sans cette nécessité, s'imposerait, tôt ou tard, l'amertume de ne pas l'avoir fait. A Dieu ne plaise ! monsieur le ministre, l'Europe et la France le peuvent ! A nous d'agir avec efficacité pour avoir le droit de convaincre. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, messieurs les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans le vaste panorama de l'action extérieure de la France que les questions posées cet après-midi ont permis de dresser, dans ce parcours mondial qui nous a entraînés d'Europe en Afrique et du Moyen-Orient au Pacifique, il convenait que le continent américain ne soit pas négligé.

Je ne dirai qu'un mot de l'Amérique du nord pour évoquer la remarquable visite d'Etat que M. le Président de la République et vous-même, monsieur le ministre, venez d'accomplir au Canada.

Nous entretenons avec ce grand pays, avec toutes ses populations, et plus particulièrement avec nos frères québécois, des liens privilégiés scellés par quatre siècles d'histoire. Ils ont été affirmés tant à Ottawa qu'à Québec. Il était bon que ce dualisme soit souligné. Le rapprochement entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec permet à la France d'agir avec l'un et l'autre sans en mécontenter aucun.

De nouvelles opportunités se sont ainsi créées. Il ne faut pas manquer de les saisir.

En ce qui concerne le domaine culturel, je rappellerai simplement qu'un bon lycée fonctionne à Ottawa et que d'excellents établissements d'enseignement français existent à Montréal. Ils doivent être soutenus, monsieur le ministre, en particulier par les détachements d'enseignants dont le nombre ne correspond pas à celui, plus important, d'autres pays du monde.

Nos compatriotes du Québec souhaitent l'ouverture d'une école française dans leur ville ; ceux de Toronto demandent que leur *french school*, qui correspond à nos collègues, puisse être dotée d'un second cycle du secondaire. Ce sont là des initiatives que nous devons encourager.

Tandis que le Québec demeure fort heureusement le phare de la francophonie dans le nouveau monde, et nous devons sans cesse l'en remercier, la langue française a fait dans les provinces anglophones du Canada, grâce à la politique de bilinguisme du gouvernement fédéral, des progrès spectaculaires. La visite du chef de l'Etat a permis, notamment dans l'Ontario, d'en mesurer l'étendue. C'est là une évolution très positive.

En revanche, les rapports franco-canadiens demeurent très insuffisants dans le domaine économique. S'il est normal que les trois quarts des échanges commerciaux du Canada se fassent avec les Etats-Unis, il est anormal, en revanche, que la France absorbe moins de 1 p. 100 des exportations canadiennes et ne s'inscrive qu'à hauteur de 1,3 p. 100 dans ses importations, bien après le Japon, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne et même le Mexique, le Venezuela et Taiwan.

Nos investissements, malgré les progrès accomplis voici quelques années, ne représentent encore que 1,6 p. 100 des investissements étrangers au Canada. Un grand effort reste à faire dans ce domaine.

Après ce rappel rapide que justifie l'actualité, ma question, messieurs les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, porte principalement sur l'Amérique latine.

Des liens aussi anciens, bien que moins continus et moins forts que ceux qui nous unissent au Canada, relie la France au continent latino-américain puisque, dès l'époque où Jacques Cartier, le premier, parcourait les rivages du Saint-Laurent, des navigateurs normands établissaient des liens commerciaux entre notre pays et le Brésil.

Mais c'est surtout depuis la période de l'indépendance que l'Amérique latine a été profondément marquée par la culture, les idées, les courants politiques littéraires et artistiques, venus de France. Dans la seconde moitié du dix-neuvième et la première du vingtième siècle, le français était largement pratiqué par les élites intellectuelles et sociales de ces pays.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, nous le regrettons. Notre influence traditionnelle a considérablement diminué, notamment au moment de la Seconde Guerre mondiale, et, si la langue française est restée réputée celle du charme, si nous pouvons nous appuyer sur une évidente parenté latine, l'anglais n'en est pas moins devenu l'indispensable moyen de communication internationale.

Il est vain de rêver à une reconquête des faveurs perdues mais la France a su garder, en dépit de ces difficultés, une position culturelle qui n'est nullement médiocre.

Nous avons, dans toutes les capitales sans exception et dans plusieurs grandes villes d'Amérique latine, de bons établissements d'enseignement aux effectifs importants : le lycée français de Mexico compte 2 300 élèves, celui de Bogota 2 000, celui de Montevideo 1 600, le lycée Saint-Exupéry de Santiago du Chili 1 500, le lycée Jean-Mermoz de Buenos-Aires de même, soit au total quelque trente-cinq lycées, collèges et écoles rassemblant plus de 20 000 élèves dont le quart, soit 5 000, sont français. Cela montre bien la double vocation de ces écoles : d'une part, scolariser les enfants français et, d'autre part, porter notre culture vers les jeunes étrangers, double vocation qui est celle à la fois du ministère de l'éducation nationale et de celui des affaires étrangères.

Ce réseau constitue un atout majeur et tangible. Il faut le maintenir et le renforcer. Mais, depuis quelques années, les effectifs stagnent parce que le nombre des Français en Amérique latine est lui-même stationnaire, voire en diminution dans de nombreux pays.

A ce propos, monsieur le ministre, il conviendrait que les autorités consulaires fassent un effort particulier pour maintenir dans la nationalité française ceux de nos compatriotes qui sont partis là-bas depuis de très longues années. Les difficultés administratives qu'ils rencontrent parfois pour être immatriculés et donc pour que leurs enfants puissent recevoir des bourses ont pour conséquence, hélas ! l'exclusion d'un certain nombre d'enfants d'origine française qui pourraient autrement continuer à fréquenter nos établissements.

On observe une stagnation non seulement des effectifs, mais également des moyens. En effet, les crédits mis à la disposition des établissements d'enseignement n'ont été nullement augmentés : ils sont, tout au plus, reconduits d'une année sur l'autre. Dans certains pays, en Colombie par exemple, certains postes ont même été supprimés. Il faut

absolument, monsieur le ministre - je vous en parle au moment où les grands arbitrages budgétaires pour l'année 1988 vont intervenir - maintenir tous les moyens accordés aux établissements français d'Amérique latine, ainsi d'ailleurs qu'aux deux seuls instituts qui restent - un certain nombre, celui de Caracas notamment, ont été supprimés entre 1981 et 1985 - à savoir l'institut français d'Amérique latine à Mexico et l'institut de Santiago du Chili.

Non seulement les moyens doivent être maintenus, mais de nouveaux crédits doivent être dégagés, en particulier sur un point précis : celui du salaire des enseignants français recrutés localement. C'est là un problème grave sur lequel j'ai attiré votre attention plusieurs fois déjà et que vous connaissez bien, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat. La disparité des traitements entre les enseignants détachés budgétaires que vous envoyez en mission dans ces pays et les enseignants recrutés locaux atteint des proportions inacceptables.

Au Mexique, par exemple, où la dévaluation de la monnaie a été rapide et constante, le salaire des enseignants recrutés localement, converti en francs français, s'élève à quelque 2 000 francs par mois. Cela permet à peine de vivre dans ces pays, mais cela ne permet pas, par exemple aux titulaires de l'éducation nationale, de verser en France les cotisations de sécurité sociale qui leur donneraient droit à la retraite et aux prestations sociales à leur retour en métropole.

La douloureuse situation des recrutés locaux constitue le principal problème de l'enseignement français à l'étranger, en particulier en Amérique latine. Ces difficultés ne sont pas ignorées à Paris : depuis plusieurs années, l'Etat a accordé son aide, notamment par des compléments de salaires et certaines prises en charge. Mais cette aide doit être précisée, réglementée - on ne sait pas trop comment les suppléments de traitement sont attribués - et institutionnalisée de la façon la plus claire dans le budget de votre ministère. Dans quelques semaines, au moment où les arbitrages budgétaires seront rendus, nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour défendre avec énergie ce poste budgétaire et résoudre ce problème, le plus grave de ceux auxquels nous sommes confrontés.

Après ces questions concernant l'enseignement français à l'étranger, je traiterai de l'enseignement du français à l'étranger. En Amérique latine, cet enseignement est dispensé surtout, comme vous le savez, par ce magnifique organisme qu'est l'Alliance française.

Il existe en Amérique latine quelque 260 comités et près de 300 points d'implantation. En 1980, on y recensait près de 145 000 élèves. En 1985, leur nombre est tombé à 128 000.

Dans un pays, le Mexique, la chute a été particulièrement spectaculaire : le nombre des élèves est passé de 34 000 en 1980 à 18 000 seulement en 1986. Cela est dû à la situation économique de ce pays et à l'effondrement du peso, bien plus qu'au tremblement de terre de septembre 1985 qui, pourtant, a rendu des plus difficiles la rentrée scolaire, tant par les malheurs qui ont frappé la population que par les dommages subis par les centres d'enseignement. Ce sont ces tragédies qui expliquent la diminution du nombre d'élèves mexicains, et non pas une quelconque désaffection pour la langue et la culture françaises. Combien avons-nous vu de ces jeunes gens et de ces jeunes filles, désolés de ne pouvoir continuer leurs études en français, parce qu'ils n'ont plus assez d'argent pour payer leurs cours !

Il est certes regrettable que, dans ce continent latino-américain où le niveau de vie est peu élevé, l'Alliance française, obligée d'équilibrer ses budgets, doive demander, comme nos établissements d'enseignement français, des frais de scolarité relativement élevés - moins élevés cependant que les institutions analogues anglaises, américaines ou allemandes. Des subventions plus substantielles, si notre situation financière le permettait, atténueraient, évidemment, ce sérieux inconvénient, qui nuit à notre rayonnement culturel.

Ce qui est vrai pour le Mexique l'est également, à un degré moindre, pour d'autres pays, notamment la Colombie, où le nombre des élèves est tombé de quelque 10 000 en 1980 à 7 000 en 1985 et l'Uruguay, dont le nombre d'élèves est passé de 5 000 en 1980 à 3 800 en 1985.

Toutefois, il faut noter avec satisfaction qu'après ces cinq années de déclin, un redressement très sensible s'est manifesté en 1986. En fait, grâce aux progrès récents réalisés surtout dans deux pays, l'Argentine et principalement le Brésil,

on peut penser que la diminution constatée au Mexique sera compensée ailleurs et que l'Alliance française retrouvera en 1987, en Amérique latine, et même dépassera, ses effectifs de 1980, c'est-à-dire environ 145 000 élèves.

En Argentine, le nombre des élèves est remonté à 30 000 en 1986 après être tombé à 25 000 en 1984. Mais c'est au Brésil que la croissance a été la plus spectaculaire : les effectifs d'élèves n'ont pas cessé d'augmenter considérablement puisqu'ils sont passés de 33 000 voilà quelques années à plus de 46 000 aujourd'hui ; et les premiers chiffres de 1987 confirment ce remarquable essor.

Une constatation s'impose : le développement culturel est lié au redressement économique ; l'avancée économique du Brésil et l'amélioration des conditions de vie dans ce pays ont favorisé l'enseignement du français.

Il convient donc de dire maintenant quelques mots de la situation économique de l'Amérique latine et de ses rapports commerciaux et industriels avec la France. Je ne pourrai le faire, à cette heure tardive, que très brièvement. Notre collègue Xavier de Villepin, qui est président du comité Amérique latine au Conseil national du patronat français, et qui s'était inscrit dans cette discussion aurait pu, certes, la traiter mieux que moi.

Les rapports économiques avec l'Amérique latine sont gênés par la réputation d'instabilité de cette région : des révolutions, des tremblements de terre, des dévaluations incessantes, la sensation que les choses sont très mouvantes et donc dangereuses pour les investissements et pour les compagnies qui vont s'installer là-bas. De plus, les pays d'Amérique latine ont une dette extérieure très importante qui est susceptible de fonder de légitimes inquiétudes.

Les pays en développement, dans leur ensemble, viennent de franchir le seuil des 1 000 milliards de dollars d'endettement. Dans ce total, l'Amérique latine s'inscrit pour 360 milliards de dollars, dont 260 milliards pour le trio formé par le Brésil, le Mexique et l'Argentine. On comprend que de tels chiffres aient pu freiner les initiatives.

Nos échanges avec l'Amérique latine ne représentent que 2 p. 100 des exportations françaises en 1986, ce pourcentage étant en baisse puisqu'il était de 3 p. 100 en 1981. Nos importations représentent un volume non moins modique, surtout depuis la diminution des prix des matières premières et du pétrole : cette chute a entraîné une diminution de 54 p. 100 du montant de nos importations du Mexique, et de 48 p. 100 du Venezuela.

Pourtant, des possibilités réelles existent en Amérique latine, en particulier pour les petites et moyennes entreprises en ce qui concerne, par exemple, les technologies nouvelles, qui sont nécessaires à son développement et pourraient y être exportées et installées.

Il existe dans le continent latino-américain des ressources naturelles considérables, qui sont encore à exploiter. Il ne faut pas se décourager malgré les immenses difficultés incessantes qui se manifestent.

Les résultats que nous avons obtenus, au Brésil notamment, où l'année 1987 a débuté sous de très bons auspices, montrent ce qui peut être fait. Ainsi, l'accord de coopération scientifique et technique entre la France et ce pays a été renouvelé en janvier et mention est faite de la promotion de la coopération industrielle. Du côté français, on note une volonté de multiplier les retombées industrielles des actions de coopération réalisées dans le cadre du projet France-Brézil.

Cela pourrait peut-être servir d'exemple pour la création d'un comité, d'une commission, d'une grande structure permanente, qui pourrait, dans les deux domaines que j'ai évoqués, culturel et économique, étudier, développer et promouvoir les rapports entre notre pays et le continent latino-américain.

Ce qui est certain, c'est que ce continent, qui constitue aujourd'hui un vaste marché de 400 millions d'habitants, en aura 600 millions en l'an 2000. Il ne faut pas être trop obsédé par la conjoncture et les difficultés actuelles ; il faut songer à l'avenir, en raffermissant les liens entre l'Amérique latine et la France. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)*

3

DÉCLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 4 juin 1987.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi relatif à certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord, déposé le 2 juillet 1986 sur le bureau du Sénat.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : JACQUES CHIRAC. »

Acte est donné de cette communication.

4

DEMANDES D'AUTORISATION DE MISSIONS D'INFORMATION

M. le président. J'ai été saisi par M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales, d'une demande tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information aux Etats-Unis, afin d'y étudier la protection sociale et l'organisation du système de santé.

J'ai également été saisi par M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles, d'une demande tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner deux missions d'information : la première en Indonésie, afin d'y étudier l'état des relations culturelles, scientifiques et techniques de ce pays avec la France ; la seconde à Madagascar et à l'île Maurice, afin d'y étudier l'état de la francophonie et l'usage de la langue française dans ces pays.

Le Sénat sera appelé à statuer sur ces demandes dans les formes fixées par l'article 21 du règlement.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à vingt-deux heures. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante-cinq, est reprise à vingt-deux heures cinq, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)

PRÉSIDENT DE M. ÉTIENNE DAILLY, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

5

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Suite de la discussion de questions orales avec débat

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des questions orales avec débat concernant la politique étrangère.

Avant de donner la parole à M. le ministre, je voudrais indiquer que nombre de nos collègues m'ont prié de vous demander de les excuser de ne pouvoir être présents ce soir, obligés qu'ils étaient, compte tenu de la grève des contrôleurs aériens, de prendre le train pour regagner leur département.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, c'est avec beaucoup de plaisir que je réponds aux questions qui m'ont été posées par les nombreux intervenants qui se sont succédé cet après-midi à la tribune.

Lors de sa déclaration de politique générale du 15 avril devant votre Haute Assemblée, le Premier ministre, M. Jacques Chirac, avait pris l'engagement de donner une suite favorable à votre demande d'un débat de politique étrangère. Je suis heureux de pouvoir répondre à votre initiative et je tiens à vous remercier de donner au Gouvernement, par ma voix, l'occasion d'exprimer sa position sur un certain nombre de questions fondamentales pour la France.

Vos interventions concernent avant tout la sécurité de notre pays et son avenir au sein de l'Europe, mais elles intéressent aussi la présence de la France dans le monde et ses responsabilités au Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique latine et dans le Pacifique. M. Bosson répondra en détail aux questions qui lui sont directement posées. Je souhaite également que le secrétaire d'Etat, M. Bariani, qui s'est rendu à ma demande dans la plupart des pays du continent latino-américain et tout récemment à la conférence du Pacifique-Sud, puisse répondre aux questions sur les relations entre la France et l'Amérique latine ainsi que sur Fidji.

Quant à moi, je commencerai par les négociations sur les missiles de portée intermédiaire qui ont lieu à Genève entre Américains et Soviétiques.

MM. Couve de Murville, Lecanuet, Taittinger, Bettencourt, Bourguine et d'autres orateurs ont traité l'ensemble des questions liées au problème du désarmement nucléaire en Europe. Je les ai écoutés avec le plus vif intérêt. Ce problème à lui seul suffisait à rendre nécessaire un débat sur la politique étrangère. L'exposé très détaillé que j'ai préparé répondra à la plupart des questions qui ont été posées par les intervenants et nombre de mes réponses vont au devant de leurs préoccupations.

M. Couve de Murville m'a demandé s'il n'y aurait pas, pour les pays européens, la possibilité de définir une position commune, ne serait-ce que dans la perspective politique ouverte par la réalisation d'ici à 1992 du marché unique.

M. Lecanuet m'a interrogé, en particulier, sur les consultations qui ont été menées avec nos partenaires européens au sein de l'Alliance et sur les positions adoptées par notre pays.

M. Taittinger a plus particulièrement demandé quel jugement nous portions sur l'état des relations entre la France et l'U.R.S.S. et sur les initiatives que la France pourrait prendre en vue de la réduction des armements.

M. Bettencourt m'a demandé, pour sa part, quelle est l'appréciation du Gouvernement sur les progrès enregistrés à l'Union de l'Europe occidentale après la proposition de M. le Premier ministre d'une charte de sécurité européenne.

M. de Villepin souhaiterait voir renforcer la coopération militaire en Europe au sein de la C.E.E.

M. Bourguine m'a notamment interrogé sur les perspectives qui existent dans le domaine de la défense antimissiles tactiques en Europe.

Enfin, M. Garcia m'a demandé quelle est la conception de la France en matière de désarmement nucléaire d'ici à la fin du siècle.

Toutes ces interventions témoignent parfaitement de l'attention soutenue que porte votre Haute Assemblée aux problèmes concernant l'avenir de la sécurité en Europe et de l'intérêt croissant de l'opinion publique française pour ces problèmes. C'est pourquoi je ne partage pas l'avis de ceux qui considèrent comme préjudiciable aux intérêts des pays occidentaux le débat actuellement en cours chez nos partenaires de l'Alliance. L'estime, au contraire, que nos pays européens doivent s'enorgueillir d'un tel débat démocratique qui constitue en définitive l'une des forces de notre Alliance.

N'ayant pas rencontré M. Schultz lorsqu'il était venu à Evre, le 16 avril dernier, rendre compte de ses négociations à Moscou, à l'occasion de ma visite à Washington, le 30 avril dernier, j'ai souligné auprès de mes interlocuteurs américains que, dans ces domaines, il était nécessaire de ne pas se précipiter, mais, au contraire, de se donner le temps de la réflexion et de permettre une vraie concertation. Rien ne serait en effet plus dommageable pour la cohésion de l'Alliance que les Etats-Unis donnent le sentiment que leurs propres échéances intérieures et leur souhait de conclure, si possible avant l'automne, un accord sur les forces nucléaires intermédiaires, l'emportent sur le souci d'une analyse approfondie et d'une discussion au fond entre partenaires occidentaux, tous très directement concernés par ces sujets.

Ma seconde remarque liminaire portera sur l'inversion des priorités que recèle implicitement l'attention, presque exclusive, actuellement accordée aux problèmes des missiles américains et soviétiques de portée intermédiaire stationnés en Europe. Un accord sur les forces nucléaires intermédiaires, que le Gouvernement français, comme ses partenaires de l'Alliance, approuve, serait naturellement important. Mais il ne porte pas sur l'essentiel, c'est-à-dire la réduction des arsenaux stratégiques soviétique et américain. Nous nous sommes félicités de l'objectif d'une réduction de 50 p. 100 des arsenaux stratégiques soviétique et américain retenu à Reykjavik. Il convient toutefois de relever qu'une réduction de moitié du potentiel actuel en ogives nucléaires ne ferait, après tout, que ramener Américains et Soviétiques à peu près au niveau qui était le leur lorsque fut signé le traité S.A.L.T. II en 1979.

Force est donc bien de reconnaître qu'en regard des 12 000 têtes stratégiques détenues actuellement de chaque côté, les quelque 600 missiles qui se trouveraient affectés, en Europe, par un accord sur les forces nucléaires intermédiaires ne constituent que les préliminaires du désarmement nucléaire, et non son objet principal.

Un sénateur du R.P.R. Très bien !

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Le Premier ministre, M. Jacques Chirac, lors de ses entretiens à Moscou avec M. Gorbatchev, a, on le sait, exposé les raisons pour lesquelles, vues de notre partie du continent, les perspectives du désarmement nucléaire ne pouvaient se limiter au seul théâtre européen. Il faut rappeler une double évidence : les systèmes stratégiques soviétiques et américains créent certes une vulnérabilité réciproque entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., mais, on ne saurait l'oublier, les systèmes stratégiques soviétiques peuvent également frapper l'Europe occidentale. La plupart des intervenants l'ont d'ailleurs dit cet après-midi. Ce rappel est important au regard de l'objectif de dénucléarisation de l'Europe occidentale, tel qu'il se trouve exprimé par l'Union soviétique, en particulier dans la déclaration du 28 février dernier et lors de la dernière réunion à Berlin-Est du Pacte de Varsovie. En face de la volonté soviétique de voir dénucléariser et donc fragiliser, par étapes échelonnées, la présence américaine sur le sol européen, il est essentiel de réaffirmer la nécessité de maintenir des moyens nucléaires américains suffisants en Europe, et pas seulement parce qu'il y existe un déséquilibre conventionnel et chimique. La raison d'une présence nucléaire américaine en Europe est d'abord liée au fait que l'Union soviétique demeurera, sur le continent européen, une puissance nucléaire en mesure de menacer l'Europe avec ses moyens stratégiques. C'est ce qu'ont indiqué M. Couve de Murville et d'autres orateurs. C'est une vérité qu'il est bon de rappeler.

Je voudrais, après ces remarques introductives, aborder successivement devant vous la question des forces nucléaires intermédiaires et celle des missiles à plus courte portée, qui lui est étroitement liée.

Je décrirai d'abord l'origine et les enjeux de l'affaire des forces nucléaires intermédiaires. Cette affaire a trouvé son origine, comme vous le savez, dans le programme soviétique, engagé en 1975, de déploiement, en période de « détente », de missiles SS-20.

La menace que constituait ce déploiement a abouti à la « double décision » de l'O.T.A.N. du 12 décembre 1979. L'installation des missiles de croisière et des Pershing-2 y était présentée non seulement comme un moyen de renforcer les liens de sécurité entre l'Europe et les Etats-Unis, mais également comme étant de nature à permettre, par la négociation, d'obtenir l'établissement d'un équilibre au niveau des systèmes américains et soviétiques d'une portée comprise entre 1 000 et 5 000 kilomètres. La proposition d'« option zéro » a été présentée en 1981 par les Etats-Unis, mais elle était implicite dans la double décision, l'équilibre au niveau le plus bas étant, par hypothèse, égal à zéro.

Suspendues par l'U.R.S.S. au début des déploiements de forces nucléaires intermédiaires américaines en novembre 1983, les négociations n'ont repris qu'à partir de janvier 1985. Les tentatives de pression, par le biais des opinions publiques, n'ayant pas atteint le but recherché, l'U.R.S.S. a finalement accepté d'échanger ses missiles SS-20 contre le retrait des Pershing-2 et des missiles de croisière susceptibles de désanctuariser, à partir de l'Europe occidentale, son territoire.

Dans l'esprit des nouveaux dirigeants soviétiques, c'était ainsi corriger une des erreurs de leurs prédécesseurs dont la conséquence avait été de ramener sur le sol européen des missiles américains capables d'atteindre le territoire soviétique. Monsieur Couve de Murville, c'est au fond la raison de la nouvelle position soviétique. En politique extérieure, ils ont en effet remarqué deux erreurs fondamentales de leurs prédécesseurs : celle-là et celle de l'Afghanistan.

Pour en revenir au sujet qui nous occupe, les Etats-Unis ont eu, à l'époque, tendance à considérer que l'initiative de défense stratégique avait été le motif principal du retour de l'U.R.S.S. à la table des discussions. On peut penser - et c'est l'analyse française - qu'il s'est surtout agi pour Moscou de reprendre l'initiative sur des bases nouvelles, celles que je viens de décrire ; c'est important pour la suite des événements.

Le 28 février dernier, M. Gorbatchev renonçait, comme on pouvait s'y attendre et comme tout le monde s'y attendait, M. Genscher comme moi-même, au lien rétabli à l'issue de la rencontre de Reykjavik entre l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires et un accord sur les systèmes stratégiques soviétiques et américains, celui-ci demeurant bloqué en particulier en raison du différend sur l'initiative de défense stratégique reposant, comme M. Couve de Murville l'a expliqué, sur des raisons économiques. C'est cela qui gêne profondément l'Union soviétique dans l'initiative de défense stratégique, en dehors d'autres éléments.

M. Gorbatchev renonçait également à la mi-1986, c'est-à-dire avant, à la revendication de ses prédécesseurs d'une prise en compte et d'un gel des « forces tierces » dans la négociation bilatérale en cours. C'est ce qui a été confirmé lors de la rencontre de Reykjavik. Il s'agit évidemment pour nous d'un point fondamental.

Deux des obstacles politiques que l'U.R.S.S. avait elle-même posés étaient donc levés. La perspective d'un accord séparé sur les forces nucléaires intermédiaires était ainsi dégagée, ouvrant la voie, au dire même des Soviétiques, à un processus visant à éliminer d'Europe occidentale les armes nucléaires américaines.

Comment se présente aujourd'hui la négociation ? Exception faite du maintien de cent têtes conservées de part et d'autre pour une période indéterminée à ce stade, les 1 400 ogives déployées sur les SS-20 et leurs prédécesseurs, les SS-4, se trouvent donc échangées contre trois cent seize têtes nucléaires sur Pershing-2 et missiles de croisière. On ne saurait toutefois se limiter à une vision purement arithmétique de la situation qui résulterait d'un tel accord. Les systèmes américains qui subsisteraient en Europe, après un accord sur les forces nucléaires intermédiaires, ou ceux qui pourraient être introduits chez certains de nos partenaires de l'O.T.A.N., en cas de redéploiement, ne sont évidemment pas de la même nature et ne rempliraient donc pas la même fonction au regard de la doctrine de la riposte flexible, qui, depuis vingt ans, demeure celle de nos partenaires de l'O.T.A.N.

Il convient également de remarquer que les contraintes résultant de la mise en œuvre unilatérale, de part et d'autre, de l'accord Salt II non ratifié n'existent plus. De ce fait, messieurs, messieurs les sénateurs, compte tenu du blocage constaté actuellement dans les négociations stratégiques et sur l'espace à Genève, il n'y a pas, à ce stade, de restrictions au contournement par le haut d'un accord sur les forces nucléaires intermédiaires.

Quoi qu'il en soit, on se déclare de part et d'autre - je parle des Américains et des Soviétiques - relativement optimiste sur la possibilité de s'entendre d'ici à la fin de l'année, y compris sur les dispositions permettant la vérification d'un accord sur les forces nucléaires intermédiaires. Ces dispositions seraient sans précédent par leur complexité et leur caractère intrusif.

Force est toutefois de reconnaître que de nombreuses difficultés subsistent. La moindre n'est pas celle qui découle du maintien en service de trente-trois SS-20, c'est-à-dire les cent têtes que l'U.R.S.S. serait autorisée à conserver en Asie. Cette faculté, consentie par le président Reagan à Reykjavik, nécessitera la mise en place d'un dispositif de vérification particulièrement complexe et coûteux puisque l'on avance, du côté américain, un coût annuel pouvant aller jusqu'à 300 millions de dollars.

J'en viens maintenant à l'affaire des missiles à plus courte portée. Au départ, il s'agit d'un problème connexe à la négociation sur les forces nucléaires intermédiaires. La préoccupation de nos partenaires est d'éviter que, une fois réglée la question des forces nucléaires intermédiaires à longue portée, n'apparaissent des possibilités de contournement par le bas dans la catégorie des armes d'une portée comprise entre cinq cents et mille kilomètres S.R.I.N.F. Nous sommes également intéressés, car la sécurité de nos alliés nous concerne. Un accroissement du nombre des systèmes soviétiques SS-12, SS-22 et SS-23 aboutirait, compte tenu de la portée de ces missiles, à vider largement de sa substance l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires, à peine l'encre de ce dernier accord aurait-elle séché...

D'où la proposition faite d'introduire, dans l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires lui-même, des contraintes spécifiques sur les systèmes soviétiques et américains entrant dans cette catégorie. Ceux-ci sont au nombre de 140 du côté soviétique ; du côté américain, il n'existe aucun système équivalent. Les 72 Pershing-1 A qui font partie des armes à portée intermédiaire, d'environ 700 kilomètres et dont les lanceurs sont allemands mais les têtes nucléaires américaines, ne sont pas considérés par l'Alliance comme étant concernés par ces dispositions. Le problème, qui n'est pas prioritaire, ne mérite pas qu'on s'y attarde. Les limitations sur les missiles à plus courte portée peuvent donc se situer à différents niveaux.

Dans un premier temps, nos alliés avaient envisagé de définir des plafonds égaux entre Soviétiques et Américains, éventuellement réduits. Le chiffre de quatre-vingt missiles avait été avancé.

Le 15 avril dernier, M. Gorbatchev a proposé d'abaisser ce niveau à zéro : c'est ce qu'on appelle la « double option zéro », qui revient à étendre « l'option zéro » F.N.I. aux missiles d'une portée comprise entre cinq cents et mille kilomètres.

Cette dernière proposition a suscité un débat intense parmi nos alliés. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne notamment se sont, d'emblée, montrés disposés à accepter cette « double option zéro », pourvu qu'elle mette un terme à la poursuite du processus de désarmement nucléaire en Europe ; c'est ce qu'on a appelé le « coup de feu » se situant à cinq cents kilomètres. La République fédérale d'Allemagne a estimé, pour sa part, que la double option zéro à laquelle elle s'est ralliée publiquement le 1^{er} juin - position qui était aujourd'hui précisée devant le Bundestag - ne devait pas exclure la possibilité de discussions ultérieures sur les missiles de portée inférieure à cinq cents kilomètres qu'elle considère comme constituant une menace spécifique pour l'Allemagne.

Il existait donc là une profonde contradiction - qui subsiste, me semble-t-il - entre les Américains et les Britanniques, d'une part, et les Allemands, d'autre part.

Le gouvernement fédéral précise aujourd'hui même devant le Bundestag les éléments qui figurent dans sa déclaration du 1^{er} juin. Celle-ci s'inscrit dans un cadre plus large que l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires et à plus courte portée. Le gouvernement fédéral souhaite une négociation sur l'ensemble des systèmes soviétiques et américains stationnés sur le continent européen d'une portée comprise - c'est la formule - entre 0 et 1 000 kilomètres. Un accord sur les forces nucléaires intermédiaires incluant également des dispositions sur les systèmes d'une portée comprise entre 500 et 1 000 kilomètres en constituerait une première étape. C'est ce que dit la déclaration du 1^{er} juin.

S'agissant des autres étapes, le gouvernement fédéral souligne en particulier qu'elles ne devraient concerner que les systèmes soviétiques et américains et donc exclure les forces tierces.

De plus, la déclaration allemande précise que l'éventuelle négociation ultérieure devrait, compte tenu de la mobilité des systèmes en cause et de la difficulté d'en vérifier les déploiements, avoir également une portée globale. C'est dire qu'elle devrait s'appliquer à l'ensemble des missiles soviétiques et américains de cette catégorie, indépendamment de leur stationnement en Europe ou à l'extérieur de l'Europe. Ces deux points répondent à des préoccupations constantes de l'Alliance atlantique.

Quant à déterminer s'il convient d'établir ou non un lien avec d'autres aspects du désarmement, qu'il s'agisse de la négociation stratégique, du déséquilibre conventionnel en Europe ou de la menace chimique, trois éléments qui sont

mentionnés dans la déclaration du gouvernement fédéral, je préfère à ce stade ne pas entrer dans le détail d'un débat engagé entre alliés et qui sera largement évoqué lors du conseil atlantique à Reykjavik. Je me contenterai de formuler quatre observations qui constituent à l'heure actuelle la présentation de la position française.

D'abord, la France, je le rappelle, n'est pas directement concernée par les négociations sur les forces nucléaires intermédiaires et à plus courte portée, parce qu'elle n'est pas partie à la « double décision » de 1979, parce qu'il s'agit d'une négociation bilatérale entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. et parce que les systèmes en cause sont uniquement les systèmes soviétiques et américains.

Deuxième observation à laquelle nous attachons une importance particulière et qui rejoint - je crois - celle de nombreux orateurs, notamment de M. Lecanuet : le désarmement ne doit pas être un acharnement sur l'Europe. Il serait éminemment raisonnable de n'aborder concrètement une négociation sur les missiles soviétiques et américains de portée inférieure à 500 kilomètres - celle qu'évoquent les Allemands - qu'une fois signé et mis en œuvre un accord Start, permettant en particulier d'atteindre l'objectif d'une réduction de 50 p. 100 des arsenaux stratégiques des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., tel qu'il a été envisagé à Reykjavik.

Troisième observation : il est évident que le retrait envisagé actuellement des missiles américains d'Europe, dans la zone des portées comprises entre 500 et 5 000 kilomètres, ne peut qu'accroître l'importance que revêtent les déséquilibres conventionnels et chimiques et les effets des disparités géographiques du point de vue de la sécurité de l'Europe. Toutefois - et cela me paraît très important - il ne s'ensuit pas, contrairement à ce que l'on affirme parfois, qu'une dissuasion conventionnelle doit progressivement être substituée à la dissuasion nucléaire.

Enfin, et c'est ma quatrième observation, les pays de l'Alliance atlantique seraient bien mal avisés de tomber dans l'apparente et fautive logique du lien entre la réduction des armements nucléaires et la maîtrise des armements conventionnels. Ce point est souvent méconnu. Des retraits conventionnels à l'Est demeurerait réversibles à brève échéance. A l'Est, compte tenu de la géographie, les tanks ou les hommes peuvent toujours revenir en quelques heures. A l'Ouest, il n'en irait pas de même avec l'élimination du continent européen des ogives nucléaires américaines qui y sont stationnées. Or la nécessité de maintenir des armes nucléaires américaines sur le sol européen n'est pas seulement fonction du rapport des forces au niveau conventionnel ; elle est la manifestation nécessaire du lien de sécurité entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale et l'expression de la volonté de l'Alliance atlantique de dissuader de toute agression ou de toute tentative d'intimidation.

N'oublions pas que l'Alliance atlantique, depuis sa création, résiste à toute proposition allant dans le sens d'une dénucléarisation. Cela mérite réflexion.

Sur tous ces points, qui seront évoqués la semaine prochaine lors de la session ministérielle du conseil atlantique à Reykjavik, nous souhaitons, comme cela a été exprimé tant par le Président de la République que par le Premier ministre, que puisse être élaborée une réponse européenne.

Celle-ci doit naturellement tenir compte de la situation géographique particulière de la République fédérale d'Allemagne ainsi que du statut indépendant des forces nucléaires françaises et britanniques et donc de leur caractère non négociable dans le cadre bilatéral soviéto-américain.

En ce qui concerne plus particulièrement une éventuelle contribution de la France au processus de désarmement nucléaire, question que me pose M. Garcia, ses conditions en ont été maintes fois définies, notamment par le Président de la République, en 1983, à la tribune des Nations unies. Elles n'ont pas changé.

Si je me suis longuement attaché à décrire devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs, les différents paramètres du problème auquel les Européens se trouvent aujourd'hui confrontés, paramètres que les orateurs que j'ai cités ont tous évoqués dans leur intervention, c'est que je suis persuadé qu'une réponse commune des Européens ne peut s'élaborer en dehors de la prise en considération de toutes les données en présence. Il ne suffit pas d'affirmer une volonté publique, il faut, d'abord, prendre l'exacte mesure des intérêts en cause et, à partir de ces derniers, s'efforcer de construire un consensus avec nos amis et partenaires.

J'ajouterai, pour répondre également à l'une des questions posées par M. Taittinger, que la France est active dans le domaine du désarmement. Son attachement à la dissuasion n'implique pas une moindre contribution de sa part à la maîtrise des armements, comme l'a notamment souligné, le 14 mai dernier, le Premier ministre, à l'occasion de son discours au Kremlin.

A la reprise de la conférence du désarmement, à Genève, nous présenterons un document de travail détaillé, proposant un échéancier précis en vue de la destruction des stocks d'armes chimiques actuels, dans des conditions de sécurité égales pour l'ensemble des signataires d'une future convention.

Sur le plan de la maîtrise des armements conventionnels, question qui a été évoquée de nouveau aujourd'hui au Bundestag, la France, qui a été à l'origine de la conférence sur le désarmement en Europe et a contribué de manière décisive à l'accord de Stockholm en septembre dernier, a proposé, avec ses partenaires occidentaux, une initiative sur la stabilité conventionnelle en Europe. Respectueuse de la souveraineté de nos nations et liée au processus de la C.S.C.E., la négociation que nous proposons se substituerait aux M.B.F.R., engagées sur des bases défectueuses il y a treize ans et auxquelles nous avons toujours refusé de prendre part.

Je rappellerai, enfin, que, dès 1984, la France a souligné publiquement que les avancées technologiques ne devraient pas conduire à des développements dans l'espace qui déboucheraient sur une plus grande instabilité stratégique. C'est dans ce contexte qu'elle a été amenée, à différentes reprises, à réaffirmer son soutien au traité A.B.M. Ainsi que l'a rappelé le Premier ministre à Moscou, « une réduction effective de 50 p. 100 des arsenaux stratégiques telle qu'envisagée à Reykjavik exigerait, de toute évidence, que les deux parties s'entendent aussi sur le maintien du traité A.B.M., amendé s'il le faut d'un commun accord ».

La rencontre de Reykjavik a incontestablement confirmé aux Européens la nécessité d'un plus grand effort de concertation en matière de sécurité.

Quel est le cadre le plus approprié pour une telle concertation, m'ont demandé, dans leurs exposés, qui avaient, d'ailleurs, une plus large ambition, MM. Couve de Murville, Bettencourt et de Villepin ? Celle-ci ne peut, pour des raisons qui tiennent à la diversité des options politiques et militaires des pays membres, s'effectuer, à l'heure actuelle, au sein de la Communauté européenne. Incontestablement, le rapprochement des politiques et la mise en œuvre effective en 1992 du marché unique devraient favoriser, à terme, une harmonisation des conceptions en matière de sécurité.

Dans les conditions présentes, le Gouvernement estime cependant que la concertation renforcée que nous souhaitons voir développée entre les sept pays de l'Union de l'Europe occidentale constitue, de manière pragmatique, la voie la plus adaptée. L'Acte unique européen reconnaît d'ailleurs - il est utile de le rappeler - le rôle spécifique que l'Union de l'Europe occidentale peut jouer à cet égard.

C'est dans ce contexte que le Premier ministre, le 2 décembre dernier, comme l'a évoqué tout à l'heure M. Lecanuet, a proposé la rédaction d'une charte sur les principes de la sécurité européenne. Cette initiative, d'abord accueillie par certains avec réserve, est désormais mieux comprise. Elle est aujourd'hui acceptée par nos sept partenaires, ainsi qu'on a pu le constater lors de la dernière session ministérielle de l'Union de l'Europe occidentale à Luxembourg, les 27 et 28 avril.

Entre les sept, et selon une configuration unique associant étroitement responsables civils et militaires, nous estimons que beaucoup peut être fait en direction d'une harmonisation progressive de nos concepts en matière de sécurité. Cet effort pourrait se prolonger et se préciser de manière de plus en plus concrète.

Ainsi se trouverait réalisé progressivement un processus d'harmonisation des concepts, susceptible de déboucher, en particulier, sur une coopération accrue en matière d'armements. D'ailleurs, lors de la dernière réunion, il a été décidé qu'au cours de la prochaine le rapport stratégique qui a été fait sur ces concepts serait finalisé et que nous essaierions de produire un document commun sur les principes de la sécurité européenne. Telle était du moins la position, à la fin du mois d'avril, des représentants des sept pays à l'U.E.O.

Dans notre esprit, comme l'a rappelé le Premier ministre, le 2 décembre dernier, en présentant le projet de charte d'Union de l'Europe occidentale, cela ne vise ni à affaiblir l'alliance, ni à prétendre lui substituer un cartel de quelques pays européens. Il s'agit - personne n'en doute - d'un processus qui ne peut être que lent et délicat. Il doit être mené avec patience et détermination.

L'objectif demeure que l'Europe occidentale développe et consolide sa sécurité et sa coopération, de telle sorte que nos nations puissent continuer à jouer, à la fin de ce siècle, un rôle à la mesure de l'ensemble politique et économique qu'elles représentent.

Nombreux sont ceux qui ont déploré, au lendemain de Reykjavik, l'absence de l'Europe dans un débat qui engage sa sécurité et donc son avenir.

La France - je dois le dire - a été parmi les premières à s'exprimer après cette rencontre. Le Gouvernement demeure convaincu qu'il appartient d'abord aux Européens eux-mêmes de faire en sorte que leur voix se fasse entendre et que leurs intérêts soient pris en compte.

Tel est également le sentiment de nos principaux partenaires et la conclusion que l'on peut tirer des contacts qui ont été pris à tous les niveaux sur ces problèmes. Je voudrais, à cet égard, mentionner tout particulièrement les entretiens du Président de la République et du Premier ministre avec le Chancelier Kohl, Mme Thatcher et les chefs des gouvernements italien et espagnol.

Cette sécurité doit-elle, m'a demandé M. Bourguin, être augmentée dans les quinze ans qui viennent par la mise en place de systèmes antimissiles sur le théâtre européen, en liaison ou non avec l'initiative de défense stratégique ?

Notre pays, qui est, bien évidemment, au fait des enjeux militaires et technologiques en cause et qui poursuit ses propres recherches, s'efforce aussi de susciter une concertation européenne sur ces problèmes, en étroite coordination avec la République fédérale d'Allemagne. Nous participons également aux réflexions menées au sein de l'Alliance.

A ce stade, l'évaluation de la menace aérienne et balistique à l'égard de l'Europe de l'Ouest, ses évolutions possibles et les réponses techniques à y apporter divisent encore les experts. Les implications financières s'annoncent d'ores et déjà très élevées. Il nous apparaît d'autant plus important que les Européens décident de coopérer entre eux pour mettre en commun leurs ressources technologiques dans un domaine où leurs industries doivent rester présentes.

Pour conclure sur le chapitre des problèmes politico-militaires, je dirai que la grande partie qui se joue entre l'Est et l'Ouest engage pour les dix à quinze ans à venir le sort de tous les Européens. Aussi appartient-il, d'abord, à nos pays de s'exprimer eux-mêmes. Personne, quelles que soient l'amitié, l'alliance et la solidarité qui nous lient aux Etats-Unis, ne le fera à leur place.

Nos pays doivent ensuite se concerter avec les Etats-Unis afin de contribuer à l'élaboration d'une véritable politique de maîtrise des armements et des relations Est-Ouest. Cette politique ne doit pas se contenter, comme c'est trop souvent le cas depuis quelques mois au sein de l'Alliance - je le dis d'autant plus nettement que je crois répondre là à la préoccupation de la plupart des orateurs qui ont traité l'ensemble de ce sujet - cette politique, dis-je, ne doit pas se contenter de se situer par rapport à la logique soviétique favorable à la dénucléarisation de l'Europe occidentale ou par rapport à l'évolution des relations entre Moscou et Washington. Il est essentiel qu'elle prenne en compte plus nettement les intérêts permanents de la sécurité de l'Europe de l'Ouest.

Une politique étrangère ne se bâtit pas sur des sentiments, mais sur les réalités ; celle de notre indépendance, naturellement, mais aussi celle de notre solidarité avec tous nos voisins et alliés, au premier rang desquels, vous l'avez souligné messieurs les sénateurs, la République fédérale d'Allemagne. Elle doit, enfin, affirmer la nécessité d'un dialogue maintenu, au-delà des idéologies et des oppositions militaires, entre les nations de notre continent divisé.

C'est dans cet esprit - je réponds maintenant plus particulièrement à M. Pierre-Christian Taittinger ainsi qu'à M. Lecaunet - que le Premier ministre s'est récemment rendu en Union soviétique. Cette visite, qui s'est déroulée dans une atmosphère détendue, franche et cordiale, a permis, tout d'abord, de prendre la mesure de la politique de réforme, dite de « restructuration », engagée par M. Gorbatchev.

Nous devons considérer les évolutions en cours en U.R.S.S. comme un phénomène positif : la relève d'une génération entière de responsables n'est pas, en elle-même, la garantie d'un changement d'orientation, mais elle nous met en présence d'interlocuteurs ouverts aux réalités du monde extérieur, non seulement plus jeunes que leurs prédécesseurs immédiats, mais également mieux formés.

Ces hommes - c'est sûr - sont ambitieux pour leur pays ; ils se déclarent décidés à engager des réformes profondes, et il n'y a pas de raison pour ne pas les croire. Ils ont pris un certain nombre de mesures qui s'inscrivent, comme M. Gorbatchev l'a décrit au Premier ministre, dans un vaste projet, global et cohérent.

Toute la question est de savoir si ces mesures seront suffisantes ou si, dans quelques années, les dirigeants soviétiques n'auront pas à décider de toucher ou non à la nature même du système soviétique. Ce sera pour eux un grand défi. Il est trop tôt pour préjuger la réponse qu'ils lui donneront.

En face de cette évolution - et j'insiste beaucoup sur ce second aspect des choses - quelle doit être l'attitude des pays occidentaux ? Il nous faut prêter la plus grande attention aux changements en évitant de porter un jugement prématuré. Il faut vérifier ce qui est positif et l'encourager. Mais lorsque nos intérêts sont en jeu, il faut le faire savoir et conduire fermement les Soviétiques à accepter les concessions nécessaires.

Dans ce contexte, la visite du Premier ministre a été particulièrement utile et opportune ; elle a été, en effet, l'occasion d'exposer de façon détaillée nos positions et nos analyses, notamment sur les questions de désarmement, de souligner l'attention que nous portons aux questions relatives aux droits de l'homme et, enfin, de dissiper certains malentendus concernant les relations bilatérales et d'enregistrer des résultats concrets.

Ainsi, sur le plan économique, un nouveau protocole financier a été signé, et les Soviétiques se sont engagés à passer pour deux milliards de francs de commandes de biens d'équipements dans une période très proche. Sur le plan culturel, les autorités soviétiques se sont engagées à favoriser un accès libre et normal aux manifestations culturelles que nous organisons sur leur territoire, et il a été convenu d'entreprendre la négociation d'un accord qui devra définir de nouvelles formes d'action culturelle.

La visite du Premier ministre devrait contribuer au redressement que nous souhaitons, car nos relations avec l'Union soviétique, sans que cela soit de notre fait, ne sont pas ce qu'elles étaient à l'époque du général de Gaulle ; il convient de les replacer au niveau qui doit être le leur, sans rien céder sur nos intérêts et nos principes.

Cela est particulièrement vrai de la question des droits de l'homme, évoquée par M. Pelletier, que je remercie de l'hommage qu'il a rendu à nos ambassadeurs et à nos consuls.

Lors de sa visite, le Premier ministre a souligné, auprès de ses interlocuteurs ainsi que dans ses interventions publiques, notamment à la télévision soviétique, l'importance que la France attache au respect des libertés fondamentales. Il a remis lui-même au Président du conseil soviétique des listes de prisonniers de conscience, de personnes en attente de visa, ainsi que celles des cas bilatéraux encore en suspens. Le Premier ministre a également tenu à s'entretenir avec un certain nombre de refuzniks, de croyants et de dissidents, dont certains avaient été libérés quelques jours avant.

Concernant les cas humanitaires, nous avons enregistré avec satisfaction depuis un an le règlement d'un certain nombre d'entre eux - plus de trente cas concernant plus de soixante-dix personnes.

S'agissant des prisonniers de conscience ou des refuzniks, vous connaissez les évolutions en cours. Ces signes positifs, loin de relâcher l'action du Gouvernement, ne peuvent que l'encourager à poursuivre résolument dans cette voie.

Notre action en faveur des droits de l'homme sur le continent européen s'appuie également, monsieur Pelletier, sur les mécanismes mis en place dans le cadre de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe - C.S.C.E. La France a, par sa détermination, contribué, voilà plus de dix ans, à obtenir que l'acte final d'Helsinki comprenne un volet relatif au respect des droits de la personne humaine ainsi qu'à la liberté de circulation des hommes et des idées.

Cette tradition, nous l'avons respectée en prenant, à la réunion qui se déroule actuellement à Vienne, l'initiative d'un projet de conférence sur la dimension humaine de la

C.S.C.E. Repris par nos partenaires européens et avec l'appui de tous nos alliés occidentaux, ce projet a été déposé le 4 février dernier. L'objectif est de généraliser les mécanismes bilatéraux d'information et de règlement des cas individuels et humanitaires, d'assurer un suivi du fonctionnement de ces mécanismes, de préciser les dispositions de l'acte final relatives aux contacts entre les personnes et d'envisager seulement alors la convocation d'une conférence dont l'objet serait d'enregistrer les résultats acquis. Cette proposition est sans doute la plus importante qui ait été présentée à la réunion de Vienne du côté occidental.

Dans cette affaire, comme dans d'autres intéressant les droits de l'homme, nous agissons de concert avec nos partenaires de la Communauté européenne. Ainsi, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour obtenir l'année dernière un accord des Douze sur de nouvelles mesures restrictives à l'égard de l'Afrique du Sud. De manière plus générale, nous sommes favorables à des prises de position des Douze sur toutes les violations graves des droits de l'homme dans le monde.

Dans ce domaine, la France se doit, naturellement, d'être exemplaire. Nous participons donc activement aux travaux du Conseil de l'Europe, qui ont permis d'élaborer de grandes conventions traduisant notre exigence en matière de protection des droits fondamentaux de la personne humaine. A cet égard, je rappellerai que le Gouvernement a renouvelé pour trois ans, en octobre dernier, l'acceptation par la France du recours individuel prévu par la convention européenne des droits de l'homme et que, en février 1987, le Premier ministre a déclaré, à Strasbourg, que notre pays signerait la convention sur la prévention de la torture et des traitements inhumains et dégradants.

Dans un cadre plus large, celui des Nations unies, et en particulier de la commission des droits de l'homme, la France joue un rôle actif. Cette année encore, notre pays a été à l'origine d'un texte sur la question des disparus et d'une résolution sur le problème des otages.

Enfin, chaque fois que cela peut permettre de venir en aide à ceux qui souffrent des violations des droits de l'homme, la France n'hésite pas à effectuer des démarches, bien souvent dans une discrétion absolue lorsque cela est nécessaire à leur efficacité.

J'aborderai à présent les questions européennes évoquées par plusieurs orateurs. Je ferai, à ce propos, quelques observations générales, avant de répondre à M. Pontillon qui a posé quatre questions précises. J'évoquerai aussi le problème particulier du rôle de Strasbourg comme siège du Parlement européen. Tout à l'heure, M. Bosson répondra plus en détail aux questions qui lui ont été posées par plusieurs intervenants.

Elargie depuis dix-sept mois à deux nouveaux membres, la Communauté est confrontée à d'importants problèmes. Je n'en citerai que quatre, que vous connaissez d'ailleurs bien.

Le premier est d'ordre financier : les ressources propres sont actuellement insuffisantes pour faire face aux besoins. Dès l'exercice 1987, il manque entre cinq et six milliards d'ECU, soit 35 à 42 milliards de francs, au budget communautaire.

La France est particulièrement touchée par ce problème, car les dépenses agricoles, qui la concernent au premier chef, seraient les premières amputées si l'équilibre budgétaire n'était pas retrouvé. Pour autant, nous ne sommes pas prêts à nous engager dans une fuite en avant. La Commission a fait deux sortes de propositions.

Elle propose tout d'abord des mesures à court terme pour le budget 1987. Nous les étudions sérieusement et sommes ouverts à une modification limitée du système des avances du fonds européen d'orientation et de garantie agricole. Mais nous savons qu'une autre de ces mesures - les avances intergouvernementales - se heurte à l'opposition britannique et à de fortes réserves allemandes.

A partir de 1988, la Commission propose un bouleversement radical du financement communautaire qui entraînerait un important transfert financier des Etats membres vers la Communauté. La France étudie attentivement ces propositions vastes et complexes, mais elle fait observer que, compte tenu des divergences entre Etats membres, aucune décision ne pourra être prise en temps voulu. C'est pourquoi une solution transitoire s'impose, ainsi que je l'ai dit dès le 22 février à Bruxelles : elle peut consister à porter, au 1^{er} janvier 1988, le plafond des ressources propres à

1,6 p. 100 de T.V.A. Dans notre esprit, il s'agit de se donner les moyens et le temps d'étudier sérieusement les propositions de la commission.

Le deuxième problème, lié au précédent, est celui de la politique agricole commune.

Notre attachement sans faille aux principes de cette politique s'exprime notamment dans le débat sur les prix agricoles, qui n'est pas terminé. Il nous a conduit à soutenir les propositions de la commission : aménagement du régime des céréales tendant à durcir les conditions de recours à l'intervention ; démantèlement des M.C.M. ; création d'une taxe sur les matières grasses. Mais cette négociation s'est révélée très difficile, en raison notamment de l'attitude allemande.

Par ailleurs, dans le cadre du plan Delors, nous sommes hostiles à la généralisation des aides directes, coûteuses et peu efficaces.

Le troisième problème est relatif aux modalités de la cohésion communautaire.

Comme vous le savez, le terme lui-même est devenu l'objet d'un débat, car on désigne essentiellement par ce mot les transferts financiers - légitimes dans leur principe - des pays du Nord vers les régions les moins favorisées.

Nous ne sommes pas hostiles à une meilleure concentration des fonds structurels - essentiellement du Feder - sur certains programmes et certaines régions. Mais nous refusons, là aussi, ce qui n'est pas raisonnable : le doublement des fonds structurels et son corollaire, à savoir une forte réduction et un plafonnement des dépenses agricoles. En revanche, j'ai exprimé, le 26 avril à Luxembourg, notre souhait qu'un effort particulier soit fait en faveur des deux nouveaux adhérents.

Le quatrième problème concerne le marché intérieur. Le Premier ministre a souligné toute l'importance que le Gouvernement attache à l'objectif de l'achèvement, en 1992, d'un grand espace européen. La politique économique de la France est d'ailleurs, depuis quatorze mois, tout entière orientée dans cette direction.

Pour autant, nous ne sous-estimons pas les difficultés de la négociation. Elles sont liées au caractère très vaste et hétérogène des matières concernées : normes, marchés publics, fiscalité, mais aussi libre circulation des personnes. Un des problèmes que nous rencontrons par ailleurs est la multiplication des demandes de dérogations aux normes communautaires. De telles demandes risquent de dénaturer notre action en reconstituant, en fait, les barrières de tous ordres que l'harmonisation est censée abolir.

J'en viens à présent aux quatre questions précises abordées par M. Pontillon.

Je crois avoir répondu, monsieur le sénateur, à votre question sur les modalités de financement des dépenses communautaires. Je précise simplement que la France est totalement opposée à un plafonnement arbitraire des dépenses agricoles à 50 p. 100 du budget. Je l'ai dit à M. Delors dès le 22 janvier, lorsqu'il est venu à Paris dans le cadre d'un tour des capitales. Cela ne signifie nullement que nous soyons hostiles à l'adaptation de la politique agricole commune : nous l'avons montré en acceptant des mesures difficiles pour nos agriculteurs. Cependant, ces aménagements doivent porter sur chaque organisation de marché : fixer à l'avance un pourcentage des dépenses agricoles dans le budget n'a pas plus de sens que de vouloir doubler la part des fonds structurels. Ce qui importe, c'est de définir des politiques et de la appliquer.

Vous avez ensuite évoqué, monsieur le sénateur, les aménagements institutionnels apportés par l'Acte unique. Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'indiquer à votre Haute Assemblée le 10 décembre 1986, lors du débat de ratification de l'Acte unique, le Gouvernement se félicite de ces modifications institutionnelles. Elles permettront une meilleure prise en compte des avis du Parlement européen et faciliteront la prise de décision par le Conseil sur de nombreuses questions. Quant à la création d'un secrétariat de la coopération politique, elle permettra une meilleure préparation et un meilleur suivi des réunions tant au niveau ministériel qu'à celui du comité politique.

S'agissant du marché intérieur, je vous ai fait part de l'état d'esprit dans lequel le Gouvernement se préparait à l'échéance de 1992. J'ajoute que, bien entendu, comme vous le souhaitez, une étroite concertation doit s'instaurer sur ce sujet avec les organisations professionnelles.

Je vous remercie, enfin, d'avoir évoqué les relations entre la C.E.E. et les pays tiers. Votre question me donne l'occasion de rappeler la position bien connue du Gouvernement français : l'achèvement du marché intérieur à Douze doit s'accompagner d'une protection externe de l'ensemble européen, qu'il s'agisse des échanges de biens et services, mais aussi de la libre circulation de personnes.

J'ajoute que, de plus en plus, nos partenaires rejoignent notre point de vue : dans les deux cas que vous avez cités - l'affaire du maïs et le contentieux Airbus - les Etats membres ont fait preuve d'une solidarité sans faille. Dans le conflit entre la C.E.E. et les Etats-Unis sur l'élargissement, la Communauté n'a pas hésité à annoncer des mesures de rétorsion : c'est cette fermeté qui a permis de conclure un accord dans l'ensemble satisfaisant.

J'aborderai maintenant une question pratique mais très importante pour le bon fonctionnement des institutions communautaires. Il s'agit de notre préoccupation de ne pas voir remise en cause la vocation de Strasbourg à accueillir les sessions du Parlement européen.

Comme vous le savez, mesdames et messieurs les sénateurs, le Gouvernement français est attaché de la manière la plus ferme et la plus solennelle au rôle de Strasbourg comme siège de ce Parlement.

Cette vocation européenne, Strasbourg l'a d'abord héritée de l'histoire. Longtemps enjeu et théâtre de déchirements, Strasbourg est devenue, au lendemain de la guerre, le symbole de la réconciliation franco-allemande qui était au cœur de l'Europe naissante et demeure, en 1987, au centre de la construction européenne.

La place de Strasbourg comme siège du Parlement européen résulte également des dispositions des traités instituant les Communautés européennes. Ces traités confient, en effet, aux gouvernements des Etats membres le soin de fixer le siège des institutions. Par trois fois, en 1958, en 1965 et enfin lors du Conseil européen de Maastricht en 1981, les Etats membres ont confirmé que « l'Assemblée se réunirait à Strasbourg ».

La France a toujours combattu avec la plus grande énergie les tentatives visant à remettre en cause ces décisions. C'est dans cet esprit que le Premier ministre - qui a témoigné personnellement de l'attachement du Gouvernement au rôle européen de la capitale alsacienne en s'y rendant en janvier dernier - a écrit à M. Wilfrid Martens, Premier ministre de la Belgique, pour lui demander des éclaircissements sur le projet de construction d'un centre de conférences internationales à Bruxelles. Au demeurant, M. Jacques Chirac avait déjà évoqué cette question avec son homologue belge, lors de sa visite à Bruxelles le 2 mars ; il lui avait été alors répondu que le gouvernement belge ne ferait rien de contraire aux décisions de Maastricht.

Par ailleurs, je viens d'écrire à sir Henry Plumb pour l'interroger sur les propos qui lui ont été attribués, qu'il a d'ailleurs déjà atténués, de lui-même, par une déclaration récente beaucoup plus prudente.

Au-delà de cette défense résolue des droits et intérêts de Strasbourg, l'action du Gouvernement français consiste également, par une politique de soutien, à développer les capacités d'accueil de Strasbourg, de manière que, à terme, personne ne songe plus à remettre en question son statut de capitale européenne. Des investissements importants ont été consacrés à la réalisation d'infrastructures. De même, la desserte aérienne de la ville a été améliorée - grâce à une participation financière de mon ministère - pour faciliter les déplacements des parlementaires, notamment en cours de session. L'hémicycle a été agrandi pour répondre aux besoins nés de l'élargissement des Communautés. Enfin, des travaux ont été réalisés ou sont en cours pour installer de nouveaux bureaux, ainsi que des salles de réunion ou de presse.

Telles sont les précisions que je souhaitais vous apporter.

Soyez assurés mesdames et messieurs les sénateurs, que le Gouvernement ne relâchera pas ses efforts pour défendre, avec la plus grande détermination, le statut de Strasbourg. Il en a les moyens juridiques, puisque toute remise en cause du *statu quo* exige l'unanimité ; mais il en a surtout la volonté politique. Nos partenaires ont, je crois, bien compris qu'il s'agissait, pour la France, d'une question essentielle.

J'en viens maintenant à la question que M. Lauriol m'a posée sur le projet d'une conférence internationale de paix au Proche-Orient.

Ce projet de conférence doit être situé et apprécié à la fois par rapport aux drames multiples que cette région du monde vit depuis quarante ans en raison du conflit israélo-arabe et par rapport au fait que, depuis l'échec de l'initiative jordano-palestinienne de 1985, il n'y avait plus de perspective de progrès vers un règlement du conflit. J'insiste sur ce point qui me paraît très important. C'était là une situation, que les pays et les peuples directement concernés ne pouvaient supporter durablement et dont les puissances responsables ne pourraient s'accommoder raisonnablement, la France moins que toute autre, en raison de ses liens historiques avec les peuples de la région.

Ce projet répond, en fait, à la volonté de dialogue, présente, à des degrés divers chez les uns et les autres, mais présente tout de même dans à peu près tous les esprits. Il apparaît, en même temps, comme le meilleur, sinon le seul instrument pour parvenir à la négociation.

En l'état actuel des choses, dans bien des cas, la négociation directe achopperait sur un incontournable problème de reconnaissance mutuelle - c'est ce qu'a dit, d'ailleurs, M. Lauriol lui-même - et sur le fait que les voisins d'Israël n'accepteront de traiter avec cet Etat que dans un contexte où les diverses parties prenantes, y compris les Palestiniens, seraient représentées.

En revanche, un cadre de rencontres, un instrument de dialogue, comme ceux que pourrait offrir une conférence internationale, peuvent amener, ainsi que l'histoire l'a montré en maintes circonstances, les parties à un conflit à s'accepter réciproquement, ou à parler ensemble et à parvenir à un règlement.

Or, ce projet commence à prendre forme. Il a l'appui des pays arabes. Il a reçu le soutien des Etats de la Communauté économique européenne, qui se sont expressément déclarés en sa faveur, lors de la réunion de coopération politique du 23 février dernier à Bruxelles. Les Etats-Unis semblent s'ouvrir progressivement à cette proposition.

Il est vrai qu'en Israël même - comme j'ai pu le constater encore lors de mon très récent voyage dans ce pays - la question fait l'objet de larges divergences entre le Premier ministre, M. Ytzhak Shamir, qui y est fortement opposé, et le ministre des affaires étrangères, M. Shimon Peres, qui réaffirme en toute circonstance son appui au principe d'une telle conférence : toutefois, l'un et l'autre se rejoignent en ceci que, pour eux, il ne saurait être question d'imposer des décisions à des nations souveraines.

Au reste, une évolution est perceptible chez beaucoup d'Israéliens et d'amis d'Israël ; ne la négligeons pas, encourageons-la chez nos amis israéliens comme nous devons encourager la même évolution dans les pays arabes avec lesquels nous entretenons aussi des relations étroites.

C'est, bien entendu, ce que fait le Gouvernement par tous les moyens à sa disposition, en toute occasion qui peut être provoquée ou saisie, et en cherchant à clarifier les conditions du dialogue et de la négociation.

Le Premier ministre, en recevant M. Shamir le mois dernier, a marqué très clairement notre attachement à la perspective de cette conférence, qui, « pourvu qu'elle soit bien préparée, qu'elle soit restreinte aux parties directement intéressées et aux Etats membres permanents du Conseil de sécurité, pourvu aussi qu'elle ne se substitue pas aux parties, mais conforte leurs efforts de dialogue, doit permettre aux uns et aux autres de mieux se comprendre ».

« Ainsi la négociation inéluctable pourra enfin consacrer un règlement durable, global et juste, parce que fondé sur la double nécessité d'assurer le droit d'Israël et des autres Etats de la région à vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues, et de donner au peuple palestinien le moyen de choisir son avenir. » Voilà ce que disait M. le Premier ministre, en recevant M. Shamir.

Nous observons que des progrès, certes encore lents et prudents, sont faits dans la voie que nous préconisons et appelions de nos vœux les plus ardents. Membre permanent du Conseil de sécurité et détentrice, à ce titre, de responsabilités particulières au regard de la paix et de la sécurité, présente de longue date dans la région où elle compte de nombreux amis auxquels elle entend rester fidèle au-delà des épreuves, la France est résolue à participer pleinement à la préparation et à contribuer au succès d'une conférence qui ne doit pas être, mesdames, messieurs les sénateurs, un carcan imposé par les super-puissances, mais doit constituer un forum de paix et de justice.

Le Gouvernement travaille en ce sens avec détermination et réalisme, conscient, comme votre Haute Assemblée, de ce qu'il faudra encore dissiper de malentendus et d'appréhensions.

Ma dernière réponse sera pour M. Cantegrit qui m'a interrogé sur les difficultés économiques que connaît le continent africain et sur la politique d'aide au développement de la France.

Je partage entièrement les analyses faites par M. Cantegrit : l'Afrique vit mal et ne sort pas de son sous-développement. Le diagnostic est connu : les structures économiques et sociales de l'Afrique sont particulièrement fragiles ; chacun garde de l'esprit les dramatiques conséquences de la terrible sécheresse de 1985-1986.

De ce fait, monsieur le sénateur, l'Afrique est particulièrement vulnérable aux chocs venus de l'extérieur. Elle est victime aujourd'hui de la baisse persistante des cours des produits de base, les recettes d'exportation en devises sont au plus bas, le poids relatif de la dette grevée par des taux d'intérêt qui restent trop élevés est accablant, l'effort des donateurs se ralentit, bref de nombreux facteurs négatifs vont dans le même sens et le niveau de vie des populations régresse presque partout.

Les remèdes classiques préconisés par le Fonds monétaire international ont montré leurs limites. Les lourds sacrifices demandés aux populations dans le cadre des plans d'ajustement ne permettent pas de sortir de la crise. Même un pays considéré jusqu'à présent comme un modèle économique, la Côte-d'Ivoire, a dû suspendre le service de sa dette.

Aussi le Premier ministre, lors de sa visite officielle aux Etats-Unis, puis M. Balladur, lors des réunions monétaires à Washington, ont-ils proposé un ensemble cohérent de mesures répondant aux graves préoccupations des Africains. Les dettes des pays les plus pauvres devraient d'abord être rééchelonnées par le Club de Paris dans des conditions plus généreuses, jusqu'à quinze à vingt ans au lieu de dix ans actuellement.

Le Zaïre vient de bénéficier d'un tel rééchelonnement. D'autres pays africains verront leur dette allégée grâce à ces dispositions.

Les facilités nouvelles accordées à des conditions favorables par le Fonds monétaire international devraient ensuite apporter une aide compensant la baisse des cours des matières premières.

Enfin, l'aide bilatérale et multilatérale des donateurs devrait être accrue. Pour l'avenir, et afin de ne pas alourdir davantage le poids de la dette des pays africains les plus pauvres, il faudra augmenter la part des dons par rapport aux prêts. L'effort devra porter sur l'aide au développement agricole de l'Afrique, ainsi que l'a proposé dans sa récente initiative le ministre de l'agriculture, M. François Guillaume.

Le message de la France commence à être entendu. Certains donateurs, tel le Japon, manifestent concrètement leur intérêt. Ces propositions seront évoquées par les participants au sommet de Venise puis à la C.N.U.C.E.D., la conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, au mois de juillet, à laquelle doit participer le Président de la République. Si l'ensemble de la communauté des donateurs et des gouvernements africains agissent de concert, un plan cohérent de relance de l'économie du continent noir pourra être mis en œuvre.

Ainsi, la France fait-elle face à son devoir de solidarité à l'égard de pays qui lui sont si proches par l'histoire et la communauté de destins.

Le Tchad, que vous avez évoqué, monsieur Cantegrit, a valeur d'exemple à cet égard. L'aide militaire importante apportée au Gouvernement tchadien, notamment la mise en place du dispositif « Epervier », a montré clairement à tous nos partenaires africains que la France tenait ses engagements. Leur sentiment de confiance vis-à-vis de notre pays s'en est trouvé conforté.

La valeur des forces tchadiennes, l'autorité et la détermination du président Hissène Habré ont permis de repousser l'agression libyenne. Rassemblé pour la première fois depuis une génération, le Tchad a ainsi recouvré sa souveraineté sur la quasi-totalité du territoire national.

En se rendant récemment à Faya-Largeau, si longtemps occupé par les Libyens, pour y annoncer une importante contribution de la France au renouveau de cette région, le ministre de la coopération, M. Aurillac, a clairement marqué

la volonté du Gouvernement d'aider désormais le Tchad dans un combat tout aussi difficile que le précédent : celui de la reconstruction et du développement.

Qu'il me soit permis, en guise de brève conclusion, et avant de passer la parole à mes collègues MM. Bernard Bosson et Didier Bariani, de souligner deux points.

En premier lieu, la situation internationale, par rapport à des périodes récentes, est redevenue extrêmement mobile. C'est vrai - on l'a vu - en ce qui concerne les rapports Est-Ouest, marqués par une diplomatie soviétique qui poursuit ses objectifs traditionnels avec une agilité et un dynamisme nouveaux ; c'est vrai pour l'Europe, avec l'adoption de l'Acte unique et la réalisation d'un grand marché, à l'horizon de 1992 ; c'est vrai au Proche-Orient, où le projet de conférence internationale suscite l'espoir d'un mouvement vers la paix ; c'est vrai, enfin, en Afrique où le conflit tchadien, qui paraissait sans issue, a connu, grâce aux succès remarquables du président Hissène Habré, une évolution spectaculaire qui ouvre des perspectives nouvelles dans la région tout entière.

Face à ces évolutions - c'est ma seconde remarque - la France a su affirmer ses positions et prendre des initiatives conformes à ses responsabilités dans le monde et aux valeurs qu'elle incarne. Avec un sens des réalités, un souci de continuité, mais aussi une capacité d'imagination qui font la force de sa politique étrangère, la France continuera d'apporter toute sa contribution à l'équilibre du monde, au progrès et à la paix. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste, de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, à bien des égards, notre Communauté européenne se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins.

Deux obstacles redoutables se dressent devant nous, dans les domaines de l'agriculture et du budget, alors qu'à l'inverse nous voyons s'ouvrir des perspectives dans le domaine institutionnel comme dans ceux du marché intérieur, de la recherche, de l'Europe des jeunes et des étudiants, avec même des espoirs en matière monétaire et - pourquoi pas ? - de défense.

Les questions que plusieurs membres de votre Haute Assemblée - MM. Daunay, Genton, Pontillon, Souplet et de Villepin - ont bien voulu poser, concernent justement l'ensemble de ces thèmes. Je m'efforcerai d'y répondre rapidement, comme me l'a demandé M. le ministre auprès duquel je travaille.

Première question : M. Pontillon a demandé si, au sommet de Venise, sera formulée une proposition européenne d'action de soutien aux pays les plus pauvres d'Afrique, qui sont confrontés aux problèmes insurmontables que décrivait M. le ministre, problèmes encore aggravés par la situation de la dette.

Le Gouvernement français le souhaite, la situation étant d'une extrême gravité, et le Conseil des ministres de la Communauté a chargé, à l'unanimité, le président de la Commission de mettre au point les détails d'un plan d'aide aux pays africains les plus pauvres.

Il est entendu que ce plan sera présenté au sommet de Venise, au nom des Douze, par le président du Conseil et le président de la Commission qui seront présents, qu'il sera soutenu activement par les pays de la Communauté participant à ce sommet et, par conséquent, par la France.

La deuxième question, posée par MM. Pontillon et Genton, est relative à la position du Gouvernement français par rapport aux modifications institutionnelles venant de l'Acte unique et à la préparation du marché intérieur.

Le Gouvernement est, évidemment, très favorable, comme l'indiquait M. le ministre des affaires étrangères, aux avancées institutionnelles qui résultent de l'Acte unique. Le Parlement européen aura, enfin, dans le domaine législatif, un peu plus de pouvoir et pourra vérifier dorénavant si le Conseil a tenu compte ou non de ses avis.

A propos de la création du secrétariat administratif de la coopération politique, je rappelle que la France a toujours été favorable à cette structure afin que l'Etat qui préside ne soit pas accompagné de sa propre administration, mais que se mette en place une administration plus neutre, d'autant qu'elle est destinée à changer tous les trois ans, qui soit indé-

pendante de l'Etat qui préside sans prendre cependant, dans le domaine de la coopération politique, trop d'indépendance par rapport à ceux qui composent le Conseil.

L'autre grand acquis de l'Acte unique réside - tout le monde le sait - dans l'engagement de réaliser le grand marché intérieur. Je remercie MM. Genton et Pontillon d'avoir souligné la nécessité de s'y préparer sérieusement au niveau économique.

Le Gouvernement s'y emploie. Il est particulièrement attentif au rythme d'avancée des décisions afin que nous puissions nous préparer pour bénéficier des avantages et pallier au maximum les inconvénients qui, dans certaines régions ou certains secteurs, seront les conséquences de ce marché intérieur.

Parallèlement aux commissions que vous avez citées, il appartient à chaque ministre concerné de procéder à une analyse étroite des problèmes rencontrés, en concertation, bien sûr, avec l'ensemble du monde professionnel et syndical. C'est à l'issue de ce processus que le Premier ministre prend les décisions qui nous permettent, à Bruxelles, d'avancer en liaison avec nos partenaires.

Pour ma part, mesdames, messieurs les sénateurs, représentant le Gouvernement au conseil du marché intérieur, je puis vous assurer que je reçois d'ores et déjà de nombreux partenaires de la vie économique et que je tiens le plus grand compte des observations qui me sont faites. J'en fais état dans le cadre du ministère, d'une part, et des arbitrages du Premier ministre, d'autre part.

A force de parler de 1992 - ce dont je me réjouis - une mobilisation se produit et je remarque, par les invitations extrêmement nombreuses que je reçois sur tout le territoire, que cette fois l'ensemble de l'économie française est bien convaincue que quelque chose se passe et qu'elle s'y prépare.

Enfin, il importe que la réalisation de ce marché ne profite pas principalement aux pays tiers. Il est évident qu'elle va leur bénéficier, mais il nous faut arriver à obtenir les compensations nécessaires. Je pense, par exemple, aux véhicules automobiles : le simple fait d'aménager le marché intérieur des automobiles fera augmenter la pénétration des voitures japonaises en France jusqu'à la moyenne européenne. Si nous ne pouvons pas nous protéger et puisqu'il nous faut aller vers le marché intérieur qui est notre seule chance d'avenir, nous devons donc saisir l'occasion du marché intérieur pour négocier en position de force, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, avec nos partenaires et obtenir chez eux des concessions égales aux avantages qu'ils retireraient du marché intérieur tout en nous protégeant au maximum, comme vient de l'expliquer M. le ministre des affaires étrangères.

La troisième question de MM. Pontillon, Souplet et Genton était relative aux relations extérieures, notamment avec les Etats-Unis et le Japon.

Vis-à-vis des Etats-Unis, les conflits ont été provisoirement réglés à la suite des négociations XXIV-6. Mais des tensions importantes se manifestent : les Etats-Unis considèrent que tout projet de taxe sur les matières grasses végétales constitue une sorte de déclaration de guerre commerciale. Par ailleurs, ils sont vivement préoccupés par le lancement des nouvelles gammes Airbus A-330 et A-340.

Le paysage est encore assombri par les velléités du Congrès américain en période électorale et la chambre des représentants a déjà adopté un texte très restrictif qui prévoit notamment des sanctions automatiques contre les pays à fort excédent : il suffit d'avoir un fort excédent pour être coupable.

La semaine dernière, le conseil des ministres de la Communauté a exprimé sa vive préoccupation et la présidence a fait une déclaration officielle au nom des Douze, s'inquiétant de la montée du protectionnisme aux Etats-Unis et indiquant que, si des mesures protectionnistes étaient prises, la Communauté ne resterait pas sans réagir.

En ce qui concerne le Japon, il semble que nous assistions de plus en plus à des négociations bilatérales entre ce pays et les Etats-Unis, en contradiction avec l'esprit du G.A.T.T. Cela explique en grande partie le fait que l'excédent des exportations japonaises vers la Communauté par rapport aux importations provenant de celle-ci ait augmenté de 40 p. 100 au cours du premier trimestre 1987, ce qui est alarmant.

Le conseil des ministres de la Communauté vient de prendre deux décisions concrètes pour obtenir l'ouverture accrue du marché japonais et éviter notamment les détournements

de trafic des produits japonais qui vont être à la suite des sanctions protectionnistes prises par les Etats-Unis le 17 avril dernier. Ces deux décisions prouvent la cohésion des Douze, alors que leurs intérêts sont largement contraires, cohésion qui s'est déjà manifestée à Punta del Este et encore lors d'une réunion de l'O.C.D.E. ces dernières semaines.

Nous sommes, en cette matière, sur la bonne voie. J'espère que cette cohésion sera assez solide pour que nous puissions la perpétuer, quelles que puissent être la force de la poussée japonaise et les éventuelles décisions protectionnistes américaines.

J'en viens à la quatrième question posée par M. Genton, sur le siège du Parlement européen. M. le ministre des affaires étrangères, compte tenu de l'extrême importance que le Gouvernement y attache, a tenu à répondre lui-même sur ce point en rappelant que la France, aujourd'hui comme hier, est particulièrement attachée à la vocation de capitale européenne de Strasbourg et qu'elle est, et sera, d'une absolue intransigeance sur ce point.

Le maire de cette ville, M. Rudloff ainsi que M. le président Hœffel et les élus alsaciens savent bien que nous suivons ce dossier au jour le jour, en liaison permanente avec eux.

Je répondrai maintenant à la cinquième question, relative aux problèmes budgétaires de la Communauté, posée par MM. Genton, Souplet et Daunay.

Le déficit du budget pour 1987 est de l'ordre de 5 à 6 milliards d'ECU, provenant de 800 millions d'ECU du déficit antérieur, de 1,5 milliard d'ECU de baisse par rapport aux prévisions, et de 3 à 4 milliards d'ECU suivant les décisions qui seront prises dans le cadre de la négociation actuelle sur les prix agricoles.

Compte tenu du fait que de nombreux Etats refusent catégoriquement tout budget supplémentaire, la France est tout à fait prête à accepter les propositions de la Commission : politique d'économies budgétaires ; utilisation de la marge de manœuvre avant d'atteindre la plafond de 1,4 p. 100 de T.V.A., c'est-à-dire environ 630 millions d'ECU actuellement disponibles ; remplacement des avances du F.E.O.G.A. par un système de remboursement puisqu'il n'y a pas d'autre moyen, sous des réserves que je crois devoir préciser à votre Haute Assemblée.

Premièrement, il faut que le transfert des charges sur les Etats membres qui en résultera soit limité à la couverture du seul déficit du F.E.O.G.A. car l'agriculture ne doit pas payer pour combler les autres déficits.

Deuxièmement, il faut que le remboursement des dépenses exposées par les Etats membres soit automatique et qu'il exclue toute idée de contrôle *a priori* ou de pré-apurement, à laquelle certains pensent.

Troisièmement, il faut que la modification du système n'entraîne aucun changement dans les responsabilités respectives de la Communauté et des Etats membres.

Quatrièmement, il faut que cet effort porte sur l'équivalent d'à peu près un mois de dépenses agricoles, ce qui semble suffisant.

La position française est celle de la majorité des Etats. Toutefois, pour l'instant, nous n'avons pas de majorité qualifiée en cette matière, la discussion se poursuivant.

Par ailleurs, la Commission a proposé une réforme fondamentale portant sur le financement futur de la Communauté, sur l'adaptation de la politique agricole commune, sur les nouvelles orientations des fonds structurels.

Vous connaissez, sur le plan financier, les propositions de la Commission.

S'agissant de nouvelles ressources, le plafond des ressources serait porté à 1,4 p. 100 du P.N.B. communautaire, ce qui signifie que nous passerions, en 1987, si nous appliquions ce système actuellement, de 37 milliards d'ECU à 50,2 milliards d'ECU. Vous voyez donc que la progression sur cinq ans sera assez sensible si nous nous orientons vers ce système.

Ce nouveau plafond serait atteint par une montée progressive suivant des dépenses plafonnées à l'avance chaque année et après un accord interinstitutionnel sur cette montée en charge entre le conseil, la Commission et le Parlement européen, de manière à éviter les surprises et à assurer des entrées à la Communauté, mais également des « sorties » pour les Etats, si vous me permettez l'expression, qui soient garanties ou connues à l'avance, pendant ces cinq ans.

Quant à la compensation britannique, elle est effectivement maintenue dans ce système mais elle est fixée dorénavant uniquement en fonction des dépenses agricoles à 50 p. 100 et non plus à 66 p. 100. Le montant de la compensation est ainsi, en volume, très nettement réduit, ce que l'on ne dit pas et qui est important.

La Commission propose, en revanche, que les pays les moins riches - Espagne, Portugal, Grèce et Irlande - ne participent pas au versement de cette compensation britannique et que la République fédérale d'Allemagne voie sa quote-part réduite à 25 p. 100.

Plusieurs Etats, la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas, ont annoncé que, si cette compensation devait demeurer, ils demanderaient eux aussi des exceptions et exigeraient que le Royaume-Uni rentre dans le rang et soit traité comme tout le monde. Ils s'opposent pour l'instant au maintien de toute compensation, alors même que le Royaume-Uni ne veut pas discuter du moindre changement. Le blocage est donc total.

Sur la discipline budgétaire, tout a été dit. Sur les règles de gestion budgétaire, nous appuyons la Commission et nous lui demandons même d'aller plus loin en vue d'une gestion rigoureuse du budget, comme tous les Etats membres, en tout cas les Etats sérieux, le font dans le cadre de leur budget national.

Vous connaissez la position du Gouvernement français. Il est ouvert à une réflexion d'ensemble sur les réformes du financement de la Communauté. Il étudie la réforme proposée dans un esprit positif. Il est d'accord sur la discipline budgétaire à condition qu'elle ne vise pas seulement les dépenses agricoles mais s'impose à toutes les dépenses de la Communauté.

En ce qui concerne les fonds structurels, le Gouvernement français n'est pas favorable à leur doublement. Il est prêt à approuver une concentration sur des objectifs et des régions précises, notamment les régions les plus défavorisées, et, pour la France, les départements et territoires d'outre-mer. Mais il ne peut tolérer que les fonds structurels n'aient pas reçu à l'avance une définition claire, qu'ils soient des « chèques en blanc ». Il doit s'agir de paiements sur factures pour une politique préétablie, avec vérification de l'intérêt des actions menées par les gouvernements dans l'objectif d'une meilleure intégration des économies des Etats membres.

Compte tenu des blocages de certains Etats, de la longueur de la discussion et du temps nécessaire pour arriver à nous mettre d'accord à Douze sur cette réforme fondamentale, la France a proposé à ses partenaires, dans un souci d'efficacité et non pour éluder le débat de fond puisqu'elle est très ouverte en la matière, d'augmenter au 1^{er} janvier 1988, comme le prévoyait l'accord de Fontainebleau, le prélèvement sur l'assiette de la T.V.A. de 1,4 à 1,6 p. 100 pour donner à la Communauté les moyens de vivre.

Les Etats du Nord ne sont pas tous d'accord et ceux du Sud s'y opposent, craignant qu'il ne s'agisse d'une manœuvre pour ne pas poser le problème de fond de la réforme, ce qui n'est pas le cas. C'est au cours de la discussion, si elle n'est pas trop longue, que cette position intermédiaire devrait être adoptée.

J'en viens à la sixième question de MM. Souplet, Daunay et Genton sur l'agriculture.

Le « paquet prix » actuellement en cours de discussion fait l'objet d'un blocage à peu près total et le conseil des ministres se réunira à nouveau le 15 juin.

Je sais avec quel intérêt et quelle compétence votre assemblée suit les problèmes agricoles. J'ai lu le rapport de la délégation sénatoriale pour les Communautés européennes et j'ai eu l'honneur d'être entendu par votre mission sur l'avenir de la politique agricole commune, dont le rapport qui doit être publié dans les jours à venir promet de constituer un événement.

Puisque vous envisagez de consacrer un débat particulier à ces questions, je vais donc me limiter aux points essentiels. Il convient néanmoins de rappeler le constat suivant : des taux d'autoapprovisionnement de 120 p. 100 pour le blé, 135 p. 100 pour le sucre, 130 p. 100 pour l'huile d'olive, le beurre et le lait en poudre, 170 p. 100 pour les tomates, donnent la mesure des excédents ; le niveau des stocks au 1^{er} janvier dernier était considérable : 1,5 million de tonnes de beurre, 900 000 tonnes de lait en poudre, 800 000 tonnes de viande, en augmentation respective de 50 p. 100, 80 p. 100 et 15 p. 100 par rapport à la fin de l'année précédente ; une

illustration significative concerne les produits laitiers : il n'y avait plus un entrepôt frigorifique en Europe de l'Ouest qui n'ait pas été loué par la Communauté, et le coût de ces locations représentait tous les quatre mois plus cher que la destruction des stocks, dont plus d'un tiers était d'ores et déjà impropre à la consommation par un être humain.

Tous ces éléments constituent un résultat assez alarmant de l'ensemble de la politique agricole commune : mais il suffit d'un faible pourcentage de réduction de production pour que la politique agricole commune retrouve toutes ses qualités et n'ait plus de défaut.

En ce qui concerne les prix institutionnels, chacun sait qu'ils sont largement sans rapport avec les prix du marché. Par exemple, pour le blé, le prix tourne autour de 205 dollars la tonne dans la Communauté contre de 100 à 150 dollars aux Etats-Unis et 80 dollars sur le marché mondial, ce qui explique les difficultés de vente.

C'est ce constat qui a conduit la Communauté à essayer de redresser la situation pour maintenir et sauver l'avenir de la politique agricole commune, car les mécanismes d'intervention ne peuvent continuer à être une sorte de débouché garanti pour tous les excédents.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement apporte largement son appui à l'essentiel des propositions de la Commission pour le « paquet prix » pour 1987-1988, même si, dans le détail, nous avons bien des réticences.

Je rappellerai les trois points principaux.

En matière de céréales, il faut trouver un moyen de maîtriser l'évolution de la production. Si nous ne le faisons pas, dans trois ans, nous serons dans une situation impossible. Je ne peux sur ce point que me référer à l'analyse très fine de votre mission d'information sur les moyens de parvenir à domestiquer la production de céréales.

Dans le secteur des matières grasses végétales, si nous ne faisons rien, dans trois ans, ce produit coûtera annuellement à la Communauté économique européenne plus de 6 milliards d'ECU, c'est-à-dire chaque année plus que ce que nous avons consacré à la recherche européenne pour les six années à venir. C'est pourquoi le mécanisme de péréquation des prix à la consommation envisagé par la Commission nous apparaît essentiel, et nous essayons de faire comprendre à nos amis américains qu'il s'agit non pas d'une déclaration de guerre dirigée contre eux, mais d'une politique générale de taxation tant des importations vers la Communauté que des productions communautaires.

Enfin, il nous faut régler le plus rapidement possible le problème des montants compensatoires monétaires. Nous ne pouvons plus vivre ce que nous constatons à chaque réaménagement des parités monétaires au sein du S.M.E.

Les montants compensatoires positifs étant les plus difficiles à démanteler, le Gouvernement a demandé le maintien du système dit de « Switch-over » qui permet de ne plus créer de M.C.M. nouveaux et a demandé le démantèlement des M.C.M. existants. Ce point nous apparaît essentiel, car vous connaissez les blocages.

En ce qui concerne l'avenir de la politique agricole commune, je dirai que, par de nombreux aspects, le « paquet prix » actuellement en discussion pose des problèmes de principe qui engagent le long terme et doivent permettre de sauvegarder définitivement la politique agricole commune.

Il existe à l'intérieur de la Communauté de fortes oppositions d'intérêt entre les pays et il n'est pas facile d'aboutir à un accord, quelle que soit la bonne volonté de tous.

Certains pays, comme le Royaume-Uni, veulent des coupes drastiques dans le budget agricole.

La République fédérale d'Allemagne, dont l'agriculture, surtout en regard de son industrie, est peu compétitive, est prête à encadrer la production dans des quotas stricts, tout en assurant aux agriculteurs des prix artificiellement élevés ; mais elle n'a pas les mêmes intérêts que nous.

Les Etats du sud considèrent, de leur côté, que la P.A.C. a surtout profité aux produits des Etats du nord et ne veulent pas financer les programmes de déstockage de produits qui ne les concernent ni de près ni de loin.

Le débat qui est ouvert est très difficile, mais les enjeux sont considérables. Il y va de l'avenir de l'agriculture ; il y va de l'avenir des agriculteurs, ce qui n'est pas la même chose ; il y va, enfin et surtout, de l'avenir de notre ruralité, avec les risques d'ultraconcentration en zones agricoles ultrarentables.

Les questions posées par MM. Genton et Pontillon avaient également trait au domaine de la coopération monétaire. Comment aller vers un marché intérieur si nous ne progressons pas vers une monnaie commune ? C'est une vraie question.

M. le ministre d'Etat, ministre des finances, a, comme vous le savez, déposé, le 10 février dernier, une série de propositions qui visent deux objectifs.

Il s'agit, tout d'abord, de définir une attitude commune par rapport aux grandes monnaies, ce qui suppose l'établissement de zones de références par rapport aux autres grandes monnaies, une concertation plus poussée des banques centrales, une meilleure et plus rapide intervention ainsi que des réserves acceptées en ECU et dans d'autres monnaies par l'ensemble des pays du S.M.E.

Le second objectif visé concerne l'amélioration parallèle du fonctionnement interne des systèmes, grâce à un meilleur équilibre des devoirs des banques centrales et des obligations pesant aussi bien sur la monnaie la plus forte que sur les monnaies faibles, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, au renforcement de la surveillance et de la cohérence des politiques économiques et à un financement plus authentiquement communautaire des interventions intramarginales.

Nos partenaires ont accueilli assez favorablement ces propositions. Les positions nouvelles de la Bundesbank à l'égard de l'ECU prouvent une ouverture plus grande en République fédérale d'Allemagne aujourd'hui qu'hier. Les discussions étant actives à l'échelon des experts, nous pouvons espérer qu'à l'occasion d'un prochain conseil des ministres des finances, des progrès sérieux soient réalisés sur la base des propositions de M. Balladur.

Au-delà de ces propositions françaises, qui se situent dans le cadre du S.M.E. tel qu'il a été conçu en 1978, il reste évidemment à trouver la voie d'une véritable union monétaire européenne.

Il faudra bien créer un jour un organisme monétaire européen, comme le prévoit d'ailleurs l'accord créant le S.M.E. pour la deuxième phase. Nous n'en sommes pas encore là. Il faut cependant garder en tête cet objectif et y travailler, notamment avec la République fédérale d'Allemagne.

Je crois qu'il est souhaitable, comme c'est possible et probable, que la livre sterling et la peseta rejoignent prochainement le S.M.E.

La huitième et dernière question, posée par M. de Villepin, traite du problème de la défense en Europe.

M. le ministre des affaires étrangères a traité des relations Est-Ouest et des problèmes posés par les propositions de M. Gorbatchev. Mais, que doit-on constater sur le plan communautaire ?

On a noté, tout d'abord, la quasi-impossibilité de discuter officiellement à douze des problèmes de défense, du fait de la neutralité irlandaise et, ensuite, l'impossibilité, hélas ! - je le dis douloureusement - de mettre au point suffisamment rapidement des contre-propositions voire des propositions européennes qui auraient pu être discutées avec nos amis américains. L'Europe n'a pas existé jusqu'à ce qu'enfin elle puisse se mettre à peu près d'accord face aux propositions de M. Gorbatchev qu'elle subissait.

Nous l'avions tellement pressenti que le Gouvernement a voulu activer la relance de l'U.E.O., déjà réalisée par le gouvernement précédent. En outre, il a négocié au maximum, comme l'a indiqué M. le ministre, au sein de l'U.E.O., de la coopération politique à Douze et du Conseil de l'Europe. Il a, au surplus, multiplié les rapports bilatéraux, notamment avec nos amis allemands qui se trouvaient en première ligne face aux propositions Gorbatchev de première puis de seconde option zéro.

Mais il est clair que l'Europe est apparue hésitante, peu existante et en désarroi. Cela peut cependant devenir, après tout, une chance si ce constat était à l'origine d'une Europe de la défense, notamment grâce à une réflexion et une coopération toujours plus étroite entre la France et la République fédérale d'Allemagne - plusieurs orateurs l'ont indiqué - ainsi que le Royaume-Uni.

Je voudrais remercier tous ceux qui parmi vous - je pense notamment à MM. Lecanuet, Couve de Murville et Bettencourt - ont souligné l'importance vitale du renforcement dans tous les domaines de la solidarité, du partenariat et de l'amitié entre la France et la République fédérale d'Alle-

magne. La solidité du groupe franco-allemand est, en effet, plus que jamais essentielle pour que vive et puisse progresser notre Communauté.

Je crois avoir aussi complètement et aussi brièvement que possible répondu à l'ensemble de vos questions en matière européenne, en complément des indications de M. le ministre des affaires étrangères.

Vos questions portaient évidemment sur les problèmes de la Communauté, mais je ne voudrais pas terminer mon propos sans mettre l'accent sur les succès qu'elle a connus pendant ces derniers mois.

Je soulignerai d'un mot que l'Europe des hommes, qui nous tient tellement à cœur au-delà d'une Europe économique qui n'est qu'un moyen, a connu une série de tournants décisifs.

Le Gouvernement a décidé de réaliser, si le secteur privé tient ses engagements, TDF 1 et TDF 2 et de donner un canal à la chaîne Sept sur le satellite pour en faire l'embryon de la future chaîne de télévision européenne.

L'accueil réservé par nos partenaires au « Livre bleu pour une Europe de la culture et de l'éducation » que le Gouvernement français a officiellement déposé à l'occasion du trentième anniversaire du Traité de Rome va nous permettre d'avancer vers une Europe à géométrie variable, qui ne sera plus l'Europe du plus petit commun dénominateur en matière de culture, d'éducation et d'échanges des jeunes.

Un accord a été réalisé entre onze Etats et la commission pour le programme - cadre commun de recherche sur la base de la proposition du gouvernement français ; il représente 6 480 millions d'ECU sur cinq ans trois quarts. Après les élections, nous voulons croire que le Royaume-Uni rejoindra ses onze partenaires et qu'enfin les programmes comme *Jet*, *Race*, *Bright* seront sauvés. Je me réjouis que ce soit sur la base d'une proposition française, après les arbitrages rendus par M. le Premier ministre, que ce programme-cadre commun de recherche, après sept mois de blocage, ait été débloqué à onze et, je l'espère à douze.

Enfin, le programme Erasmus, cher à M. Genton, a été accepté sur la base d'une proposition française pour 85 millions d'ECU sur trois ans ; il se concrétisera dans les trois ans à venir. Ainsi, 5 000 étudiants français poursuivant des études universitaires passeront une année entière dans un des onze autres Etats, une année non pas de vacances, mais d'études, sanctionnée par un diplôme et intégré dans leur cursus français.

L'Europe de la recherche, l'Europe des jeunes, l'Europe des étudiants, c'est-à-dire, pour une très large part, l'Europe de l'avenir est donc en marche. Je suis certain que vous vous réjouissez autant que moi de ces progrès.

En conclusion, lorsque l'on envisage les difficultés et les succès il y a, comme toujours, deux manières de voir les choses : pessimiste ou optimiste. Je suis convaincu pour ma part que, si nous le voulons, nous pouvons transformer cette période de difficultés, d'incertitudes et de craintes en une nouvelle chance de réaliser des avancées importantes vers cette Communauté à laquelle nous voulons donner toute sa dimension humaine et politique. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - M. Pontillon applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, je répondrai aux questions que m'a demandé de traiter M. le ministre des affaires étrangères.

Sur les événements récents de Fidji et, plus généralement, sur la situation de la région du Pacifique Sud, développés par M. de Villepin et évoqués par M. Matraja, j'apporterai les précisions suivantes.

En ce qui concerne Fidji, le Gouvernement suit avec beaucoup d'attention l'évolution de la situation dans cet archipel, non seulement à cause des liens d'amitié qui nous unissent à ce pays, mais aussi et surtout parce qu'il mesure bien l'importance et l'influence des événements qui s'y déroulent pour l'ensemble de la région.

Les îles Fidji, depuis l'indépendance acquise en 1970, étaient présentées comme un exemple d'équilibre, d'harmonie et de démocratie, ayant valeur de modèle pour l'ensemble des Etats insulaires du Pacifique Sud.

L'existence de deux communautés représentant l'une les populations d'origine, l'autre des immigrants dont l'arrivée s'était échelonnée sur plusieurs décennies, n'avait pas fait obstacle à la mise en place d'un Etat fondé sur des institutions stables, assurant de façon équilibrée et équitable la représentation des intérêts de tous et menant vis-à-vis de l'extérieur une politique mesurée. Les élections du 11 avril dernier, qui ont pour la première fois donné une majorité politique à la communauté indienne, ont provoqué des réactions dont vous savez que l'aboutissement a été le coup d'Etat du 14 mai.

La France ne peut évidemment que déplorer le renversement d'un gouvernement démocratiquement constitué. Elle s'inquiète d'ailleurs des répercussions que le coup d'Etat, le premier qui se soit jamais produit dans le Pacifique Sud, peut avoir sur l'ensemble de la région. Elle estime qu'il est important et urgent d'en tirer les leçons.

D'abord pour nous-mêmes et pour ce qui concerne nos territoires du Pacifique, nous trouvons dans les événements qui viennent de se dérouler la justification de la politique que nous avons choisie de mener dans cette région. L'évolution récente de la situation dans le Pacifique Sud a suscité, à juste titre une certaine inquiétude ; c'est pourquoi le Gouvernement français reste à cette égard très vigilant.

Trois éléments sont de nature à miner les intérêts de l'Occident et à offrir des possibilités d'ingérence à des puissances extérieures à la région.

Il s'agit, en premier lieu, de la signature par l'Australie et par la Nouvelle-Zélande du traité de dénucléarisation du Pacifique Sud dont les protocoles annexes ont été aussitôt signés par l'U.R.S.S. et par la Chine, ainsi que de la politique antinucléaire de la Nouvelle-Zélande qui a vidé l'Anzus - pacte entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis - d'une partie de sa substance.

Il s'agit, en deuxième lieu, de l'accentuation de contradictions - jusqu'ici latentes - entre des communautés d'origines ethniques diverses qui composent la population de plusieurs des Etats de la région. Certains des pays riverains de la zone, qui n'hésitent pas à susciter ou à aviver des conflits entre communautés en Nouvelle-Calédonie, découvrent qu'eux-mêmes, à Fidji mais aussi en Australie et en Nouvelle-Zélande, ne sont pas à l'abri de telles difficultés.

Il est inévitable que ces confrontations suscitent des immixtions extérieures, au moment où des puissances absentes de la zone, l'Union soviétique et la Libye, cherchent à y exercer leur influence, par le canal d'ailleurs subtil d'aides économiques, d'accords de pêche et d'autres formes d'échanges, qui ne sont pas innocents.

La France, qui est une puissance régionale dans le Pacifique Sud, est consciente de la dégradation de la situation des Etats de cette région. Par la politique qu'elle y conduit, elle s'efforce de jouer un rôle stabilisateur.

Tout d'abord, la France a réaffirmé sa volonté de permettre à toutes les communautés de Nouvelle-Calédonie de s'exprimer sur leur avenir d'une façon démocratique et, une fois ce choix effectué, de participer pleinement à l'administration et au développement de ce territoire.

Ensuite, la France entend jouer son rôle en contribuant à la paix, au développement et à la coopération entre tous les Etats. La nomination d'un secrétaire d'Etat chargé du Pacifique Sud a d'ailleurs été perçue comme le premier témoignage de cette volonté.

Toute une série de mesures concrétisent cette intention : premièrement, l'accroissement sensible de notre aide économique et de notre assistance technique à tous les Etats de la région, afin de leur permettre de faire face à leurs difficultés économiques - une partie de cette aide transite par le canal d'un fonds spécialement créé à cette intention ; deuxièmement, la création prochaine d'une université française du Pacifique, qui permettra la formation, notamment aux techniques modernes, des futures élites de cette région ; troisièmement, l'appui accru à la commission du Pacifique Sud, qui groupe tous les Etats et territoires de la région ainsi que la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, et qui constitue le lieu privilégié d'élaboration des projets de développement qui concernent toute la région ; quatrièmement, enfin, le renforcement de l'implantation et de la puissance d'émission de Radio-France Internationale dans la zone Pacifique fait l'objet de projets précis qui vont être mis en œuvre prochainement.

La dernière réunion du Forum a fait apparaître, notamment lors du débat sur Fidji, des oppositions d'intérêts qui avaient jusqu'à présent été masquées par une condamnation globale de la présence de la France dans le Pacifique. Elle a révélé, par contraste, la confiance que les Etats de cette région conservaient à la commission du Pacifique Sud, à laquelle la France contribue de façon particulièrement active et dont la dernière réunion à Papeete, en Polynésie française, en novembre dernier, à laquelle la quasi-totalité des pays de la zone a participé, a été un réel succès.

M. Habert a tout d'abord évoqué le problème de notre présence au Canada, particulièrement au Québec. Nous sommes soucieux, monsieur le sénateur, du renforcement de nos relations économiques et culturelles avec le Canada. M. le ministre des affaires étrangères a eu l'occasion à deux reprises cette année d'aborder ce problème avec ses interlocuteurs canadiens, et ce, au plus haut niveau. Je peux vous assurer que le Canada partage notre volonté d'accroître nos échanges commerciaux, qui sont encore - c'est vrai - trop modestes par rapport à la puissance industrielle de nos deux pays. Sur ce plan d'ailleurs, un seul contentieux, qui n'est d'ailleurs pas mince, nous oppose : il s'agit de la question de la pêche sur laquelle la position actuelle des autorités canadiennes ne facilite pas les négociations en cours.

Quant à notre souci de renforcer notre présence culturelle et linguistique, monsieur le sénateur, il est manifeste et il s'est traduit tout récemment - je suis heureux de vous en informer - par la création, pour la rentrée prochaine, de deux postes de détachés budgétaires, l'un au lycée Paul-Claudé à Ottawa et l'autre à l'école française de Toronto.

Par ailleurs, monsieur le sénateur, permettez-moi de vous remercier pour votre question relative à l'Amérique latine car c'est un problème qui, aux yeux du Gouvernement, doit avoir une place particulière dans notre politique étrangère.

Liée par l'histoire et par la langue à ses anciens colonisateurs, l'Espagne et le Portugal, l'Amérique latine n'en a pas moins été marquée par l'influence intellectuelle de la France qui reste, pour elle, la patrie de la liberté et des droits de l'Homme et dont les idées ont été à l'origine de son émancipation. Aussi nous offre-t-elle encore aujourd'hui, malgré l'interruption causée par la guerre de 1939-1945, un champ d'action privilégié. Les efforts que nous avons menés depuis une vingtaine d'années nous ont permis de maintenir, voire de développer des positions économiques et culturelles de façon satisfaisante.

Nos relations politiques sont généralement sans nuages avec des pays qui, presque tous, sont revenus à l'état de droit et à la démocratie et qui voient dans l'Europe en général et dans la France en particulier un contrepoids à l'influence des Etats-Unis. Aussi, en dehors de l'Afrique francophone, l'Amérique latine est probablement le continent le plus ouvert à notre influence culturelle et politique et le plus demandeur d'un accroissement de cette influence. Mais certaines de nos positions peuvent, il est vrai, être remises en question.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle M. le Premier ministre avait indiqué, lors de la présentation de son programme devant le Parlement, en avril de l'année dernière, sa volonté de revivifier nos relations avec l'Amérique latine et de leur donner plus de substance.

Depuis plus d'un an, M. le ministre des affaires étrangères et moi-même, nous sommes attelés à cette tâche. Nous nous sommes rendus dans la quasi-totalité des pays de cette région, à l'exception du Chili et du Paraguay. Nous entretenons avec l'Amérique latine, qu'il s'agisse de l'Amérique latine *stricto sensu* ou de l'Amérique centrale, les rapports politiques les meilleurs. En témoignent, par exemple, la visite qu'a effectuée au début de la semaine le président du Costa-Rica, M. Arias, qui est venu à Paris demander le soutien de la France à son plan de paix pour l'Amérique centrale - il a d'ailleurs eu notre accord à ce titre - et celle qui s'est achevée aujourd'hui de M. Caputo, ministre des affaires étrangères de l'Argentine avec lequel nous avons tenu la commission générale, créée après le retour de ce pays à la démocratie. Le président de l'Uruguay, M. Sanguinetti, se rendra en visite d'Etat dans notre pays d'ici à la fin juin.

Voilà quelques mois, j'ai pu constater en Amérique centrale combien la référence à la France et l'appui politique et moral que notre pays peut apporter aux démocraties latino-américaines est un bienfait et une aide dont elles ont parfaitement conscience.

Nous nous sommes également employés - c'est évident - à donner plus de substance à nos rapports commerciaux et culturels.

Monsieur le sénateur, nos échanges économiques sont effectivement insuffisants puisque notre commerce avec l'Amérique latine, d'un montant de quelque 40 milliards de francs, représente à peine plus de 2 p. 100 de notre commerce extérieur et est en stagnation. Mais cette situation s'explique essentiellement par les profondes difficultés financières de ces pays sur lesquels pèse un endettement écrasant.

La France, néanmoins, s'efforce de mener une politique qui prépare l'avenir. Nos prises de position très ouvertes au Club de Paris, dont nous assurons la présidence, ont permis d'aboutir à des accords de rééchelonnement pour le Brésil ou le Mexique.

Pour l'Amérique centrale, des protocoles financiers pour des projets de développement ont été signés cette année avec le Guatemala, le Salvador et le Costa-Rica à l'occasion des visites qu'ont faites à Paris les chefs d'Etat ou les membres du gouvernement de ces pays.

Nous avons un programme significatif de coopération culturelle, scientifique et technique avec l'Amérique latine, qui a produit de très heureux résultats, comme le rétablissement de l'enseignement du français, parfois à titre obligatoire, dans plusieurs pays de ce continent et l'augmentation considérable, en 1986, des effectifs des Alliances françaises.

Nous disposons, en outre, en Amérique latine d'un réseau d'établissements à programmes français qui scolarisent des enfants français, bien sûr, mais aussi des enfants latino-américains. Ce réseau constitue un élément irremplaçable de notre présence culturelle dans cette région. Les Latino-Américains sont d'ailleurs eux-mêmes très attachés à cette présence. Le Gouvernement fait tout ce qui est possible pour assurer à ces établissements les moyens de fonctionner dans les conditions les meilleures, voire de se développer.

A cet égard, M. le ministre des affaires étrangères et moi-même avons parfaitement présent à l'esprit le problème réel de la différence de situation entre les enseignants détachés budgétaires et ceux qui sont recrutés localement. Nous sommes actuellement en discussion avec le ministère des finances pour réduire, autant que faire se peut, les disparités.

L'idée que vous avez évoquée, monsieur le sénateur, de créer une commission France-Amérique latine, destinée à relancer la présence de notre pays dans cette région, doit être étudiée en profondeur, c'est vrai, mais en tenant compte des besoins spécifiques de ces pays qui sont, en définitive, très différents. Jusqu'à présent, le Gouvernement s'en est tenu au réseau, très dense, des commissions mixtes culturelles, scientifiques et techniques d'une part, et des commissions mixtes économiques d'autre part, qui se réunissent avec régularité et aboutissent à des résultats concrets et satisfaisants. Ainsi, tout récemment, la commission mixte culturelle scientifique et technique franco-bolivienne s'est-elle réunie à La Paz et a permis de retenir des projets de coopération technique dans les domaines de la santé, de la géologie, de l'agronomie et de la lutte contre la drogue.

Toutefois, il est exact que l'instauration d'une commission mixte générale entre la France et tel ou tel pays du continent latino-américain permet d'assurer, avec une plus grande efficacité, la coordination de nos efforts. C'est ainsi que M. le ministre des affaires étrangères et son homologue argentin M. Caputo ont présidé aujourd'hui la commission générale franco-argentine qui a dégagé des orientations très précises pour notre coopération future. C'est pourquoi le ministère des affaires étrangères étudiera avec les autres ministères concernés la possibilité d'instituer ce type de commission avec nos principaux partenaires dans la région.

Par l'aide qu'elle apporte dans tous les domaines à l'Amérique latine ainsi que par le dialogue qu'elle développe avec les Etats de ce continent, la France contribue - c'est ressenti profondément comme tel - au renforcement des régimes démocratiques restaurés ces dernières années - comme vous le savez - et crée les conditions d'un rétablissement de sa présence dans cette zone.

Nous mesurons notre privilège d'avoir, avec l'Amérique latine, des liens culturels, des affinités, des sensibilités communes et un potentiel que non seulement nous ne négligeons pas, mais que nous nous efforçons, jour après jour, de conforter et de fortifier. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Jean Garcia. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse. Vous avez effectivement développé la position de la France en matière de désarmement. Pour ma part, je ne partage pas la position que vous avez exprimée.

Je vous avais demandé quelles initiatives compte prendre le Gouvernement pour supprimer, par étapes, toutes les armes nucléaires d'ici à l'an 2000. Comme vous n'avez pas répondu à cette question, je me permets de vous la poser à nouveau.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. J'ai en effet répondu en général sur les initiatives de la France en matière de désarmement. S'agissant du désarmement nucléaire, par étapes, j'ai rappelé fondamentalement deux choses qui ne vont pas exactement dans ce sens.

La France est pour le désarmement, en général, mais elle considère qu'il ne doit pas mettre en cause la sécurité. Nous sommes pour un certain désarmement nucléaire lorsqu'il est traité, par exemple, entre les Soviétiques et les Américains dans le cadre du problème posé par les forces nucléaires intermédiaires puisque nous avons approuvé l'option zéro, qui concerne les SS 20, les Pershing et les missiles de croisière. Mais, en même temps, nous avons rappelé que la dissuasion nucléaire était un élément de la sécurité en Europe, comme le prouve la paix qui y règne depuis quarante-deux ans.

Par conséquent, nous sommes pour le désarmement, mais en tenant compte des conditions de sécurité, et cela est compris par tous. D'ailleurs, au mois d'avril dernier, j'ai eu avec M. Adamichine, vice-ministre soviétique, un échange de vues sur les questions qui étaient alors posées - cela correspondait au moment où M. Shultz revenait de Moscou - et lorsqu'il a quitté mon bureau, il a dit que la France avait le souci de sa sécurité - ce qui était normal - comme les autres pays. C'est le premier élément de ma réponse.

Par ailleurs, s'agissant du désarmement nucléaire, il serait normal de ne pas oublier les arsenaux centraux des grandes puissances : U.R.S.S. et Etats-Unis. Lorsqu'on constate qu'il y a d'un côté 12 000 têtes nucléaires et à peu près autant de l'autre côté, il est un moment où le désarmement nucléaire en Europe doit céder le pas au désarmement portant sur ces 24 000 têtes nucléaires, alors qu'il est actuellement question de 600 têtes nucléaires ou de chiffres inférieurs. C'est le deuxième élément de ma réponse.

Le troisième élément, s'agissant de la participation que la France pourrait prendre d'elle-même à un désarmement nucléaire, la position française a été définie, en 1983, devant l'Organisation des Nations unies par M. le Président de la République. Trois conditions ont été énumérées. La position française n'a pas changé sur ce point. Je le répète, avoir le souci de sa propre sécurité et de celle de l'Europe, ce n'est pas être contre le désarmement.

M. Jacques Genton. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Genton.

M. Jacques Genton. Je voudrais remercier MM. les ministres, tout particulièrement M. Bernard Bosson, chargé des affaires européennes, pour les réponses précises, pour ne pas dire méticuleuses, qu'il a bien voulu donner aux questions posées par mes collègues et moi-même, membres de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes. Je savais, pour ma part, avec quelle compétence et quelle autorité il gère ce difficile dossier. Je suis convaincu qu'il aurait souhaité donner à toutes nos questions des réponses positives, mais, évidemment, ce n'est pas possible et il doit sans doute le regretter autant que nous.

Cela dit, dans la situation difficile que connaît la Communauté dans de très importants secteurs, il est tout de même réconfortant de constater que, dans un esprit communautaire, réaliste et fidèle aux principes de base des traités, le ministre responsable chargé des dossiers les connaît si complètement, les soutient avec une foi chaleureuse et se réjouit d'en faire aboutir certains. Je pense, évidemment, à Erasmus, qui n'appartient pas qu'à moi, bien entendu.

Bien sûr, nous ne sortirons pas de ce débat avec l'esprit totalement apaisé en ce qui concerne des sujets graves et complexes tels que la politique agricole commune ou les difficultés budgétaires. Mais, depuis dix ans, sommes-nous sortis d'un débat sur les Communautés européennes avec l'esprit tranquille ?

Nous avons les moyens de répondre aux questions qui nous occupent, même si nos inquiétudes demeurent, parce qu'elles portent sur les dossiers les plus lourds, les plus complexes et où la volonté de réussir et la persévérance, je n'en doute pas, monsieur le ministre, sont les meilleures vertus.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cantegrit.

M. Jean-Pierre Cantegrit. Je voudrais, malgré l'heure tardive, remercier M. le ministre des affaires étrangères de m'avoir répondu, tout à l'heure, de façon très complète, sur les questions relatives à l'Afrique, à son développement et à son endettement.

Je suis également sensible au fait, alors que le débat d'aujourd'hui portait sur les rapports Est-Ouest et sur l'Europe, que M. le ministre des affaires étrangères ait pris largement le temps de répondre et qu'il nous ait montré combien cette Afrique était chère à ses vœux et combien il s'intéressait à ce très grave problème de l'Afrique, principalement de l'Afrique francophone.

Monsieur le ministre, j'ai été très sensible à votre réponse.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

A mon tour, je voudrais, au nom du Sénat, remercier M. le ministre des affaires étrangères d'avoir passé avec nous cette longue journée.

Le fait que M. le président du Sénat ait tenu à présider lui-même la première partie de ce débat et qu'il soit encore présent dans l'hémicycle en cet instant est à la mesure, monsieur le ministre, de l'importance que nous attachions à votre présence et de la gratitude que nous éprouvons après les explications que vous avez bien voulu fournir à la Haute Assemblée. (*Applaudissements.*)

6

DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Roger Husson interroge M. le ministre de l'agriculture sur l'avenir de l'agriculture française et des zones rurales. Notre monde agricole est soumis aux directives européennes et ne maîtrise plus réellement ses productions, ce qui provoque parfois de très graves difficultés. Il lui demande ce qu'envisage le Gouvernement afin de donner à nos agriculteurs les moyens d'affronter la concurrence tant européenne que mondiale, par exemple en développant de nouvelles filières (n° 185).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

7

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant les procédures fiscales et douanières.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 263, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, vendredi 5 juin 1987, à quinze heures :

Réponses aux questions orales, sans débat, suivantes :

I. - M. Louis Brives rappelle à M. le ministre de l'intérieur que le département du Tarn a budgétisé une recette globale aux budgets primitifs 1986-1987 de l'ordre de 10,750 millions de francs pour l'aménagement des chemins départementaux ; les travaux ont déjà reçu un commencement d'exécution sur la foi du programme approuvé par la C.E.E.

Comme ces crédits européens doivent transiter par le budget du ministère de l'intérieur sur deux articles prévus à cet effet - l'un pour le fonctionnement, l'autre pour l'investissement - et qu'ils présentent un réel caractère d'urgence, notamment pour l'équilibre budgétaire, il lui demande si ces crédits ont bien été mis à la disposition de son département ministériel et à quelle date ils seront mis en place au niveau des services de l'Etat dans le département (n° 196).

II. - M. Jean Colin signale à M. le ministre de la culture et de la communication que le rédacteur du journal télévisé de 13 heures sur Antenne 2 n'a pas craint de parler à deux reprises, à l'occasion du reportage sur Action directe, le dimanche 22 février 1987, de l'exécution du général Audran, alors que chacun sait qu'il s'agit d'un assassinat délibéré et monstrueux, et que le terme employé sur A 2 n'est utilisé que pour l'expiation de fautes graves. Il lui demande s'il envisage de rappeler ces définitions élémentaires aux rédacteurs de ce journal télévisé et de faire vérifier s'ils n'ont pas agi de propos délibéré ; ceux-ci, au surplus, ont prouvé leur ignorance crasse de l'orthographe en omettant à deux reprises de faire la liaison qui s'impose dans l'expression « quatre-vingts assassinats », ce qui rend incompréhensible leur présence à un tel poste (n° 178).

III. - M. Jean Colin expose à M. le ministre de la culture et de la communication combien il lui semble scandaleux qu'un criminel de la pire espèce accède, ainsi que son avocat, aux sommets du vedettariat, en raison de l'ampleur donnée par les médias à son procès.

Il lui demande s'il lui paraît vraiment impossible de recommander un peu de décence dans de telles circonstances et s'il est tolérable, comme il est déjà bien prévu de le faire, de laisser salir à cette occasion les héros de la Résistance (n° 183).

IV. - Mme Hélène Luc exprime à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports, ses inquiétudes quant aux conséquences prévisibles de la mise en place à la rentrée 1987 de « contrats bleus ». Ce nouveau dispositif ne va-t-il pas entraîner un nouveau transfert de charges sur les communes et la vie associative ? Quelle garantie offre-t-il en matière de participation durable de l'Etat au-delà d'un an. Alors que des centaines de titulaires d'une licence d'éducation physique et sportive sont privés d'emploi, n'assiste-t-on pas à un véritable désengagement de l'éducation nationale vis-à-vis des activités sportives d'éveil, qui relèvent pourtant de sa mission de formation et d'éducation des enfants. Enfin, le caractère facultatif pour les enfants de la pratique de ces activités, en en faisant reposer l'organisation sur les communes et les associations locales, ne va-t-il pas renforcer encore de manière évidente les inégalités, pourtant déjà si criantes dans ce domaine, entre les enfants eux-mêmes, mais aussi entre communes « riches » et communes « pauvres » (n° 175).

V. - Mme Hélène Luc demande à M. le ministre de l'éducation nationale de renoncer aux mesures de désectorisation de l'affectation dans les collèges qu'il envisage d'étendre à la rentrée prochaine à plus de soixante-dix-sept départements. En effet, si cette désectorisation entre en vigueur, on va assister à une polarisation des choix sur certains établissements et des rejets sur d'autres. La sélection des dossiers qui s'ensuivrait, par la prééminence accordée au critère du niveau, aboutirait immanquablement à renforcer la ségrégation scolaire, en institutionnalisant un enseignement à deux vitesses, avec des établissements prisés, élitistes et bien dotés et des établissements « ghettos » réservés aux enfants qui

rencontrent des difficultés scolaires. Elle estime donc qu'il faut stopper ce processus de déssectorisation générale des collèges qui se met en place. Estimant bien préférable l'attribution de moyens importants en personnel et en équipements pour tous les établissements, elle lui réitère sa demande insistante de voir abandonner cette disposition (n° 176).

VI. - M. Louis Perrein demande à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi de faire le point sur la législation et la réglementation régissant l'accueil des personnes ayant adopté un mode de vie itinérant. Le nombre de personnes vivant en caravane et se déplaçant sur le territoire s'est accru considérablement ces dix dernières années sans que des lieux d'accueil convenables aient pu être aménagés par les communes. Il en résulte pour ces personnes des conditions de vie précaires et insalubres. Pour les habitants des communes soumises à l'invasion périodique et imprévue de ces caravanes naît un sentiment diffus, plus ou moins fondé, d'insécurité.

Il souhaite connaître la politique du Gouvernement, premièrement pour aider les communes à réaliser et à gérer des aires d'accueil convenables et équipées, deuxièmement pour faire cesser les stationnements illicites tant sur le domaine public que sur le domaine privé. Il suggère une refonte complète des textes légaux et réglementaires en matière de nomadisme. Plus particulièrement, il s'interroge en posant la question au Gouvernement sur la création d'une entité nouvelle régionale qui pourrait disposer de moyens financiers et d'une gestion autonome, les communes n'étant plus à l'évidence en mesure de faire face à un problème récent et de grande ampleur (n° 188).

VII. - Mme Hélène Luc tient à faire part à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, de ses vives inquiétudes à l'annonce du rattachement de l'école d'infirmières de Villeneuve-Saint-Georges à celle de Créteil à compter du 30 juin prochain. Cette décision a été prise en dehors de toute préoccupation liée à la qualité des soins offerts et de la formation délivrée aux futures infirmières puisqu'elle est due uniquement aux conséquences de la politique d'austérité imposée au secteur hospitalier.

En l'espèce, il s'agirait de récupérer les locaux de l'école d'infirmières pour économiser sur la construction d'autres locaux nécessaires à l'extension de certains services. Si une telle mesure était appliquée, le potentiel de formation que représente l'école d'infirmières de Villeneuve-Saint-Georges serait gravement atteint. Or, depuis son ouverture, cette école a obtenu constamment une réussite de 100 p. 100 au diplôme d'Etat. Les élèves infirmières de Villeneuve-Saint-Georges, soutenues par le personnel du centre hospitalier, s'opposent fermement, y compris par la grève, au démantèlement de leur école. Elle lui demande instamment d'intervenir auprès de l'autorité de tutelle pour le maintien de l'école de Villeneuve-Saint-Georges avec son équipe et son cadre qui donnent satisfaction à tous (n° 192).

VIII. - Par question écrite du 29 janvier 1987, n° 4290, M. Louis Brives a attiré l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la situation dramatique des producteurs de « veaux sous la mère », durement frappés par la décision de la C.E.E. d'interrompre, depuis le début de l'année 1986, la prime de 370 francs par veau.

Certes, aux termes d'une réponse de M. le ministre de l'agriculture parue au *Journal officiel*, Sénat, Débats parlementaires, Questions, du 26 mars 1987, il est indiqué que, à la suite des démarches faites par le Gouvernement français, la Communauté a finalement donné son accord pour le versement d'une aide en faveur de ces veaux.

La réponse en cause ajoute que « les dispositions sont prises » pour que cette aide « parvienne le plus rapidement possible aux éleveurs concernés ».

En réalité, ces derniers n'ayant encore perçu, de ce chef, aucune prime, M. Brives prie M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir lui faire connaître dans quels délais cette aide, vitale pour les producteurs, dont le devenir s'identifie dans les régions concernées à l'exploitation familiale elle-même, pourrait être perçue et dans quelles conditions (n° 190).

IX. - Electricité de France paraissant prête à envisager, à travers un investissement lourd, une certaine remise à niveau des réseaux électriques tarnais, sous réserve que les syndicats d'électrification rurale soient transférés au régime urbain, le conseil général a décidé de lancer une consultation auprès

des maires et des présidents de syndicats d'électrification rurale concernés, afin de connaître leur avis sur l'éventuel transfert susmentionné.

Les positions étant très partagées, M. Louis Brives demande à M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme de bien vouloir lui faire connaître :

Premièrement, si un tel transfert n'implique pas l'assentiment de l'ensemble des collectivités ou des syndicats en cause ;

Deuxièmement, dans le cas où cette unanimité ne pourrait être acquise, si les seules collectivités favorables peuvent être transférées en régime urbain, cette solution paraissant d'ailleurs difficilement applicable compte tenu du réseau départemental, principalement alimenté par le F.A.C.E. - fonds d'amortissement des charges d'électrification.

Troisièmement, en cas d'engagement entre E.D.F. et les collectivités du département, relevant actuellement du régime rural et passant au régime urbain, quelles sanctions ou obligations contraignantes pourraient être prévues en cas d'inexécution des engagements ayant constitué « l'accord de volonté des parties contractantes », E.D.F. ne paraissant pas, en effet, un établissement relevant seulement du service public, mais plus à vocation industrielle, voire commerciale « ayant capacité de contracter », comme aussi de réaliser, des bénéfices.

Quatrièmement, enfin, quelles garanties peuvent prévoir les collectivités dont il s'agit pour éviter qu'après avoir pris un engagement susceptible d'avoir le caractère léonin d'un simple contrat d'adhésion, une situation effective de monopole n'intervienne vidant de toute substance, à l'exclusion de celle de payer leurs parts contributives, les prérogatives des syndicats, même si leur existence, de fait, paraît être maintenue.

Cinquièmement, la procédure réglementaire générale et actualisée en cette matière et les textes en vigueur (n° 203).

Délai limite pour le dépôt des amendements à une proposition de loi et à quatre projets de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

1° Au projet de loi relatif à la lutte contre le trafic de stupéfiants et modifiant certaines dispositions du code pénal (n° 228, 1986-1987) ;

2° Aux conclusions de la commission des lois sur la proposition de loi organique de M. Hubert Haenel relative à la situation des magistrats nommés à des fonctions du premier grade (n° 234, 1986-1987) est fixé au mardi 9 juin 1987, à dix heures trente ;

3° Au projet de loi modifiant le titre 1^{er} du livre 1^{er} du code du travail et relatif à l'apprentissage (n° 219, 1986-1987) est fixé au mardi 9 juin 1987, à dix heures ;

4° Au projet de loi relatif à certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord (n° 437, 1985-1986) est fixé au mardi 9 juin 1987, à dix-huit heures ;

5° Au projet de loi relatif au règlement de l'indemnisation des rapatriés - urgence déclarée - (n° 208, 1986-1987) est fixé au mercredi 10 juin 1987, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 5 juin 1987, à zéro heure cinq.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT*

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

M. André Fosset a été nommé rapporteur du projet de loi de l'Assemblée nationale modifiant les procédures fiscales et douanières.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

(Application des articles 76 et 78 du Règlement)

*Activités du ministre de la culture et de la communication
depuis le mois de mars 1986*

206. - 4 juin 1987. - **M. Paul Loidant** rappelle à **M. le ministre de la culture et de la communication** la ferme intention qu'il aurait exprimée en début d'année 1987, devant les personnels, de se consacrer à la gestion intérieure des affaires de son ministère au détriment de la vie politique. Le rappel du Premier ministre du 2 juin de voir les membres du Gouvernement œuvrer à la gestion de leur département ministériel plutôt que de se consacrer à leur mouvement politique redonne à sa question écrite n° 4332, publiée au *Journal officiel*, Assemblée nationale, Débats parlementaires, questions, du 29 janvier 1987, renouvelée le 16 avril 1987, question n° 5553, un relief tout particulier. En conséquence, il souhaiterait connaître à quoi il a réservé ses activités de ministre depuis le mois de mars 1986 et lui demande s'il n'y a pas contradiction flagrante entre sa déclaration d'intention et son activité réelle

mesurée par ses nombreuses interventions dans les médias portant plus sur la vie politique et sa propre image que sur la culture et la communication.

Projets de réforme des statuts des corps enseignants propres au Muséum d'histoire naturelle

207. - 4 juin 1987. - **M. Marc Bœuf** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur les projets de réforme des statuts des corps enseignants propres au Muséum d'histoire naturelle. En effet, après avoir vécu pendant près d'un siècle avec les mêmes statuts, le Muséum a vu ses structures bouger en 1984 par la publication d'un nouveau statut de l'établissement. Mais cette réforme fut incomplète : rien n'a été changé en ce qui concerne les statuts des enseignants-chercheurs. L'amicale des professeurs sans chaire et sous-directeurs de laboratoire et celle des assistants, maîtres-assistants et maîtres de conférence des universités ont proposé au ministère le fruit de leurs réflexions afin qu'un statut cohérent de l'ensemble des enseignants-chercheurs soit très rapidement publié. Rien, à ce jour, n'a pourtant évolué dans ce sens, plongeant le Muséum dans une situation parfois juridiquement inextricable. Il lui demande donc que le règlement de ce problème intervienne de toute urgence pour que ne règne plus, au sein du Muséum, un certain immobilisme préjudiciable au bon fonctionnement de cette institution.